



Nations Unies

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
de la session annuelle de 2005**

Conseil économique et social

Documents officiels, 2005

Supplément n° 34 (E/2005/34/Rev.1-E/ICEF/2005/5/Rev.1)

Conseil économique et social

Documents officiels, 2005

Supplément n° 34 (E/2005/34/Rev.1-E/ICEF/2005/5/Rev.1)

**Conseil d'administration
du Fonds des Nations Unies
pour l'enfance**

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
de la session annuelle de 2005**



Nations Unies • New York, 2005

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Première partie		
Première session ordinaire de 2005		
I. Organisation de la session	1–7	2
A. Élection du Bureau	1	2
B. Allocutions d’ouverture	2–5	2
C. Adoption de l’ordre du jour	6–7	2
II. Travaux du Conseil d’administration	8–80	3
A. Exposé sur la réponse de l’UNICEF au séisme et au tsunami dans l’océan Indien	8–11	3
B. Rapport annuel de la Directrice générale au Conseil économique et social . .	12–24	4
C. Approbation des descriptifs de programme de pays révisés	25–26	6
D. Éducation des filles : rapport oral	27–32	7
E. Programme élargi de vaccination : rapport oral	33–36	9
F. Vision et stratégie concernant la vaccination à l’échelle mondiale : rapport oral	37–39	10
G. Sécurité du personnel : rapport oral	40–44	10
H. Suite donnée à la décision 2004/8 du Conseil d’administration sur la programmation commune	45–48	12
I. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2005	49–52	13
J. Rapport financier et états financiers vérifiés de l’UNICEF pour l’exercice biennal 2002-2003 et rapport du Comité des commissaires aux comptes . . .	53–58	13
K. Réunion d’annonces de contributions	59–60	15
L. Questions diverses	61–77	15
M. Clôture de la session	78–80	19
III. Réunion conjointe des Conseils d’administration de l’UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM	81–105	20
A. Enfants et femmes touchés par le VIH/sida	82–87	20
B. Égalité des sexes	88–92	21
C. Transition de l’aide au développement	93–98	23
D. Simplification et harmonisation	99–105	24

Deuxième partie
Session annuelle de 2005

I.	Organisation de la session.	106–111	28
A.	Ouverture de la session.	106–109	28
B.	Adoption de l'ordre du jour	110–111	28
II.	Délibérations du Conseil d'administration	112–238	29
A.	Rapport annuel de la Directrice générale	112–123	29
B.	Examen du projet de plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009	124–141	32
C.	Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF	142–181	35
D.	Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la décision 2002/4 concernant l'adoption des programmes de pays	182–185	44
E.	Rapport sur les activités de vérification interne des comptes menées en 2004	186–193	44
F.	Protection des enfants : rapport oral	194–197	46
G.	VIH/sida : rapport oral	198–200	47
H.	Stratégie de l'UNICEF concernant la santé et la nutrition : rapport oral	201–205	47
I.	Vision et stratégie de l'UNICEF et de l'OMS concernant la vaccination à l'échelle mondiale : rapport oral	206–209	49
J.	L'UNICEF et la période de transition suivant les conflits : rapport oral	210–215	49
K.	Suite donnée par l'UNICEF à la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004, sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : rapport oral	216–221	51
L.	Rapports sur les visites sur le terrain.	222–234	52
M.	Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	235	54
N.	Questions diverses	236	55
O.	Déclarations finales.	237–238	55

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2005

I.	Organisation de la session.	239–245	57
A.	Ouverture de la session.	239–243	57
B.	Adoption de l'ordre du jour	244–245	58
II.	Travaux du Conseil d'administration.	246–342	58
A.	Décisions prises par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2005 qui présentent un intérêt pour l'UNICEF : rapport oral.	246–249	58
B.	Plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2009, y compris le plan financier à moyen terme.	250–260	59

C.	Aperçu des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays.	261–292	61
D.	Propositions en faveur de la coopération au titre des programmes de l'UNICEF.	293–318	68
E.	Centre de recherche Innocenti : rapport intérimaire et activités proposées pour 2006-2007.	319–321	74
F.	Suite donnée par l'UNICEF aux récentes réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.	322–324	75
G.	Ouverture d'un crédit additionnel au budget d'appui biennal de l'exercice 2004-2005 au titre des dépenses de sécurité.	325–326	75
H.	Allocation de crédits par anticipation au titre du budget d'appui pour janvier 2006.	327	76
I.	Rapport financier et comptes de la Division du secteur privé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004.	328–330	76
J.	Rapport et états financiers intérimaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, première année de l'exercice biennal 2004-2005.	331	77
K.	Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.	332–335	77
L.	Programme de travail pour les sessions de 2006 du Conseil d'administration.	336	77
M.	Rapport de la mission effectuée au Maroc.	337	78
N.	Questions diverses.	338–340	78
O.	Clôture de la session.	341–342	78
 Annexe			
	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2005.		80

Première partie
Première session ordinaire de 2005

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 17 au 20 et le 24 janvier 2005

I. Organisation de la session

A. Élection du Bureau

1. Le Conseil d'administration a élu S. E. M. Mehdi Danesh-Yazdi (République islamique d'Iran) Président et S. E. M. Paul Badji (Sénégal), M. Uladzimir A. Gerus (Biélorus), M^{me} Romy Tincopa (Pérou) et M^{me} Unni Rambøll (Norvège) Vice-Présidents.

B. Allocutions d'ouverture

2. Le Conseil d'administration a observé un moment de silence à la mémoire des victimes des récentes catastrophes naturelles en Asie du Sud-Est, en Afrique et aux États-Unis, et des enfants et des femmes frappés par les hostilités dans certaines parties de l'Afrique.

3. Le Président a dit que d'énormes problèmes affectant les enfants se posaient au monde : pauvreté, sida, conflits ainsi que les graves questions des violences et de l'exploitation. Les catastrophes naturelles les affectaient aussi comme on l'a vu avec celle du tsunami et, voici un an, le séisme de Bam. Dans ce contexte et dans celui des objectifs du Millénaire pour le développement, l'ordre du jour du Conseil pour 2005 est fort important, notamment le prochain plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF dont il sera saisi en septembre.

4. La Directrice générale a rappelé avoir dit à la deuxième session ordinaire de 2004 du Conseil qu'il était difficile d'imaginer l'immensité des souffrances causées par les tragédies de Beslan et du Darfour. Mais le tsunami est d'un tout autre ordre de l'inimaginable. La dévastation qu'il a causée soulignait le fardeau croissant des crises humanitaires sur les organisations comme l'UNICEF. L'environnement dans lequel les agents de l'UNICEF travaillaient était devenu plus complexe, plus politisé et plus dangereux. L'UNICEF est resté axé sur des questions comme la protection des enfants dans les conflits armés, le VIH/sida, le sexisme, le travail des enfants et leur exploitation sexuelle commerciale. Faire face aux menaces contre leur survie et leur développement restait son mandat solennel et l'UNICEF continuera d'évoluer pour devenir toujours plus efficace dans l'intérêt des enfants de ce monde changeant.

5. Le Président sortant, S. E. M. Lebohang Moleko (Lesotho), a remercié la Directrice générale de son action pour les enfants, notamment à la suite du tsunami, en ajoutant que l'UNICEF doit continuer de plaider la cause des orphelins et des autres enfants affectés par le VIH/sida, situation qui est elle-même une crise humanitaire.

C. Adoption de l'ordre du jour

6. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour, le calendrier et l'organisation des travaux de la session, amendés (E/ICEF/2005/1).

7. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 51 délégations dotées du statut d'observateur, 2 organes des Nations Unies, 1 organisation intergouvernementale, 4 comités

nationaux pour l'UNICEF et le Comité des ONG pour l'UNICEF avaient présenté leurs pouvoirs.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Exposé sur la réponse de l'UNICEF au séisme et au tsunami dans l'océan Indien

8. La Directrice générale a informé les délégués de la réponse de l'UNICEF à la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien. Précédé d'un court métrage, son exposé a été axé sur les secours immédiats. C'est surtout parce qu'il avait des programmes en place dans tous les pays affectés que l'UNICEF a pu réagir rapidement. Grâce aux fortes équipes de pays des Nations Unies, à la coordination entre organismes et à la ferme direction des gouvernements affectés, la réponse a été prompte et efficace. Il n'empêche que la catastrophe a détruit les fournitures prépositionnées et gêné l'accès. L'UNICEF a pris la situation en main dans plusieurs secteurs : l'eau, l'assainissement, l'éducation et la protection des enfants. Le nombre relativement faible d'enfants seuls indiquait probablement un taux de mortalité chez les jeunes enfants plus élevé qu'initialement supputé. Le trafic dont il a pu être question n'a guère encore été avéré mais la vigilance s'impose. La reconstruction a déjà commencé par endroits et l'UNICEF a commencé à planifier le relèvement à long terme.

9. Les délégations ont félicité l'UNICEF de sa réponse rapide, disant qu'il s'était révélé un partenaire fiable pour les secours aux sinistrés et que, comme sa Directrice générale, il était digne d'éloges pour son action dès le lendemain de la catastrophe. Les représentants de certains des pays affectés ont cité à cet égard les campagnes de vaccination et les efforts pour ramener les enfants à l'école. On a demandé des précisions sur les plans à long terme. On s'est inquiété de questions particulières de personnel, de secours non alimentaires et de protection des enfants. Plusieurs délégations ont noté qu'il fallait maintenir l'élan acquis et planifier bien avant d'avoir à intervenir. Certaines ont évoqué la réponse de leurs pays respectifs à la crise, et plusieurs ont annoncé d'importantes contributions aux efforts de secours de l'UNICEF.

10. On a exprimé une inquiétude presque unanime pour les enfants séparés et seuls. Des orateurs ont répété que la vigilance s'imposait contre le trafic et l'exploitation des enfants et qu'il fallait les enregistrer rapidement. Plusieurs délégations ont salué la réponse efficace de l'UNICEF pour les protéger. On a dit aussi que sa riche expérience en Afghanistan inspirerait les initiatives de retour à l'école.

11. La Directrice générale a reconnu qu'il est difficile de déployer rapidement du personnel qualifié, notamment dans les secteurs où l'UNICEF était prié de jouer un rôle moteur. Mais l'UNICEF avait pris des mesures pour assurer aux bureaux de pays un appui suffisant. De même, le mouvement des personnes déplacées étant de nature à créer une deuxième vague de besoins en fournitures, l'UNICEF et ses partenaires faisaient le maximum pour assurer la distribution rapide et coordonnée des secours non alimentaires. Parler des jeunes orphelins est prématuré tant qu'on manque d'évaluations précises. L'UNICEF appuierait donc les fortes positions prises par les gouvernements affectés quant aux normes d'adoption et de placement

familial. Les besoins psychosociaux des populations sinistrées étaient un souci plus immédiat, car c'est un problème d'une immense complexité et dont les répercussions se feront longtemps sentir. L'UNICEF s'est concerté avec ses partenaires pour y répondre efficacement. La Directrice générale a assuré aux délégations que la planification était déjà bien en train. Des réponses à long terme à la crise du tsunami seraient incorporées dans les programmes de pays, afin non seulement de reconstruire mais d'améliorer ce qui avait été détruit.

B. Rapport annuel de la Directrice générale au Conseil économique et social

12. Le Conseil d'administration était saisi du rapport annuel de la Directrice générale au Conseil économique et social (E/2005/6-E/ICEF/2005/3) et d'une note du secrétariat sur les activités du Corps commun d'inspection intéressant l'UNICEF (E/ICEF/2005/4), que le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a présentés. Il a aussi récapitulé ce qui s'était passé depuis que ces documents ont été publiés, dont l'adoption par l'Assemblée générale le 22 décembre 2004 de la résolution 59/250 sur l'examen triennal des activités opérationnelles du système des Nations Unies. Cette résolution a réaffirmé les progrès accomplis et donné des directives pour faire fond sur les actions passées. L'Assemblée avait décidé de tenir une réunion plénière de haut niveau sur les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration du Millénaire et le Secrétaire général avait présenté le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. L'application de la résolution et les décisions que prendraient les mécanismes intergouvernementaux seraient coordonnées dans le contexte du plan de travail du Comité directeur du Groupe des Nations Unies pour le développement et des directives données par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination.

13. S'agissant de la proposition, évoquée dans le rapport, de modèles de bureaux communs pour le Cap-Vert et les Maldives, le Directeur a dit que, du fait du récent tsunami dans l'océan Indien, elle ne s'appliquait plus aux Maldives. L'UNICEF proposerait aux partenaires du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement que les équipes régionales du Groupe choisissent un autre pays et/ou plusieurs autres.

14. Plusieurs délégations ont dit que le rapport était complet, concis et stimulant. Quelques-unes ont demandé que, dans son prochain rapport, l'UNICEF mette mieux l'accent sur l'analyse, des problèmes notamment. Des délégués l'ont félicité d'avoir intégré dans les plans nationaux les engagements pris à la session extraordinaire consacrée aux enfants. Plusieurs orateurs ont fait son éloge pour sa réceptivité aux besoins des femmes et des enfants, notamment après le tsunami, dont la mobilisation de ressources et la fourniture de secours immédiats aux populations sinistrées.

15. Les délégations ont noté les progrès accomplis vers les réformes, notamment pour améliorer l'exécution au niveau des pays, et encouragé l'UNICEF à s'attacher surtout à édifier les capacités locales face aux problèmes de protection des enfants et à traduire les principes et les moyens de défense des droits de l'homme en instruments de programmation concrète. Ils se sont félicités des progrès accomplis pour faire fonctionner harmonieusement le système au niveau national et pour

aligner les opérations de l'UNICEF sur le calendrier de développement des grandes conférences des Nations Unies, notamment celles du Sommet du Millénaire. Des orateurs ont exhorté l'UNICEF à continuer d'œuvrer pour la mise au point de cadres de politique générale et se sont réjouis des efforts accrus pour lutter contre le VIH/sida et de la participation de l'UNICEF à l'Initiative de la Banque mondiale pour l'accélération de l'éducation pour tous.

16. S'agissant de l'examen triennal des activités opérationnelles, des délégations ont dit attendre avec intérêt l'exposé et le débat prolongé qui auront lieu à la réunion annuelle du Conseil d'administration en juin. Plusieurs ont dit que le développement des capacités et la prise en main par les pays étaient essentiels pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et que l'Organisation des Nations Unies devrait appuyer les gouvernements qui s'y emploient. Des orateurs ont remercié l'UNICEF de sa fidélité aux principes fondamentaux des activités opérationnelles : neutralité, multilatéralisme et aptitude à répondre aux besoins de développement des pays bénéficiaires. Plusieurs délégations ont noté avec inquiétude le faible nombre de fonctionnaires de l'UNICEF parmi les coordonnateurs résidents et elles l'ont encouragé à aider au renforcement de ce système.

17. Des orateurs ont avalisé les conclusions du rapport selon lesquelles il fallait améliorer la participation aux structures régionales et la coordination avec elles pour accroître l'appui aux équipes de pays des Nations Unies et ils ont préconisé une plus grande harmonisation des responsabilités des équipes régionales. Ils ont aussi exprimé leur appui à l'intégration des questions issues des conflits dans la programmation commune par pays, exercice qu'il faut aussi effectuer dans les pays en transition. Plusieurs délégations se sont félicitées des modalités harmonisées de transfert des ressources car elles réduiraient les coûts de transaction pour les homologues gouvernementaux, et elles se sont réjouies des réformes visant à permettre à l'UNICEF de participer à des formules de mise en commun des ressources, dont les approches sectorielles. D'autres ont noté l'importance du maintien de lignes hiérarchiques nettes grâce à des processus transparents. On s'est inquiété de savoir si les bureaux de pays pourraient participer aux nouvelles formules de mise en commun des ressources, à quoi le secrétariat a répondu qu'ils avaient la souplesse nécessaire.

18. S'agissant de la programmation commune, certains orateurs ont dit que les initiatives visant à rationaliser les activités opérationnelles feraient baisser les coûts de transaction pour les homologues nationaux. D'autres ont dit que, malgré leur importance, les innovations organisationnelles ne devaient pas être une fin en soi. Il fallait aussi de la souplesse dans l'exécution. L'application du bilan commun de pays (BCP)/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) devrait être calquée sur les priorités nationales et subordonnée à une analyse poussée et au dialogue avec les gouvernements. Les orateurs ont dit que les matrices axées sur les résultats, certes meilleures, laissaient encore à désirer. Ils ont salué les efforts sur les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et autres cadres de politique générale. Le secrétariat a dit que les directives relatives aux BCP/PNUAD pourraient être révisées en fonction des enseignements tirés.

19. Plusieurs orateurs ont dit que les efforts pour améliorer le suivi devraient être soutenus à l'aide d'indicateurs précis à convenir. Mais d'autres ont souligné que la mise au point d'indicateurs était un processus important et délicat qui exigerait la

consultation et l'accord complets des gouvernements. Une délégation s'est dite satisfaite de ce que le Projet des objectifs du Millénaire ait eu notamment pour résultat la promotion d'une recherche accrue s'appuyant sur l'effort scientifique international, ainsi que l'adaptation des technologies naissantes aux conditions locales. L'UNICEF pourrait appuyer la recherche scientifique mondiale afin de se pencher sur les besoins spéciaux des pauvres dans ses domaines de compétence, comme la santé et l'éducation.

20. Plusieurs délégations ont dit qu'il fallait veiller aux droits des enfants. D'autres ont préconisé, pour déterminer les priorités programmatiques, une méthodologie basée sur les résultats ou les preuves au lieu d'une approche fondée sur les droits de l'homme, certes louable mais qui, craignaient-elles, manquait de clarté. Selon elles, il incombait au Conseil d'utiliser le plan stratégique à moyen terme pour suggérer à l'UNICEF un ensemble net de priorités et de repères afin de passer des bonnes intentions aux actes, comme l'a dit la Directrice générale. Une délégation s'est déclarée inquiète de ce qu'on passe des problèmes de croissance économique à une approche programmatique fondée sur les droits de l'homme car cela risquerait de distraire des questions de développement.

21. Des délégués ont dit qu'il fallait une stratégie face aux violences sexistes, dont les mutilations génitales féminines. Ils ont salué les efforts de l'UNICEF pour l'autonomisation des femmes et souligné l'importance de l'adoption, au niveau des pays, d'une approche stratégique axée sur les résultats et philogyne.

22. Tout en notant la tendance positive du niveau des ressources ordinaires depuis trois ans, des délégués se sont inquiétés de la baisse de leur part des ressources totales et reconnu, avec le rapport, que, pour jouer un rôle mondial efficace, l'UNICEF a besoin de ressources sans entraves.

23. Des orateurs se sont félicités de la coopération renforcée avec la Banque mondiale, notamment par le biais de programmes multisectoriels comme le Partenariat pour la survie de l'enfant. Le secrétariat a dit que la collaboration avec elle s'était intensifiée, ainsi que les travaux sur les DSRP, les équipes de pays étant étroitement impliquées dans 30 pays et un peu moins dans 20 autres.

24. La décision adoptée par le Conseil d'administration (décision 2005/1) figure au chapitre III. De plus, le Conseil a pris note du rapport sur le CCI.

C. Approbation des descriptifs de programme de pays révisés

25. Le Président a dit que, conformément à la décision 2002/4, le Conseil avait fait des observations sur les projets de descriptif de programme de pays et approuvé l'ensemble des budgets indicatifs de 22 programmes de pays ou de zone à sa session annuelle et à sa deuxième session ordinaire de 2004. Les projets de descriptif ont été révisés en tenant compte, au besoin, des observations faites en 2004 par les délégations et un tableau récapitulatif des résultats a été ajouté. Les descriptifs de programme de pays révisés ont été affichés sur le site Web de l'UNICEF au 1^{er} novembre 2004. La décision 2002/4 indiquait aussi que les descriptifs révisés recevraient à la présente session l'approbation tacite du Conseil d'administration sauf si au moins cinq membres informaient par écrit le secrétariat, au 10 décembre 2004, de leur intention de saisir le Conseil d'un programme de pays. Cela n'ayant

pas été le cas, les programmes de pays suivants ont été approuvés : Angola, Burundi, Madagascar, Zimbabwe, Cap-Vert, cône Sud (Argentine, Chili, Uruguay), Malaisie, Philippines, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Kazakhstan, Kirghizistan, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Tadjikistan, ex-République yougoslave de Macédoine, Turkménistan, Ouzbékistan, République islamique d'Iran, Iraq et Guatemala.

26. Le représentant du Burundi a dit que le nord de son pays subissait une grave sécheresse et a invité l'UNICEF et d'autres partenaires à aider les enfants qui en souffrent. Les représentants des Philippines et de la Serbie-et-Monténégro se sont félicités de leur coopération avec l'UNICEF. Un orateur a dit que le descriptif révisé de la Roumanie n'était pas à jour quant aux adoptions internationales, qu'une nouvelle loi régit depuis le 1^{er} janvier 2005. Une autre délégation a dit que, dans l'ensemble, les descriptifs présentés cette année, dont beaucoup sont fondés sur les BCP/PNUAD, servaient à la réforme du système des Nations Unies.

D. Éducation des filles : rapport oral

27. Après la projection d'un court métrage vidéo du bureau de l'UNICEF en Inde sur la détresse des enfants sans accès à l'école, le chef de la Section éducation de l'UNICEF a parlé des grandes questions, des interventions et des effets des travaux de l'UNICEF touchant l'éducation des filles. L'accent mis sur elle par l'organisation a aidé à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, ceux de l'éducation pour tous et ceux du *Monde digne des enfants*, document adopté par la session extraordinaire que l'Assemblée générale leur a consacrée. L'UNICEF voulait que tous les enfants aient accès jusqu'au bout à une éducation de qualité : c'est leur droit absolu et un moyen de surmultiplier les progrès dans d'autres secteurs. L'exposé a présenté en termes généraux les questions et problèmes de la conception technique des interventions de qualité dans divers contextes; le plaidoyer pour l'éducation des filles, qui mène à l'éducation pour tous; la mobilisation des ressources; et la direction de l'Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation dans les approches sectorielles.

28. L'accès à l'éducation et sa qualité ont fait des progrès considérables, notamment par la promotion d'écoles accueillantes; la création d'espaces sûrs et l'incitation au retour à l'école dans les secteurs sinistrés; les efforts d'accélération dans les 25 pays les plus en danger de manquer l'objectif de parité des sexes; les approches intersectorielles; et l'introduction de l'initiation aux réalités, liée notamment à la prévention du VIH/sida. De gros efforts de collecte de fonds avaient recueilli d'importantes ressources auprès de partenaires clefs, mais il fallait les poursuivre pour doter l'Initiative de partenariats efficaces aux niveaux national et régional. Celle-ci est de plus en plus admise comme cadre principal de partenariat pour l'éducation des filles selon l'éducation pour tous et les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour progresser, il faudra faire ceci : mettre davantage l'accent sur la contribution de l'Initiative aux processus élargis de développement, en explicitant le rôle de l'UNICEF dans ces efforts; renforcer l'accent stratégique de l'UNICEF sur les femmes, moyen d'aborder leurs droits et les disparités dont elles souffrent; s'occuper davantage de la scolarité précoce; maintenir la collaboration intersectorielle; et agir stratégiquement au-delà des questions d'accès et de parité des sexes pour s'occuper des problèmes et de l'égalité des sexes et de la qualité de l'éducation.

29. De nombreuses délégations ont reconnu que l'éducation des filles a fait des progrès, se déclarant reconnaissantes des efforts de l'UNICEF et des travaux du partenariat élargi de l'Initiative. Plusieurs orateurs ont notamment évoqué les progrès faits dans les situations de crise et d'après conflit. Des délégations ont souligné l'importance des initiatives de fixation des coûts et d'élargissement; de l'application des leçons de l'expérience aux systèmes nationaux d'éducation élargis; et de l'intégration des femmes dans les grandes initiatives sectorielles, en soulignant la primauté des stratégies dirigées par les pays. À cet égard, les délégués ont demandé plus de renseignements sur le rôle de l'UNICEF dans les approches sectorielles et dans l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous.

30. Les plans visant à renforcer le secrétariat de l'Initiative – effort jugé essentiel au rôle et au mandat de l'UNICEF, moteur de l'éducation des filles – ont recueilli l'appui des délégués, qui ont demandé des précisions sur les niveaux de financement. On a souligné l'importance du travail de plaidoyer et de communication s'agissant de l'objectif de parité des sexes en 2005, ainsi que la nécessité d'améliorer les rapports, de renforcer la qualité des évaluations, d'améliorer la mesure des résultats scolaires et de générer des données ventilées par sexe. Une question a été posée quant aux objectifs concernant les 25 pays problématiques. Autres questions à étudier de plus près : l'eau et l'assainissement dans les écoles; la violence sexiste; les enfants handicapés; et l'appui à de meilleures conditions d'enseignement. Un délégué a exhorté l'UNICEF à souscrire à tous les objectifs de l'éducation pour tous et à envisager des systèmes d'enseignement privés et de substitution.

31. Le chef de la Section éducation a parlé de certaines des questions évoquées; il a noté l'accent mis sur les actions intensifiées et les fermes initiatives nécessaires pour réaliser l'objectif de parité des sexes dans les 25 pays problématiques; réaffirmé l'importance cruciale de l'action médiatique et de plaidoyer; et souligné le sens d'urgence renouvelé qu'implique la reprise de l'Initiative au niveau national. Il a souligné la primauté des plans sectoriels des gouvernements, notant les problèmes de l'intégration des femmes dans l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous et soulignant que les leçons tirées des initiatives à petite échelle servaient à la reproduire en plus grand.

32. La Directrice générale a parlé des questions liées à l'Initiative en faveur de l'éducation des filles, soulignant son inauguration au niveau national et les efforts en cours pour renforcer son secrétariat, notamment par l'addition de deux postes sous l'autorité d'un directeur exécutif adjoint, afin de la faire mieux connaître. S'agissant de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, il fallait s'appliquer à renforcer ses liens avec la Banque mondiale. La Directrice générale a souligné que l'eau et l'assainissement étaient une stratégie d'appui aux travaux pour la survie des enfants et l'éducation des filles, l'accent étant mis sur des installations sanitaires distinctes pour les filles et la promotion de l'initiation à l'hygiène qui peut la propager de l'école au foyer. L'eau et l'assainissement étaient aussi un élément important des travaux de l'UNICEF dans les situations de crise que traversent plusieurs pays où il est le chef de file des organismes des Nations Unies dans ce domaine. Les gouvernements restent ses principaux partenaires pour l'éducation, et l'enseignement d'État était primordial. Mais un appui a été aussi fourni à d'autres participants à l'éducation pour tous, comme les écoles coraniques, pour établir un programme scolaire plus large. Il fallait citer le Bangladesh, pays où, malgré la

pauvreté, une volonté farouche avait permis de progresser vers l'admission à l'école de tous les jeunes des deux sexes.

E. Programme élargi de vaccination : rapport oral

33. Le chef de la section santé a indiqué que les stratégies actuelles consistant à utiliser une combinaison de services systématiques et de programmes accélérés de lutte contre les maladies avaient permis de réaliser des progrès substantiels, dont bénéficiaient continuellement environ les trois quarts des enfants dans le monde. Cependant, plus de 30 millions d'enfants – 25 millions en Afrique et en Asie – et 40 millions de femmes enceintes n'étaient pas couverts chaque année. De nombreux pays, pour la plupart en Afrique, avaient fait des progrès s'agissant de l'augmentation de la couverture de la vaccination systématique dans les districts enregistrant les moins bons résultats. Les décès dus à la rougeole en Afrique avaient été réduits, passant de 482 000 en 1999 à moins de 240 000 en 2004. L'initiative de l'éradication mondiale de la poliomyélite avait enregistré des progrès en Asie, mais avait subi des revers en Afrique. Le nombre de décès dus au tétanos maternel et néonatal avait diminué, passant de 248 000 en 1997 à 180 000 en 2002. La vaccination contre la rougeole et la distribution de suppléments de vitamine A avaient été assurées dans 29 pays touchés par des situations d'urgence au titre des Principaux engagements collectifs de l'UNICEF en faveur des enfants.

34. Les campagnes de vaccination et les efforts accélérés connexes avaient atteint les enfants dans les familles marginalisées, mais ils avaient en même temps détourné l'attention et des ressources des services de vaccination systématiques. Relier la vaccination aux autres interventions sanitaires et nutritionnelles était efficace par rapport au coût et contribuait fortement à la réalisation du quatrième objectif du Millénaire pour le développement.

35. Des prévisions correctes de la demande de vaccins et des financements assurés sur le long terme, qui permettent de passer des contrats fermes avec un nombre plus élevé de fournisseurs, avaient contribué à la sécurité vaccinale mondiale. En qualité de partenaire de premier plan de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et des différents partenariats relatifs aux programmes accélérés de lutte contre les maladies, l'UNICEF continuerait de prôner et d'appuyer des partenariats fondés sur la responsabilité, dans lesquels les rôles et les responsabilités sont clairement définis, complémentaires et financés de façon adéquate.

36. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour le rôle central qu'il joue en renforçant les systèmes de vaccination au niveau des pays et elles ont encouragé l'intégration de la vaccination dans les processus de planification et de budgétisation nationaux dans le domaine de la santé. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que mettre trop l'accent sur des campagnes verticales risquait de détourner l'attention du renforcement de la vaccination systématique et des systèmes sanitaires de district. On se préoccupait aussi de la façon dont on pouvait vacciner les enfants soldats et, plus important encore, les empêcher d'être recrutés en premier lieu. Le secrétariat a dit qu'il était essentiel de renforcer encore la vaccination systématique avec quatre contacts pour chaque enfant et de relier la vaccination aux autres interventions à forte incidence en vue d'avoir une plus grande incidence sur la mortalité infantile.

F. Vision et stratégie concernant la vaccination à l'échelle mondiale : rapport oral

37. Le Directeur exécutif adjoint, Kul Gautam, a présenté une description des nouvelles vision et stratégie concernant la vaccination à l'échelle mondiale pour 2006-2015, qui avaient été formulées conjointement par l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres partenaires clefs. La vision et la stratégie s'appuyaient sur les données d'expérience accumulées dans le domaine de la vaccination ces dernières années et visaient à fournir une vision unifiée pour guider à l'avenir l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de vaccination et des interventions connexes à tous les niveaux. L'équité, l'égalité entre les sexes, la maîtrise des programmes et la responsabilité des gouvernements nationaux, la responsabilité de toutes les parties prenantes, de solides services de vaccination au niveau des districts et la durabilité assurée au moyen du renforcement des capacités techniques et financières étaient au nombre des principes directeurs de la nouvelle vision et de ses stratégies sous-jacentes.

38. La présentation a souligné les cinq domaines stratégiques de la vision et des stratégies : a) protéger un plus grand nombre de personnes contre les maladies évitables par la vaccination, grâce à une combinaison appropriée de stratégies de vaccination systématique et de campagnes et au moins quatre contacts de vaccination par an, en prêtant une attention sans précédent au ciblage des personnes non touchées; b) donner un vigoureux élan à l'introduction de nouveaux vaccins et technologies; c) créer des possibilités d'exécuter de nouvelles interventions de santé publique à forte incidence; d) surmonter les obstacles sectoriels en reliant la vaccination et en renforçant les systèmes de santé dans des domaines clefs tels que la planification des ressources financières et humaines, l'approvisionnement et la gestion des données; e) sensibiliser le public à l'interdépendance globale et établir à tous les niveaux des partenariats fondés sur la responsabilité.

39. De nombreuses délégations se sont félicitées des efforts conjoints et du processus de collaboration entre l'UNICEF et l'OMS et leurs partenaires dans le cadre de l'élaboration de la vision et de la stratégie concernant la vaccination à l'échelle mondiale, et elles ont prôné de nouvelles consultations avec les partenaires régionaux et les gouvernements nationaux. Les intervenants ont souligné la nécessité de continuer à renforcer la stratégie s'agissant du processus de suivi et d'examen et de l'estimation des coûts, y compris le contrôle des prix des vaccins et leur financement. Une délégation a dit que la vision et la stratégie énonçaient clairement ce qui devait être fait, mais non les moyens à mettre en œuvre à cette fin. Il était important d'étudier le rôle des forces du marché susceptibles d'influencer l'introduction des vaccins. Le secrétariat a répondu que la vision et la stratégie constituaient un cadre visant à guider les décisions futures concernant la vaccination, que la procédure de calcul des coûts était encore en cours d'examen et que les rôles et la responsabilité des partenaires clefs seraient définis au cours des prochains mois.

G. Sécurité du personnel : rapport oral

40. Le rapport a été introduit par le Coordonnateur de l'UNICEF pour les questions de sécurité, qui a dit que le monde étant devenu plus dangereux, le personnel de l'UNICEF opérait dans de nombreux environnements à haut risque. Le

personnel de l'ONU avait été tué, enlevé et menacé par des organisations terroristes et extrémistes, et dans le monde entier le personnel risquait d'être tué ou blessé par des actes de violence aveugle ou par des actes criminels. Durant l'année écoulée, il y avait eu 153 incidents signalés au cours desquels les membres du personnel de l'UNICEF ou des personnes directement à leur charge ou leurs biens avaient subi un préjudice.

41. Les nouvelles stratégies avaient réduit la vulnérabilité du personnel et rendu plus sûres les activités du programme. Conçues en partenariat étroit avec le bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, les institutions spécialisées des Nations Unies, les fonds, programmes et ONG, ces stratégies comprenaient un examen et un renforcement des normes minimales de sécurité opérationnelle, l'introduction d'un nouveau modèle d'analyse des menaces et des risques et d'un progiciel de formation à la sécurité sur CD-ROM, qui avait été utilisé par la quasi-totalité du personnel de l'UNICEF.

42. Dans sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a créé le Département de la sûreté et de la sécurité, en fusionnant le bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, le Service de la sécurité et de la sûreté et la composante Sécurité sur le terrain du Département des opérations de maintien de la paix. L'UNICEF serait pleinement en relation avec le Département, en demeurant un membre actif du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies. Le Coordonnateur pour les questions de sécurité a remercié le Conseil d'administration pour avoir approuvé le versement d'un montant supplémentaire de 14 millions de dollars en 2004 pour permettre à l'UNICEF de respecter pleinement les normes minimales de sécurité opérationnelle. Cette somme a été affectée et l'état d'avancement de l'application est en cours d'examen. Dans sa résolution 59/276, l'Assemblée générale a décidé de maintenir le système existant en matière de participation aux coûts, ce qui signifie que l'UNICEF devrait continuer à payer 11,6 % de toutes les dépenses au titre des bureaux extérieurs et de l'appui opérationnel du Département de la sûreté et de la sécurité.

43. La Directrice générale a fait observer que la sécurité et la sûreté du personnel étaient l'un des principaux engagements collectifs de l'UNICEF en faveur des enfants, mais que la décision de l'Assemblée générale de ne pas imputer entièrement les dépenses de sécurité sur le budget ordinaire de l'ONU était décevante et présentait des difficultés considérables. L'UNICEF avait commencé un examen en vue d'identifier d'où les ressources supplémentaires pourraient venir, question dont le Conseil d'administration pourrait être de nouveau saisi dans le courant de l'année.

44. Plusieurs délégations se sont félicitées des mesures prises par l'UNICEF pour accroître la sécurité et la sûreté du personnel et ont encouragé l'UNICEF à élaborer de nouvelles stratégies. Un vigoureux appui à été exprimé en faveur de la création du Département de la sécurité de la sûreté et de l'objectif qu'est la mise en place d'une capacité d'analyse des menaces et des risques. Toutefois, un certain nombre de délégations se sont déclarées déçues par la décision de conserver le mécanisme de partage des coûts. Le Coordonnateur chargé des questions de sécurité, à qui on avait demandé comment l'UNICEF serait en contact avec le Département de la sécurité et de la sûreté, a répondu que l'UNICEF serait pleinement intégré au Département et jouerait un rôle important dans le processus de prise de décisions au jour le jour, qui se déroulerait principalement sur le terrain. De plus, l'UNICEF

avait appuyé la création du Département, considérant que cela renforcerait la sécurité et la sûreté du personnel ainsi que la capacité d'assurer l'accès à la santé, à l'éducation, à l'égalité et à la protection aux plus mal lotis.

H. Suite donnée à la décision 2004/8 du Conseil d'administration sur la programmation commune

45. Le Président a rappelé aux délégations que dans sa décision 2004/8 sur la programmation commune, le Conseil d'administration avait pris note du rapport sur l'évaluation de l'expérience de l'UNICEF en matière de programmation commune (E/ICEF/2004/10) et décidé de renvoyer à la première session ordinaire de 2005 l'examen d'une décision à ce sujet.

46. Des délégations ont réaffirmé l'importance de la programmation commune et se sont félicitées des efforts déployés par l'UNICEF dans ce domaine, du fait de sa contribution à la réforme de l'Organisation et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres engagements. La programmation commune était considérée aussi comme un moyen d'éviter les chevauchements, de réduire les coûts, d'optimiser les synergies entre les institutions spécialisées et d'accroître l'efficacité et l'efficience des programmes. La plupart des intervenants, toutefois, attiraient l'attention sur le fait que cette approche n'était pas une fin en soi et ne devait être utilisée que dans les cas où elle était efficace par rapport au coût, où elle améliorerait clairement l'efficacité du développement et où chaque agence pouvait renforcer le travail des autres. Dans chaque cas, il était nécessaire d'assurer la transparence et la responsabilité. Une délégation a dit que l'approche devait se traduire par des économies et améliorer les vies.

47. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'il était important de suivre les directives du Groupe des Nations Unies pour le développement. Un intervenant a dit que les pays donateurs devaient examiner leurs procédures régissant l'établissement des rapports. Un autre a déclaré que les orientations de chaque institution spécialisée relatives à la budgétisation, à l'établissement des rapports et à l'évaluation devraient être claires et a demandé des compléments d'information sur la façon dont les types de mécanisme de financement étaient choisis et évalués. Une délégation a noté les progrès faits par l'Organisation en matière de programmation commune, s'agissant en particulier de la formation du personnel et de la diffusion de directives. Une autre délégation a apprécié l'approche fondée sur la notion de droit qui avait été adoptée.

48. Voir chapitre III, décision 2005/3 pour le texte adopté par le Conseil d'administration. Après l'adoption de la décision, une délégation, parlant au nom d'un groupe d'États, s'est déclarée satisfaite par le texte consensuel qui reflétait les amendements demandés par son groupe régional. Toutefois, le groupe demandait à ce qu'à l'avenir suffisamment de temps soit prévu pour les consultations entre tous les membres et non seulement entre les membres du Bureau.

I. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2005

49. Le Conseil d'administration était saisi du plan de travail et du projet de budget de la Division du secteur privé pour 2005 (E/ICEF/2005/AB.L.1), qui avait été introduit par le Directeur de la Division du secteur privé, ainsi que des principaux éléments de son plan d'exécution pour 2005-2007.

50. Des délégations se sont déclarées satisfaites des bons résultats financiers que la Division du secteur privé continuait d'enregistrer, s'agissant en particulier de la collecte de fonds, du plan pour 2005 et des objectifs impressionnants en matière de contributions. Les délégations ont loué aussi le vigoureux appui fourni par les Comités nationaux pour l'UNICEF – en particulier leur contribution aux ressources ordinaires – qui reflétait le large soutien dont l'UNICEF bénéficiait dans le grand public. Le représentant du Groupe permanent des Comités nationaux pour l'UNICEF a déclaré que les recettes tirées de la collecte pour la situation d'urgence consécutive à la situation de crise due au raz-de-marée étaient les plus élevées jamais collectées par l'UNICEF.

51. La Division du secteur privé était encouragée à étudier plus avant de nouvelles possibilités de collecte de fonds, du point de vue tant géographique que méthodologique. À une question posée concernant la diminution du volume des ventes de cartes, où la Division du secteur privé avait obtenu des résultats en deçà des objectifs du plan ces dernières années, en particulier s'agissant des ventes des bureaux extérieurs, le Directeur a répondu que, d'après les premières indications mondiales, une augmentation modeste du volume des ventes avait été enregistrée dans la quasi-totalité des marchés pour 2004. Répondant à une question concernant l'augmentation des frais de commercialisation, il a expliqué que l'augmentation générale des frais de fonctionnement était inférieure à l'augmentation des recettes, bien qu'il fût nécessaire d'investir au plan de la commercialisation pour que l'UNICEF demeure compétitive. Cependant, la Division du secteur privé surveillerait de près ces dépenses.

52. La Directrice générale a ajouté que l'UNICEF surveillerait avec soin la collecte de fonds au niveau des pays afin que cela constitue un effort complémentaire pour la programmation. En réponse à la question de savoir comment les activités de la Division du secteur privé appuyaient la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire, elle a noté que la collecte globale de fonds était essentielle pour que les efforts de l'UNICEF contribuent à la réalisation des objectifs, et que les programmes de pays bénéficieraient du pourcentage élevé des fonds affectés aux ressources ordinaires. (Voir chap. III, décision 2005/2 pour la décision adoptée par le Conseil d'administration).

J. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2002-2003 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

53. Le Conseil d'administration était saisi du rapport financier et des états financiers vérifiés pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 (A/59/5/Add.2), qui a été introduit par le Contrôleur. Le point avait été à l'origine inscrit à l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2004, mais le Conseil d'administration

l'avait reporté à la présente session de façon à pouvoir tirer parti du rapport du Comité des commissaires aux comptes et de tous débats de la Cinquième commission de l'Assemblée générale. Le Contrôleur a déclaré que l'UNICEF continuait à recevoir une opinion sans réserves du Comité des commissaires aux comptes et que, dans le cadre de l'examen par la Cinquième commission des rapports concernant les fonds et programmes, aucune question n'avait été soulevée concernant l'UNICEF. Il a ajouté que 35 des 47 recommandations formulées dans le précédent rapport du Comité des commissaires aux comptes avaient été appliquées et que les 12 autres étaient en cours d'application.

54. Un intervenant a demandé des éclaircissements concernant la résolution 57/278 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002, dans laquelle l'Assemblée avait demandé que l'on examine les structures de gestion, les principes et la reddition de comptes dans tout le système des Nations Unies. Le Contrôleur a répondu que le Comité de haut niveau sur les questions de gestion se penchait sur cette question et que l'UNICEF participerait activement à la discussion.

55. Plusieurs délégations ont demandé des éclaircissements sur les efforts faits par l'UNICEF et la Division du secteur privé pour s'assurer que les contributions soient reçues. Le Contrôleur a répondu que l'accent avait été mis sur cette question l'année précédente. La documentation avait été améliorée et les engagements non réglés pour 2003 avaient été réduits de façon spectaculaire. En ce qui concerne la Division du secteur privé, il a appelé attention du Conseil d'administration sur le fait que l'augmentation des engagements non réglés indiquait une augmentation des recettes.

56. Une délégation a demandé dans quelles circonstances on engageait des consultants au lieu d'utiliser le personnel de l'UNICEF et pourquoi cette pratique s'était développée. Une délégation a demandé des explications sur le type d'obligation visée dans l'état financier 1, Recettes accessoires, Note 5. Le Contrôleur a dit qu'il répondrait directement aux délégations ayant posé ces questions.

57. Plusieurs délégations ont encouragé l'UNICEF à appliquer pleinement toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Il a été suggéré que la réponse de l'UNICEF au Comité, qui devait être présentée dans le courant de l'année, ordonne les recommandations par ordre de priorité et fournisse un calendrier pour leur application. Un autre intervenant a demandé des commentaires sur la déclaration du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle les dépenses excessives au cours du dernier trimestre demeuraient préoccupantes et le fait que la concentration des dépenses à la fin de l'année pouvait indiquer des déficiences au niveau de la planification. Le Contrôleur a dit que la direction accordait une attention spéciale à cette question et a ajouté que l'UNICEF conduisait normalement ses opérations, de façon comparable aux gouvernements des États Membres. De plus, l'UNICEF avait noté avec préoccupation l'observation des commissaires aux comptes concernant la préservation des actifs et devait améliorer ses procédures pour les biens non consommables.

58. La Directrice générale a ajouté que l'UNICEF prenait ces questions très au sérieux. Elle a exprimé son appréciation au personnel de l'UNICEF qui travaillait dans le domaine des opérations, disant qu'elle était très fière du fait qu'au cours des 10 dernières années, l'UNICEF n'avait jamais fait l'objet de réserves dans le cadre d'un audit. L'UNICEF appréciait que les audits fussent utilisés en vue d'identifier les domaines où des améliorations pourraient être apportées et continuerait de

s'employer à ce que ses audits ne suscitent aucune réserve. Le Conseil d'administration a pris note du rapport.

K. Réunion d'annonces de contributions

59. La Directrice générale a ouvert la sixième réunion d'annonces de contributions en déclarant que l'UNICEF avait grandement apprécié la confiance que lui avaient témoignée les gouvernements, les Comités nationaux et le secteur privé, que reflétait la réponse sans précédent à l'appel lancé après le raz-de-marée. Toutefois, cet appui concernait les autres ressources et l'écart entre les ressources ordinaires et les autres ressources continuait d'augmenter. En 2003, les ressources ordinaires ne représentaient que 43 % des recettes totales. Cependant, un plus grand nombre de gouvernements reconnaissaient l'importance des ressources de base pour les activités de l'UNICEF. En 2004, l'UNICEF avait, pour la troisième année consécutive, enregistré une augmentation du niveau des ressources ordinaires versées par les gouvernements, le montant total préliminaire atteignant 435 millions de dollars, soit une augmentation de 32 millions de dollars par rapport à 2003. Des contributions avaient été versées par 19 pays à revenu élevé, 21 pays à revenu intermédiaire et 10 pays à faible revenu, et 15 pays avaient accru leur contribution, 11 d'entre eux de 7 % ou plus.

60. En incluant les annonces de contributions reçues avant la réunion, le secrétariat avait reçu 50 annonces de contributions s'élevant au total à 255,7 millions de dollars. Trois pays avaient fait des annonces à titre indicatif pour les années à venir. Un pays à faible revenu – le Rwanda – avait pour la première fois fait une annonce de contributions.

L. Questions diverses

Nomination de M^{me} Ann Veneman en tant que prochaine Directrice générale de l'UNICEF

61. Le Président a rappelé aux délégations qu'il avait reçu une lettre du Secrétaire général par laquelle ce dernier l'informait de son intention de nommer M^{me} Ann Veneman (États-Unis d'Amérique) Directrice générale de l'UNICEF à l'expiration du mandat de M^{me} Carol Bellamy, le 30 avril 2005. Après consultations avec le Bureau et les groupes régionaux, le Président avait informé le Secrétaire général de l'appui du Conseil d'administration en faveur de cette nomination. Le Secrétaire général a remercié le Conseil de son soutien et tous deux se sont félicités de pouvoir bientôt travailler étroitement avec M^{me} Veneman.

Présentation du Service de lutte antimines

62. M. Jenö Staehelin (Suisse), ancien Président du Conseil d'administration et actuel Président du Service de lutte antimines, a déclaré que ce service était une instance informelle composée de 27 membres qui se réunissait une fois par mois pour encourager l'échange d'informations entre donateurs et l'ONU au sujet des activités de lutte antimines, ainsi que de la politique et des besoins de financement en la matière. Les pays victimes de ces mines, des experts et des organisations non gouvernementales étaient invités à présenter la situation dans leur pays, leurs

activités de recherche ainsi que leurs programmes. L'UNICEF participait également à ces réunions.

63. Au sein du système des Nations Unies, 10 organes étaient concernés par la lutte antimines, le Service assurant un rôle de coordination générale. La sensibilisation à cette question, ainsi que l'éducation aux risques posés par les mines, en particulier des enfants, relevait principalement de la responsabilité de l'UNICEF. Celui-ci menait des activités dans le domaine de la lutte antimines dans 34 pays et régions. Le Sommet de Nairobi pour un monde sans mines, qui s'était tenu en octobre 2004, avait été l'occasion d'examiner les progrès réalisés s'agissant de l'application du Traité d'interdiction des mines et de préparer les mesures qui seront prises au cours des cinq prochaines années. M. Staehelin avait eu l'occasion, lors d'un voyage en Angola en sa qualité de Président du Service de lutte antimines, d'assister à une pièce de théâtre dans le cadre d'un programme conçu par une organisation non gouvernementale locale et l'UNICEF qui permettait à un groupe de jeunes bénévoles fortement motivés d'expliquer aux enfants les risques posés par les mines. L'UNICEF jouait un rôle important dans la lutte contre les mines terrestres, mais il restait encore beaucoup à faire, en particulier concernant les munitions non explosées qui faisaient désormais plus de victimes que les mines terrestres parmi les enfants.

64. Un orateur a déclaré qu'en Afrique les mines terrestres avaient blessé de nombreuses personnes innocentes, en particulier des enfants. L'éducation était tout particulièrement importante pour prévenir ces accidents, mais il était également important de lutter contre la vente et l'utilisation des mines. Un autre orateur a déclaré que les mines terrestres étaient utilisées de façon irresponsable dans certaines régions du monde et qu'elles blessaient des femmes et des enfants. Toutefois, certains pays en avaient besoin pour se garantir un minimum de sécurité. Son propre pays avait une très longue frontière terrestre et était sous pression pour mettre fin au trafic de drogues le long de cette frontière, et les mines terrestres étaient un outil utile à cet égard. Il a demandé quelle avait été l'assistance fournie par la communauté internationale en matière de déminage. M. Staehelin a déclaré que l'utilisation des mines pour garantir un droit légitime à la sécurité et les conséquences de cette utilisation dans d'autres domaines créaient effectivement un dilemme, mais le problème était en fait que la plupart des victimes étaient des civils. La Directrice générale a ajouté que 80 % des blessés ou tués étaient des civils, et 20 %, des enfants. Certaines mines ressemblaient même à des jouets. Elle a exhorté tous les pays à ratifier la Convention d'Ottawa, parce que les mines ne tuaient pas des soldats et des trafiquants de drogues, mais des civils innocents.

Présentation de la campagne mondiale de l'UNICEF contre le VIH/sida

65. La Directrice générale a déclaré que l'épidémie avait un impact considérable et qu'en dépit d'une augmentation les ressources disponibles étaient totalement insuffisantes. Une grande attention était accordée aux enfants orphelins, mais les enfants victimes de la pandémie, y compris ceux qui étaient infectés par le virus, étaient en fait beaucoup plus nombreux. L'UNICEF travaillait avec tous les enfants qui avaient besoin de soins et d'un soutien.

66. Le chef de la Section de lutte contre le VIH/sida de l'UNICEF a déclaré que si certains progrès étaient réalisés, la maladie avait néanmoins fait plus de 12 millions d'orphelins rien qu'en Afrique subsaharienne. Plus de 2 millions d'enfants étaient

séropositifs, et on comptait 600 000 nouveaux cas d'infection chaque année. Des millions d'autres enfants étaient victimes d'une façon ou d'une autre de la maladie.

67. En concertation avec des partenaires, l'UNICEF avait commencé à préparer une nouvelle campagne intitulée « Les enfants et le sida » destinée : a) à mettre les enfants au cœur des programmes engagés au niveau mondial; b) à fournir une assistance plus importante afin d'atténuer les effets de la pandémie sur les enfants et de protéger leurs droits; c) à encourager l'adoption de politiques qui favorisent les mesures de lutte; et d) à recueillir, sur une période de six ans, 1 milliard de dollars afin de renforcer les capacités en matière de prévention, de soins et de soutien pour les enfants et de venir en aide à au moins 10 millions d'enfants supplémentaires. La campagne était conçue de façon à avoir un impact direct et mesurable sur la survie des enfants et d'autres objectifs prioritaires de l'UNICEF, en particulier la protection, l'éducation et le développement précoce de l'enfant. Les diverses actions prévues contribueront à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que les buts adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de la session extraordinaire qu'elle a consacré au VIH/sida.

68. Cette campagne, qui regrouperait une grande diversité d'acteurs – gouvernements, organismes des Nations Unies, société civile et organisations religieuses – reposerait sur le principe « une stratégie nationale, une commission nationale et un mécanisme de suivi » et contribuerait à l'initiative « 3 millions d'ici à 2005 », menée par l'OMS, en particulier aux mesures destinées à améliorer les traitements pour les enfants et à maintenir les parents en vie.

69. Une consultation sera organisée début 2005 avec les bureaux extérieurs et les comités nationaux afin de définir les objectifs, les mécanismes permettant d'atteindre ces objectifs et les conditions de répartition des ressources. Les participants discuteront de la façon d'appuyer les efforts nationaux ainsi que d'intégrer la campagne dans les mécanismes et initiatives de développement en général. Le chef de la Section a remercié les Gouvernements américain, britannique et néerlandais des contributions annoncées ou versées, les comités nationaux pour les fonds apportés et leur participation à l'élaboration de la campagne ainsi que le Forum mondial des partenaires, organisé avec la Banque mondiale, pour son aide à la préparation de la campagne, qui sera lancée officiellement à l'automne 2005.

Présentation de l'étude du Secrétaire général sur la violence contre les enfants

70. La Directrice générale adjointe, M^{me} Rima Salah, a brièvement décrit les progrès réalisés concernant l'étude, que le Secrétaire général avait été prié de réaliser trois ans plus tôt. Cette étude avait pour objectifs : a) de recueillir les meilleures informations disponibles concernant la prévention de la violence et la lutte contre la violence; et b) de mobiliser et de développer des réseaux qui mettront en œuvre des recommandations de l'étude, notamment en suscitant un appui politique accru en faveur de la sécurité des enfants. Elle couvrait toutes les formes de violence physique et mentale, les blessures, les abus, les mauvais traitements ou l'exploitation, y compris l'exploitation sexuelle.

71. Réalisée sous la direction d'un expert indépendant, Paulo Sergio Pinheiro, avec l'appui d'un secrétariat basé à Genève, elle mettra principalement l'accent sur les enfants victimes de violence dans divers environnements tels que famille, école, communauté, institutions d'accueil et de soins, centres de détention et systèmes de

justice juvénile. Dans ce cadre, l'UNICEF mettra l'accent sur la violence à l'école, alors que l'Organisation internationale du Travail s'intéressera aux enfants qui travaillent. L'étude portera notamment sur la situation particulièrement vulnérable des enfants migrants, autochtones, appartenant à des minorités ou à d'autres groupes; l'impact de la discrimination fondée sur la race, le sexe et l'infection par le sida; les systèmes, structures et réalités sociales à l'origine de la violence et établira des liens entre violence et situation des femmes, pauvreté et mondialisation. Elle mettra en outre l'accent sur le coût économique et social de l'absence de mesures.

72. Les bureaux de pays de l'UNICEF ont participé à la coordination des questionnaires envoyés pour cette étude, et auxquels plus de 80 gouvernements ont répondu, ainsi qu'à l'analyse des réponses reçues. Les contributions d'organisations non gouvernementales ont été transmises à un groupe consultatif créé spécifiquement pour l'occasion. En outre, un appel a été lancé aux organisations non gouvernementales, aux universitaires et à d'autres groupes de la société civile afin qu'ils contribuent à l'étude.

73. En 2005, les efforts de recherche prendront principalement la forme de consultations régionales (neuf prévues pour le premier semestre), coordonnées par l'UNICEF et auxquelles participeront des enfants et des jeunes.

74. L'Union interparlementaire faisait appel à son réseau mondial et avait participé en 2004 au lancement d'une brochure destinée aux parlementaires sur la question. La Directrice générale adjointe a remercié les Gouvernements belge, britannique, finlandais, français, néerlandais, norvégien et suédois de leur appui, tout en précisant que des ressources supplémentaires étaient nécessaires.

Présentation du deuxième Forum de haut niveau sur les objectifs du Millénaire dans le domaine de la santé

75. M. Kul Gautam, Directeur général adjoint, a déclaré que l'objectif du Forum de haut niveau sur les objectifs du Millénaire dans le domaine de la santé, créé en mai 2003, était d'offrir l'occasion d'un dialogue franc entre hauts responsables et d'identifier les moyens d'atteindre plus rapidement les objectifs considérés. Le deuxième Forum, qui s'était tenu à Abuja en décembre, avait abordé cinq questions : une description générale des progrès réalisés dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire; un examen des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, des stratégies sectorielles et de leur contribution aux objectifs; la crise des ressources humaines dans le domaine de la santé, en particulier en Afrique subsaharienne; le suivi des activités engagées et des ressources disponibles; et enfin la situation dans les États fragiles. Une grande partie des débats avaient été consacrés à l'objectif 4 (réduction de la mortalité infantile et des enfants âgés de moins de 5 ans), et il en était ressorti que l'objectif ne serait pas atteint si les tendances actuelles persistaient, notamment en Afrique subsaharienne.

76. Le Forum d'Abuja s'était terminé par un appel afin que les pays à faible revenu puissent avoir accès à des produits indispensables – médicaments essentiels, moustiquaires, médicaments antirétroviraux et vaccins – gratuitement ou à des prix abordables. Un autre thème examiné a été la crise des ressources humaines dans le domaine de la santé en Afrique : non seulement les agents de santé qui étaient formés et recrutés ne compensaient pas les décès, mais en outre, on assistait à un exode massif vers les pays industrialisés, et des pays d'Afrique les plus pauvres vers d'autres pays du continent plus riches tels que l'Afrique du Sud. Le Gouvernement

norvégien organisera en février 2005, en collaboration avec un groupe de travail, une réunion consacrée à cette question. Il a avancé lors du Forum l'idée de créer une subvention mondiale afin de pouvoir apporter aux enfants des pays à faible revenu des articles indispensables tels que moustiquaires traitées aux insecticides, nouveaux médicaments antipaludéens, médicaments antirétroviraux et certains vaccins sous-utilisés à des coûts subventionnés.

77. Une délégation s'est félicitée du rôle accru joué par l'UNICEF en vue de la réalisation de l'objectif du Millénaire concernant la santé maternelle et infantile, et l'a encouragé à agir dans quatre domaines essentiels à savoir : faire en sorte que la santé maternelle et infantile soit reconnue explicitement comme une priorité intégrée au plan stratégique à moyen terme et inscrite au budget; abandonner progressivement les petites interventions pilotes au profit de programmes d'appui technique en faveur des gouvernements qui répondent aux besoins et aux priorités nationales, tout en préservant l'offre de services humanitaires; veiller à ce que le programme de l'UNICEF soit en harmonie avec les divers mécanismes des Nations Unies au niveau des pays, y compris le Groupe des Nations Unies pour le développement et le principe « une stratégie, une commission nationale et un mécanisme de suivi » de façon à intégrer les priorités concernant la santé de l'enfant à des activités plus générales; et promouvoir et encourager un rôle directeur des gouvernements en ce qui concernait la définition des objectifs et la réalisation des activités dans le domaine de la santé des enfants, et leur incorporation aux processus budgétaires nationaux et sectoriels.

M. Clôture de la session

Remerciements à Carol Bellamy

78. Les délégations ont remercié Carol Bellamy, dont le second mandat venait à échéance le 1^{er} mai 2005. Elles ont particulièrement salué son dynamisme, son extraordinaire capacité à diriger et son « engagement sans faille » en faveur de la cause des enfants, notamment ses nombreuses visites dans des pays ravagés par des crises. Parmi les nombreux faits marquants de ses 10 ans à la tête de l'UNICEF, les orateurs ont notamment rappelé le renforcement et la simplification des opérations d'urgence, comme en témoignait la rapidité avec laquelle il avait été répondu à la situation catastrophique provoquée par le tsunami en Asie du Sud et à d'autres crises; le fait que l'UNICEF était à la pointe de l'action menée dans les domaines touchant les enfants, y compris l'exploitation sexuelle, les conflits armés et le VIH/sida; l'action en faveur des droits de l'homme et des enfants dans le développement, et les solides fondations mises en place concernant la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment dans les situations d'urgence et les transitions.

Discours de clôture

79. La Directrice générale a annoncé son départ à la fin d'avril et son remplacement par la Secrétaire, M^{me} Veneman. Elle a fait part de ses réflexions sur ses années passées à l'UNICEF, qui ont débuté à une époque où les conflits armés, les catastrophes naturelles et le VIH/sida avaient réduit à néant les progrès réalisés au prix de durs efforts dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'éducation et s'étaient traduits par un accroissement de la pauvreté. Heureusement, c'était

également à cette époque que le monde avait véritablement pris conscience des droits des enfants et des femmes, que des avancées techniques avaient permis d'améliorer les programmes mis en œuvre et que de très nombreux partenariats avaient permis de renforcer la détermination de venir en aide aux enfants et les moyens nécessaires à cet effet. Les objectifs du Millénaire pour le développement et le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF étaient des éléments essentiels à la réalisation des buts et priorités que s'était fixés la communauté internationale en faveur des enfants. M^{me} Bellamy a remercié le Conseil d'administration et son action énergique et de son appui sans faille pendant ces 10 années et a exprimé sa gratitude à M. Youssouf Oomar, Secrétaire adjoint du Conseil d'administration, qui allait bientôt prendre les fonctions de représentant de l'UNICEF en Côte d'Ivoire, pour l'excellent travail accompli.

80. En conclusion, le Président a remercié les délégués, le bureau et le secrétariat de leur participation active ainsi que des rapports de travail étroits et productifs qui s'étaient établis. Résumant les principaux résultats et décisions adoptées, il s'est félicité de la qualité des débats et des contributions annoncées. Au nom du Conseil, il a chaudement remercié la Directrice générale, qui avait su passer du stade de la compassion à celui de l'action, ainsi que pour ses compétences, sa détermination et sa vision extraordinaires à la tête de l'UNICEF, en particulier sa participation intense aux travaux du Conseil d'administration.

III. Réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM

81. Le présent chapitre, qui a été initialement présenté sous forme d'un additif au rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur les travaux de sa première session ordinaire de 2004, résume les débats qui ont eu lieu lors de la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP, ainsi que du PAM, tenue les 23 et 26 janvier 2004. Le texte en a été établi par les secrétariats des fonds et programmes et a été approuvé par les Présidents des trois Conseils d'administration

A. Enfants et femmes touchés par le VIH/sida

82. Les exposés présentés après les déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont porté sur le problème prioritaire que constituent les enfants et les femmes touchés par le VIH/sida; des exemples de mesures conjointes prises par les organismes des Nations Unies; et les enjeux essentiels que ces derniers doivent relever en vue de renforcer leur capacité de réaction individuelle et commune.

83. Les intervenants ont noté les progrès réalisés sur le plan de l'aide apportée aux enfants et aux femmes touchés par le VIH/sida, notamment le nombre croissant de dispositifs internationaux permettant à la communauté internationale et au système des Nations Unies d'agir, ainsi que d'objectifs, de normes et de règles convenus à l'échelon international, et de données montrant que des actions communes sont entreprises à l'échelle du système. On notera à titre d'exemple les programmes de distribution de repas et de nutrition en milieu scolaire, la rapidité de l'évaluation, de l'analyse et de la planification de l'action dans 17 pays de l'Afrique sub-saharienne

et la prise en compte croissante des enfants et des femmes touchés par le VIH/sida dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

84. Toutefois, ainsi qu'il est clairement ressorti des exposés présentés et interventions ultérieures, les mesures adoptées pour défendre les droits des enfants et des femmes fragilisés par la pandémie sont demeurées insuffisantes. Il importait que les organismes redoublent d'efforts, individuellement et conjointement, dans le cadre d'initiatives concrètes telles que la Coalition mondiale sur les femmes et le sida et le Forum mondial des partenaires pour la protection des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH/sida; en prenant des dispositions visant à renforcer l'action de l'ONU face au VH/sida et dans le contexte de la réforme de l'ONU et de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

85. Les liens importants qui existent entre les problèmes des enfants et ceux des femmes touchés par le VIH/sida ont été mis en lumière. Il a notamment été souligné que, pour briser le cycle de la contamination par ce virus, il fallait donner aux enfants vulnérables un accès aux soins de santé en matière de sexualité et de procréation et leur permettre d'exercer leurs droits à cet égard. Pour réduire la vulnérabilité des enfants touchés par le VIH/sida, il était très important de maintenir leurs parents en vie et de prendre des mesures de prévention primaire. La lutte contre la violence à l'égard des femmes devait être un élément important des stratégies de prévention.

86. Les orateurs ont estimé qu'il fallait considérer comme une priorité l'intégration des problèmes des enfants et des femmes fragilisés par le VIH/sida dans les instruments de développement nationaux tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les plans de lutte contre le VIH/sida. Il convenait toutefois, en même temps, d'accorder une attention accrue à ces problèmes au niveau local et de renforcer l'appui apporté afin de les résoudre en vue de permettre à ces communautés de mieux faire face aux effets de la pandémie. Il importait à cette fin de fournir des ressources aux communautés tout en leur demandant de rendre compte de l'utilisation qui en était faite.

87. Il a également été souligné que la coordination de l'action mondiale, régionale et nationale face au VIH/sida demeurait un défi considérable. Ce problème pouvait être réglé dans le cadre de l'initiative des « trois uns », qui mettait fortement l'accent sur la prise en charge des programmes par les pays. Il fallait maintenant passer des slogans à une action effective sur le terrain. Le système des Nations Unies devait promouvoir et appuyer les mesures axées sur les droits, tenant compte des sexes et favorisant l'appropriation des programmes par les pays.

B. Égalité des sexes

88. Après une déclaration liminaire du Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, la Directrice exécutive du Fonds a fait une présentation sur les données d'expérience acquises par le Fonds et la question de la prise en compte systématique des problèmes liés aux inégalités entre hommes et femmes. Elle a donné plusieurs exemples de collaboration interorganisations réussie et énuméré les problèmes considérables que sont l'insuffisance des ressources consacrées aux politiques d'intégration de la lutte contre le sexisme; les limites des bases de

données ventilées par sexe et les importantes lacunes au niveau du suivi, du contrôle et de la transparence.

89. Le Directeur du Département des femmes, des sexes et du développement de l'Union africaine a cité des exemples de mesures institutionnelles prises par l'Union en vue d'une prise en compte systématique des problèmes liés aux inégalités entre hommes et femmes. Il a toutefois fait remarquer que les décideurs se sentaient peu concernés par les mesures en faveur de l'égalité des sexes et ne comprenaient généralement pas que lutter contre le sexisme et prendre en compte systématiquement les problèmes liés aux inégalités entre hommes et femmes était indispensable au développement durable.

90. Au cours du débat qui s'est ensuivi, les membres des conseils d'administration ont formulé plusieurs recommandations. Ils ont recommandé de soumettre, lors des prochaines réunions communes, un document sur les femmes présentant les stratégies et responsabilités communes, les objectifs et les obligations relatifs à la prise en compte systématique des problèmes relatifs aux inégalités entre hommes et femmes dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les bilans communs de pays (BCP), les stratégies adoptées au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les politiques menées par les gouvernements, ainsi que les mesures visant à lier les objectifs du Millénaire pour le développement à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Ce document devrait également comporter des précisions sur les ressources des organismes, leurs obligations et leurs connaissances spécialisées sur la problématique hommes-femmes. La présentation des objectifs et des résultats obtenus devrait comprendre des éléments tant qualitatifs que quantitatifs.

91. Les orateurs ont indiqué que les organismes devaient s'employer, de concert, à mesurer le succès des mesures visant la prise en compte systématique des problèmes liés aux inégalités entre hommes et femmes et la réduction de ces inégalités et à aider les pays à établir des systèmes de responsabilisation dans ce domaine. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté étant d'importants cadres de développement, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale devraient participer davantage à la mise en place de stratégies tenant compte des sexes. Les donateurs devraient par ailleurs accroître l'aide financière qu'ils apportent aux efforts déployés en faveur de la prise en compte des sexes. Il faudrait en outre que les organismes financent la prise en considération de ces inégalités et l'autonomisation des femmes au moyen des ressources institutionnelles de base plutôt qu'au titre de fonds extrabudgétaires.

92. Les participants ont jugé indispensable que la population locale participe à la mise en place des stratégies visant la prise en compte des considérations liées aux sexes afin qu'elle puisse s'investir dans les mesures prises et que le processus de modification des comportements et des politiques relatifs à l'égalité des sexes s'accélère. En plus de l'adoption de mesures visant la prise en compte des sexes, il faudrait accorder une attention spéciale à l'autonomisation des femmes. Quant aux institutions, il convenait qu'elles renforcent leur sens des responsabilités, améliorent les compétences de leur personnel à tous les niveaux, vérifient l'absence de pratiques sexistes, soient soucieuses de l'égalité des sexes dans leur mode de budgétisation et établissent des données de référence et des

modalités de contrôle des changements. Le principe de prise en compte des sexes devait être défini clairement, ainsi que les tactiques à adopter pour y parvenir.

C. Transition de l'aide au développement

93. Le Président du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) a présenté ce point de l'ordre du jour en soulignant l'importance du rôle que pourrait jouer l'ONU dans cette transition. Il a fait part des progrès réalisés à ce jour par le Groupe de travail commun et déclaré que les entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement travaillaient de concert dans les périodes de transition suivant les catastrophes, telles que celle provoquée par le raz-de-marée qui s'est produit dans l'océan Indien, ainsi qu'au lendemain des conflits.

94. La Directrice générale de l'UNICEF a déclaré que les travaux du Comité exécutif pour les affaires humanitaires du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les situations de transition avaient amélioré la capacité d'intervention de l'ONU dans ce type de situation. Il avait ainsi été possible, dans les pays touchés par le raz-de-marée, d'améliorer la situation grâce à la rapidité de réaction d'un système des coordonnateurs résidents solide qu'était venu appuyer sans tarder le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le Coordonnateur des opérations humanitaires en Haïti a donné un exemple concret de la manière dont les programmes de transition mis au point à la suite d'une catastrophe naturelle devenaient réalité sur le terrain. Il a décrit l'interaction entre les différentes entités des Nations Unies face aux terribles inondations survenues en 2004, en particulier la collaboration avec la mission de maintien de la paix des Nations Unies.

95. Plusieurs délégations ont déclaré qu'il était important que l'ONU et les institutions financières internationales continuent de réfléchir à des manières originales de financer les périodes de transition. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a été encouragé, pour compléter sa coopération actuelle avec la Banque mondiale, à étendre ses partenariats pratiques aux banques régionales de développement. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'il importait d'intégrer véritablement les programmes mis en œuvre en période de transition dans les processus et plans adoptés par les pouvoirs publics. L'accent a été mis à cet égard sur l'importance du renforcement des capacités même si ce processus s'avérait difficile au sortir d'un conflit. Plusieurs délégations ont fait remarquer que l'ONU ne pourrait contribuer à résoudre les causes structurelles des conflits que si sa vision et son assistance s'inscrivaient dans le long terme.

96. D'une manière générale, les participants ont estimé que le Groupe de travail conjoint sur les problèmes de transition du Comité exécutif pour les affaires humanitaires devrait également faire porter ses travaux sur les situations de transition résultant de catastrophes naturelles. Les délégations ont approuvé la décision du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement de renforcer l'appui qu'il fournit dans ce domaine aux équipes de pays. De l'avis de plusieurs d'entre elles, les enseignements tirés de l'élaboration des programmes de relèvement à la suite du raz-de-marée constituaient un point de départ intéressant et il pourrait être bon de les analyser ultérieurement à l'occasion d'une réunion commune des conseils d'administration. Elles ont approuvé l'intention du Groupe

de travail conjoint de suivre les débats en cours sur la réforme des Nations Unies, notamment ceux du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Plusieurs orateurs ont déclaré que les discussions non gouvernementales et officieuses sur la réforme devraient être considérées avec prudence et que, s'agissant des situations de transition, les institutions se fondaient avant tout sur les résolutions du Conseil économique et social.

97. Le rôle essentiel des femmes dans le processus de consolidation de la paix et de relèvement a été souligné, notamment en El Salvador. Les participants ont pris note du fait que le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement avait estimé que la question de l'égalité des sexes méritait d'être examinée plus avant et l'ont encouragé dans ce sens.

98. Concluant le débat, le Président du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial a mis l'accent sur la nécessité d'élaborer et d'adopter une définition claire du mot « transition »; l'importance des travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement en matière de planification et d'exécution des activités liées aux périodes de transition (tant à la suite d'un conflit que d'une catastrophe naturelle) et la nécessité pour les institutions financières internationales de coopérer pleinement avec les institutions membres du Groupe des Nations Unies pour le développement; l'ampleur des besoins directs des populations vulnérables pendant les périodes de transition et la nécessité d'évaluer ces besoins au lendemain de conflits; et la nécessité de garantir un « espace » humanitaire dans toutes les missions de l'ONU, de déterminer le coût de la coordination dans les périodes de transition et, pour le Groupe de travail conjoint, de continuer de s'employer à fournir un appui concret sur le terrain plutôt que d'attendre la conclusion des processus de réforme de l'ONU.

D. Simplification et harmonisation

99. L'Administrateur associé du PNUD a décrit les progrès réalisés à cette date en matière de simplification et d'harmonisation comme suite à la résolution 59/250 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles. À la suite de cette intervention, les présidents des équipes de gestion du programme du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'année 2004 ont fait état des progrès réalisés depuis la dernière réunion commune des conseils d'administration. La présentation de la situation aux niveaux régional et national, par le Directeur de la Division de l'Afrique du FNUAP, le Secrétaire de la Division des affaires économiques du Gouvernement pakistanais et le Coordonnateur résident du PNUD au Pakistan, a été axée sur les pratiques optimales au niveau régional et sur des initiatives de mise en œuvre au niveau des pays fondées sur la prise en charge des programmes par les pays.

100. Exprimant leur désir de voir aboutir la réforme de l'ONU et soulignant l'importance de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, les délégations ont fait remarquer que le système des Nations Unies était à l'examen au niveau des pays et ont considéré l'examen triennal des activités opérationnelles comme une incitation à travailler plus efficacement. Elles ont indiqué qu'il était nécessaire d'aller au-delà des procédures internes pour pouvoir s'aligner sur les autres institutions et parties prenantes à l'échelon des pays. Elles ont prié instamment le Groupe des Nations Unies pour le développement d'accroître la participation des

organismes des Nations Unies et de renforcer sa collaboration avec les institutions financières internationales.

101. L'absence d'objectifs et de calendriers clairement définis en vue de l'application des recommandations issues de l'examen triennal des activités opérationnelles pour la période 2005-2007 a été jugée préoccupante. Les délégations ont souhaité qu'à sa session d'organisation de 2005, le Conseil économique et social établisse un échéancier et un plan d'harmonisation. Elles ont souligné l'importance de la réunion du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique, tenue en mars 2005. Elles ont appelé l'attention sur le coût éventuel de la programmation commune et les recouvrements entre les mandats des diverses institutions, qui pourraient compromettre l'obligation de rendre compte et la transparence. Plusieurs délégations se sont interrogées sur l'opportunité d'un regroupement des mécanismes de financement des programmes communs.

102. D'une manière générale, les délégations ont encouragé le Groupe des Nations Unies pour le développement à faire le point des évaluations menées au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, à établir des directives communes en matière de recouvrement des coûts, à mieux définir le système de responsabilisation pour ce qui est des arrangements relatifs au regroupement, à élaborer à l'intention des équipes de pays des principes directeurs relatifs au renforcement des capacités et à la coopération technique, à renforcer les travaux interinstitutions sur les sexes, à intensifier les mesures d'harmonisation des bilans communs de pays (BCP) et des mesures prises au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) avec les priorités nationales et à étendre à d'autres pays les initiatives expérimentales visant la mise en place de bureaux communs. Elles ont souligné l'utilité de l'évaluation commune des besoins, des instruments communs d'action dans les périodes de crise ou au lendemain des crises, des bases de données intégrées et de l'intensification de la coordination régionale afin d'éviter recouvrements et gaspillage.

103. Répondant à ces observations, les représentants du Groupe des Nations Unies pour le développement ont indiqué qu'un plan d'application pour 2005-2007, comportant des objectifs clairement définis et concrets ainsi qu'un calendrier d'application des recommandations issues de l'examen triennal des activités opérationnelles, était en cours d'élaboration, qui tenait compte des ressources humaines et financières demandées. Ils ont noté que les enseignements tirés de la programmation commune et des mesures prises au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement allaient être répertoriés afin d'améliorer les directives communes dans ce domaine, qui avaient été élaborées conformément aux premières recommandations issues de l'examen triennal des activités opérationnelles.

104. Soulignant l'importance de la participation nationale et d'une harmonisation des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté avec les objectifs du Millénaire pour le développement, les secrétariats ont mis l'accent sur le fait que la mise en œuvre des bilans communs de pays (BCP) et des mesures adoptées au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) était toujours fondée sur les priorités nationales énoncées dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ou dans des stratégies comparables et tenait compte des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire. DevInfo a été étoffé afin

d'aider les pays où est exécuté un programme à suivre les progrès réalisés au niveau national.

105. En ce qui concerne les avantages par rapport aux coûts, l'expérience a démontré qu'avoir des locaux, des services et des bureaux communs permettait de réduire les coûts de transaction et de fournir une aide plus efficace au développement.

Deuxième partie
Session annuelle de 2005

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 6 au 10 juin 2005

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

106. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice générale, Ann M. Veneman, notant qu'elle prenait ses fonctions au moment où l'UNICEF élaborait son plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2006-2009, redoublait d'efforts pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et mettait en œuvre la réforme de l'Organisation des Nations Unies. L'UNICEF et ses partenaires continuaient d'accomplir des progrès considérables pour ce qui était d'obtenir des résultats tangibles pour les enfants. Le Conseil d'administration avait un rôle important à jouer pour orienter ce processus et il était encourageant de constater le caractère de plus en plus interactif de ses délibérations.

107. La Directrice générale a remercié les membres du Conseil d'administration d'avoir soutenu sa nomination en tant que cinquième Directrice générale du Fonds. L'une des principales difficultés résidait dans l'obtention d'appuis à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour l'UNICEF, cela se traduisait par : un braquage des projecteurs sur les enfants les plus marginalisés et les familles les plus pauvres; la participation des citoyens à leur propre développement; une répartition égale des résultats positifs obtenus entre les sexes; et la responsabilisation des institutions politiques et des prestataires de services vis-à-vis des groupes qu'ils desservaient. La collaboration était essentielle à ces efforts, comme elle avait pu le constater en Afrique australe lors de sa première mission sur le terrain en sa qualité de Directrice générale du Fonds. Elle avait effectué cette mission en compagnie du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM), qui était aussi l'envoyé humanitaire du Secrétaire général pour la région, et du Directeur du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Ce voyage avait fait ressortir la façon dont ces organismes pouvaient se compléter dans le soutien qu'ils accordaient aux gouvernements et aux autres partenaires afin de remédier aux problèmes touchant la région.

108. La Directrice générale a également présenté le Programme accéléré pour la survie et le développement de l'enfant comme un modèle, notant l'importance d'une approche intégrée pour la survie des enfants. Elle a indiqué que l'UNICEF allait contribuer plus activement à la réforme de l'Organisation des Nations Unies, accorder la priorité au renforcement des capacités dans les pays et à la transposition sur une plus grande échelle des initiatives ayant donné de bons résultats, et adopter une orientation davantage axée sur les résultats. Elle a également souligné l'importance des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes.

109. Au nom de leurs groupes régionaux respectifs, les représentants du Bélarus, de la Norvège, du Pérou, de la République islamique d'Iran et du Sénégal ont souhaité la bienvenue à M^{me} Veneman et se sont réjouis à la perspective de collaborer avec elle pour relever les nombreux défis auxquels l'UNICEF était confronté.

B. Adoption de l'ordre du jour

110. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le projet de calendrier et d'organisation des travaux (E/ICEF/2005/7 et Corr.1) pour la session.

111. En application de l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que 61 délégations ayant le statut d'observateur, 3 organismes des Nations Unies, 8 comités nationaux pour l'UNICEF, 6 organisations non gouvernementales et le Comité des ONG pour l'UNICEF avaient présenté des pouvoirs pour la session.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport annuel de la Directrice générale

112. Le Conseil d'administration était saisi du rapport annuel de la Directrice générale sur les progrès accomplis et les résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2002-2005 (E/ICEF/2005/6); le rapport a été présenté par M^{me} Rima Salah, Directrice générale adjointe.

113. Les délégations ont demandé au secrétariat d'améliorer les rapports qu'il établirait à l'avenir en y incorporant une analyse plus approfondie des informations présentées, et notamment en utilisant davantage les indicateurs et les statistiques nationales; comparant les progrès réalisés par rapport aux années précédentes ou à d'autres éléments tels que les objectifs du Millénaire pour le développement; indiquant quels étaient les pays qui accusaient un retard; et proposant des mesures permettant de remédier à ces problèmes. Il conviendrait aussi d'inclure dans le prochain rapport une analyse plus poussée des obstacles à la réalisation des objectifs mentionnés dans le PSMT. Il a également été demandé au secrétariat de veiller à ce que le prochain PSMT porte de manière plus systématique, aux fins de l'établissement du rapport annuel, sur des objectifs précis et mesurables. Le secrétariat a répondu que les informations et l'analyse contenues dans le prochain rapport annuel seraient plus étoffées.

114. Une délégation a demandé que l'analyse porte sur des thèmes autres que ceux des objectifs du Millénaire pour le développement, par exemple, sur les objectifs figurant dans le document intitulé *Un monde digne des enfants* ou sur les engagements du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Un certain nombre d'orateurs ont aussi demandé une analyse plus précise de la façon dont les sexospécificités étaient prises en compte dans les travaux de l'UNICEF. S'agissant de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, les délégations ont demandé plus de renseignements sur la programmation commune, les locaux communs et la participation de l'UNICEF au suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Une délégation a proposé de mener une évaluation visant à déterminer si le processus de réforme était en bonne voie à l'UNICEF. Le secrétariat a répondu que l'UNICEF suivait de manière très active la mise en œuvre des objectifs, le Fonds étant exclusivement ou conjointement responsable du suivi général de 18 indicateurs. L'UNICEF participait également à des mécanismes de contrôle à l'échelle du système en soutenant les enquêtes en grappes à indicateurs multiples et DevInfo. Par ailleurs, la programmation conjointe concernait désormais différents pays ou thèmes.

115. Plusieurs délégations se sont félicitées de constater que l'UNICEF mettait l'accent sur la pauvreté et s'impliquait de plus en plus dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. Elles ont demandé au secrétariat de continuer à renforcer sa participation aux Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, aux

stratégies de lutte contre la pauvreté, et à l'établissement et au suivi des budgets nationaux. Il a été indiqué que les objectifs fixés pour l'Afrique subsaharienne devraient être réalisés sans que pour autant les pays touchés par le tsunami dans l'océan Indien passent au second rang. Le secrétariat a affirmé que l'UNICEF continuait de largement faire porter ses efforts sur la pauvreté, les deux tiers des dépenses totales ayant, en 2004, concerné les pays les moins développés.

116. Certaines délégations se sont dites préoccupées par la diminution de la part des ressources générales par rapport aux autres ressources, malgré l'augmentation globale du financement. Le secrétariat a réaffirmé l'importance d'une augmentation des ressources générales du Fonds. En réponse à des questions concernant la provenance et l'allocation des fonds destinés aux activités thématiques, le secrétariat a indiqué que le développement du jeune enfant et la protection des enfants ne bénéficiaient pas encore d'un financement suffisant. Le secrétariat allait mettre au point un nouveau plan de financement des activités thématiques en vue de faciliter la mise en œuvre du prochain PSMT.

117. Plusieurs intervenants ont préconisé un renforcement des systèmes d'intervention de l'UNICEF en cas d'urgence. L'action de l'UNICEF à la suite du tsunami avait été rapide et efficace, comme elle l'avait été après la tragédie de Beslan, mais l'intervention dans la région du Darfour, au Soudan, suscitait certaines inquiétudes, notamment pour ce qui était des délais de recrutement et de déploiement des effectifs, ainsi que de l'appui apporté en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Des délégations ont demandé un complément d'information sur la façon dont on remédiait aux lacunes de la programmation au Darfour et dont on allait utiliser les enseignements tirés de la catastrophe causée par le tsunami. Le secrétariat a répondu qu'il publierait, au plus tard en juillet 2005, un rapport sur le tsunami. Des cibles et des indicateurs de performance découlant des principaux engagements collectifs envers les enfants se trouvant dans des situation d'urgence étaient également en cours d'élaboration. Les problèmes au Darfour étaient dus au fait qu'il avait fallu, dans un premier temps, avoir recours à du personnel temporaire, ainsi qu'à l'ampleur et à l'évolution de la crise humanitaire. L'UNICEF s'appliquait à réduire les délais de déploiement du personnel et allait revoir ses procédures en vue d'en accroître l'efficacité et la transparence. De plus, d'autres situations d'urgence moins évidentes, notamment en République démocratique du Congo et au Libéria, exigeaient des ressources supplémentaires.

118. S'agissant du développement du jeune enfant, des délégations ont demandé quels avaient été les progrès accomplis s'agissant de la santé maternelle, de l'initiative Hôpitaux amis des bébés, de la réduction de l'anémie et de la promotion de l'enregistrement des naissances. Elles se sont également demandé pourquoi les plans nationaux de développement du jeune enfant touchaient aussi peu d'enfants. Le secrétariat a indiqué que l'UNICEF collaborait avec une cinquantaine de pays afin de soutenir leurs politiques – nouvelles ou révisées – en matière de développement du jeune enfant, y compris le Programme accéléré pour la survie et le développement de l'enfant en Afrique de l'Ouest.

119. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par la possibilité d'une augmentation des coûts de vaccination due au prix plus élevé des nouveaux vaccins et ont encouragé l'UNICEF à poursuivre ses efforts en vue de renforcer l'accessibilité des vaccins qui devaient rester abordables. Elles se sont également

dites inquiètes de la résurgence de la poliomyélite. Le secrétariat a indiqué que l'immunisation demeurait prioritaire. Outre une participation financière directe, l'UNICEF fournissait des services d'achat de vaccins et collaborait avec des mécanismes tels que l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI). Interrogé sur la raison pour laquelle plus de 29 millions d'enfants n'avaient pas encore été vaccinés, le secrétariat a répondu que cette situation était due principalement aux conflits, au VIH/sida, à la pauvreté et aux difficultés rencontrées par certains grands pays d'Afrique.

120. S'agissant de l'éducation des filles, une délégation a noté qu'il conviendrait de privilégier davantage l'approche-programme au détriment de l'approche-projet, et de mettre plus l'accent sur le renforcement des capacités et l'élaboration des politiques. D'autres orateurs ont demandé un complément d'information sur la façon dont l'UNICEF abordait les questions des incapacités et de l'amélioration des acquis scolaires.

121. Certaines délégations ont jugé que les fonds alloués à la lutte contre le VIH/sida n'étaient pas suffisants et ont proposé que la part des sommes affectées à ce poste soit portée de 9 à 14 % des dépenses totales effectuées au titre des programmes. Le secrétariat a répondu que l'UNICEF avait consacré 13 % de ses ressources générales au problème du VIH/sida en 2004. Le pourcentage au titre des autres ressources était beaucoup plus faible et c'est ce qui faisait baisser le pourcentage global des sommes affectées à ce secteur. La campagne mondiale permettrait de réaliser davantage de fonds : on s'attendait à ce qu'elle permette de recueillir 1 milliard de dollars en cinq ans. Les délégations ont également estimé que l'UNICEF devait rendre la prévention du VIH plus accessible, appeler davantage l'attention sur la situation des orphelins et autres enfants vulnérables et renforcer les programmes psychosociaux à l'intention des enfants et des femmes touchés par le VIH/sida. Une délégation a dit qu'elle craignait que la nouvelle campagne mondiale de l'UNICEF sur les enfants et le sida ne favorise les interventions verticales au lieu de renforcer les mécanismes de coordination au niveau national.

122. Certaines délégations ont demandé instamment qu'une attention accrue soit accordée aux enfants touchés par les conflits armés, au trafic des enfants, à la violence à l'égard de ces derniers, à leur exploitation sexuelle, à la rééducation des enfants victimes et aux incapacités chez les enfants. Un orateur a demandé des informations sur la mise en œuvre des réformes législatives soutenues par l'UNICEF. Une autre délégation a encouragé l'UNICEF à militer plus vigoureusement en faveur de la protection des enfants dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté. Le secrétariat a dit que, dans l'ensemble, le travail de l'UNICEF en matière de protection des enfants s'améliorait, que des indicateurs avaient été mis au point et qu'on déployait davantage d'efforts pour offrir un soutien aux enfants handicapés.

123. En guise de conclusion, la Directrice générale a souligné la nécessité d'adopter des méthodes plus intégrées et de renforcer les partenariats afin de faire avancer la cause des enfants et de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, consulter le chapitre III, décision 2005/10.)

B. Examen du projet de plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009

124. Le Président a rappelé aux délégations que le projet de plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009 était disponible en anglais seulement et qu'il avait été présenté au Conseil d'administration pour examen et observations. Il serait révisé et abrégé, puis soumis au Conseil dans toutes les langues à la deuxième session ordinaire.

125. Le projet a été présenté par Kul Gautam, Directeur général adjoint, qui a fait ressortir les principes directeurs du projet et ses liens avec la Déclaration du Millénaire et ses objectifs, de même qu'avec d'autres instruments internationaux, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Déclaration et le Plan d'action de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Ce plan s'articulait autour de cinq domaines d'action privilégiés : a) la survie et le développement du jeune enfant; b) l'éducation de base et l'égalité entre les sexes; c) le VIH/sida et les enfants; d) la protection des enfants; et e) la priorité absolue aux enfants dans les politiques, les lois et les budgets.

126. Les délégations se sont félicitées du processus participatif ayant mené à l'élaboration du projet de PSMT, qui a tenu compte de bon nombre des observations formulées au cours des consultations officielles. Les orateurs ont approuvé l'importance accordée aux objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait aux enfants, ainsi qu'aux résultats associés à ces objectifs. Les délégations ont accueilli favorablement le rôle central accordé, dans le plan stratégique, au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies; et proposé que dans ce document, l'UNICEF explicite également ses rapports et sa programmation conjointe avec des organismes tels qu'ONUSIDA, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le PAM et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

127. Les délégations ont également approuvé l'utilisation prévue du plan en tant que cadre d'orientation global pour l'UNICEF, devant être adapté à la situation et aux priorités spécifiques de chaque pays. Il fallait aussi que le plan soit assez souple pour permettre d'aborder des questions régionales ou sous-régionales. Certaines délégations ont préconisé une stratégie fondée sur le cycle de vie tandis que d'autres ont prôné, en matière de programmation dans tous les domaines d'action privilégiés, un recours plus systématique à une approche axée sur les droits de l'homme. Il a été demandé au secrétariat de préserver les principes de la programmation par pays, l'étroite collaboration de l'UNICEF avec les gouvernements et la société civile, ainsi que l'identité respectée du Fonds.

128. Plusieurs délégués ont appuyé énergiquement le principe du contexte national pour les domaines d'activité privilégiés, y compris des instruments tels que les approches sectorielles, les stratégies de lutte contre la pauvreté et les budgets nationaux. D'autres se sont félicités de l'accent mis sur le renforcement des capacités, bien qu'il faille encore fixer des objectifs plus précis pour pouvoir suivre les progrès réalisés dans ce domaine. Il allait falloir, dans toute la mesure possible, fournir des données de référence afin de définir les objectifs en matière d'organisation devant figurer dans la matrice de résultats.

129. Une délégation a demandé comment les bureaux de pays seraient encadrés lors de l'élaboration des programmes et proposé une évaluation des risques et des obstacles liés à la mise en œuvre du plan. Il a également été suggéré soit de ne pas utiliser le mot « intervention », soit d'en préciser le sens afin d'éviter les connotations négatives possibles.

130. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement l'utilisation d'indicateurs clefs des résultats permettant à l'UNICEF de mieux s'assurer de l'efficacité de ses activités. D'autres orateurs ont proposé de resserrer les liens entre les domaines d'action privilégiés et la répartition des ressources. Il fallait continuer de faire porter les efforts sur l'Afrique subsaharienne, mais également soutenir les programmes en Asie où vivaient les deux tiers des pauvres du monde.

131. Un orateur a loué l'intention d'inclure dans le plan les pays industrialisés et proposé que le projet de conseil consultatif des entreprises sur les partenariats entre les secteurs publics et privés fasse appel aux comités nationaux pour l'UNICEF. Il a également été souligné que le PSMT devait englober tous les pays et toutes les situations, en fonction des besoins spécifiques et de la nécessité de remédier aux disparités, à l'exclusion sociale et à la situation des groupes les plus marginalisés. Il a aussi été jugé nécessaire que l'UNICEF renforce son rôle en matière de recherche afin de devenir l'un des principaux artisans des politiques relatives aux enfants.

132. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'accent mis sur les questions liées à l'égalité entre les sexes dans le volet traitant de ce sujet et de l'éducation de base, mais ont également souhaité que les sexospécificités soient prises en compte dans les autres domaines. Un orateur a demandé qu'il soit également tenu compte des droits des femmes et de la nécessité de remédier à la violence à l'égard de ces dernières.

133. Bon nombre de délégués ont souligné qu'il était nécessaire que l'UNICEF garantisse l'efficacité des interventions auprès des enfants lors des situations d'urgence. Il fallait en outre que l'UNICEF renforce ses outils d'évaluation des besoins et ses interventions auprès des personnes déplacées dans leur propre pays, et qu'il coordonne son action de manière efficace avec les autres entités des Nations Unies. Plusieurs délégations ont approuvé l'intégration des interventions d'urgence aux domaines d'action privilégiés, mais une délégation a proposé que les interventions d'urgence constituent un domaine d'action privilégié à part. Une délégation a demandé à l'UNICEF de se garder d'aller au-delà des principaux engagements collectifs pour les enfants se trouvant dans des situations d'urgence.

134. Certaines délégations ont accueilli avec satisfaction l'accent mis sur les familles; d'autres ont demandé que la définition de la famille soit élargie de manière à inclure les familles monoparentales et les tuteurs, et qu'une attention plus spécifique soit accordée aux enfants sans famille ni tuteur.

135. Concernant le premier domaine d'action privilégié – la survie et le développement du jeune enfant –, la nécessité d'accorder davantage d'attention à la survie des enfants et de mieux encadrer les pays ne faisant pas partie du groupe des 60 jugés prioritaires en raison de leur taux élevé de mortalité infantile a été évoquée. Il a été estimé que le plan devait contenir une analyse plus approfondie des obstacles à la réduction du taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans; qu'il devait mettre en lumière les progrès réalisés en matière de vaccination, surtout en ce qui concernait l'éradication de la rougeole et de la poliomyélite, et la

collaboration avec l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination; et qu'il devait faire état de la stratégie mondiale de vaccination élaborée conjointement par l'UNICEF et l'OMS. Un orateur s'est félicité du regroupement des volets Vaccination Plus et développement du jeune enfant au sein d'un seul domaine d'action privilégié, mais a fait valoir qu'une conception globale et intégrée du développement du jeune enfant s'imposait. Il fallait aussi qu'il existe des stratégies claires en matière de réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles. Il a également été mentionné que la part des ressources consacrées à ce domaine d'activité ne devait pas diminuer par rapport à la somme totale affectée, en vertu du plan précédent, au développement du jeune enfant et au volet Vaccination Plus.

136. Plusieurs délégués ont appuyé l'approche multidimensionnelle employée dans ce domaine d'action privilégié, notamment l'attention accordée aux interventions à forte incidence concernant la santé et la nutrition, à l'assainissement de l'eau et de l'environnement et à l'éradication de la dracunculose. Il fallait accorder davantage d'attention aux blessures accidentelles; aux approches intergénérationnelles en matière de nutrition, y compris de nutrition maternelle; à l'allaitement ainsi qu'à l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant; et aux questions d'ordre social, psychosocial et affectif.

137. Concernant le deuxième domaine d'action privilégié – l'éducation de base et l'égalité entre les sexes –, plusieurs délégations ont noté avec satisfaction le rôle joué par l'UNICEF dans les initiatives mondiales visant à fournir une éducation de base à tous les enfants. Des questions ont cependant été soulevées concernant les sujets suivants : la contribution des partenaires à la réalisation des objectifs fixés; une éducation de qualité; l'implication des pays; le développement institutionnel des systèmes d'éducation dans le contexte des approches sectorielles; les enfants exclus, les minorités et les enfants handicapés; et l'initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles.

138. Concernant le troisième domaine d'action privilégié – le VIH/sida et les enfants –, les orateurs se sont félicités de l'importance accordée au traitement et à la prévention de nouveaux cas chez les enfants et les adolescents. Il fallait que l'UNICEF collabore étroitement avec ONUSIDA et l'OMS à l'échelle des pays, et que les initiatives portant sur la santé et l'éducation en matière de procréation soient intégrées au texte de même qu'à la matrice des résultats, conformément aux conclusions de la Conférence internationale sur la population et le développement. Certaines délégations ont préconisé qu'une part plus importante des ressources de base soit affectée à ce domaine d'activité. Il fallait aussi faire davantage porter les efforts sur les adolescents et accorder une plus large place à la diffusion d'informations auprès des jeunes, à la participation des jeunes à l'éducation sexuelle et à l'éducation par les pairs en matière de santé sexuelle et de santé de la procréation. Il fallait aussi tenir compte de la prévention du VIH/sida dans le contexte des crises humanitaires ou des périodes de transition suivant les conflits. Le soutien aux orphelins et aux enfants vulnérables demandait une attention accrue et exigeait de l'UNICEF qu'il se mobilise dans tous les domaines d'action privilégiés du plan.

139. Concernant le quatrième domaine d'action privilégié – la protection des enfants –, un orateur a noté avec satisfaction le recours à la notion d'« environnement protecteur », la mention de l'élimination des ablations génitales féminines et les travaux du Centre de recherche Innocenti. Certaines délégations ont

demandé que l'accent soit davantage mis sur les questions du handicap et du trafic d'enfants et le suivi de la situation des enfants dans les conflits armés. Il fallait que le plan adopte une approche plus globale en matière de protection des enfants, fixe des objectifs plus précis et prévoie des ressources plus importantes; il fallait aussi qu'il aborde les besoins des enfants traumatisés dans les pays à revenu intermédiaire, ainsi que la négligence, la prévention du travail des enfants, leur abandon et les personnes déplacées au sein de leur propre pays.

140. Les orateurs se sont déclarés satisfaits de l'adoption du cinquième domaine d'action privilégié – la priorité absolue accordée aux enfants dans les politiques, lois et budgets – et de son objectif consistant à promouvoir et évaluer les progrès réalisés sur le plan des droits des enfants et à rendre compte de la façon dont l'UNICEF se servait des stratégies de lutte contre la pauvreté et des approches sectorielles. Il importait de soutenir le renforcement des capacités en matière de formulation des politiques nationales. Certains orateurs ont fait valoir qu'il fallait insister davantage sur le rôle mobilisateur de l'UNICEF, et on s'est accordé à reconnaître que le nouveau domaine d'action privilégié articulait de manière à la fois plus claire et plus stratégique les activités de l'UNICEF en la matière. En outre, il a été jugé nécessaire de rendre compte, dans d'autres parties du rapport, de la mobilisation et des partenariats dans des secteurs précis.

141. Le secrétariat s'est engagé à tenir compte de ces observations lors de l'établissement du prochain PSMT. Les cinq domaines d'action privilégiés ont fait l'unanimité et le secrétariat allait tenir compte de la proposition d'en changer les titres; le PSMT allait porter sur les objectifs du Millénaire pour le développement, mais irait au-delà des objectifs fixés lorsque la situation des pays le permettrait; le plan allait se concentrer sur le soutien à apporter aux populations marginalisées, dans l'esprit de l'approche axée sur les droits de l'homme; la prise en compte des sexes allait être renforcée dans toutes les facettes du nouveau plan; un juste équilibre entre l'action de politique générale et le soutien à la mise en œuvre des programmes serait trouvé; et les liens entre les différents domaines d'action privilégiés seraient maintenus.

C. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF

Projets de descriptif de programme de pays

Présentation générale

142. Dans sa présentation générale, le Directeur de la Division des programmes a expliqué que les 20 projets de descriptif de programme de pays avaient été conjointement élaborés par les gouvernements et l'UNICEF et alignés sur les priorités nationales, et que sur les 20 pays 16 avaient élaboré un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). La plupart des projets de documents avaient manifestement été établis selon une approche fondée sur les droits.

143. Des délégations se sont félicitées du fait que les projets de descriptif de programme de pays mettaient en exergue le rôle de l'UNICEF, faisaient référence aux politiques nationales, au PNUAD et aux engagements pris sur le plan international, et obéissaient au principe de la gestion fondée sur les résultats. À la

question de savoir s'il était possible d'inclure les plans-cadres respectifs, et en particulier les tableaux de résultats, dans les projets de programme de pays, le secrétariat a dit qu'il le ferait dans la mesure du possible. Il a également été suggéré d'envisager sérieusement de recourir à la programmation conjointe et aux programmes communs dans tous les programmes de pays; de mettre davantage l'accent sur la parité des sexes, s'agissant en particulier de la ventilation des données; de faire fond clairement sur l'approche fondée sur les droits; d'examiner dans les descriptifs de programme les contraintes réelles à la mise en œuvre des programmes; et à donner plus d'importance au renforcement des capacités à l'échelle nationale.

Afrique de l'Est et Afrique australe

144. Le Conseil d'administration était saisi des projets de descriptif de programme de la Namibie et de l'Ouganda (E/ICEF/2005/P/L.1 et Corr.1 et E/ICEF/2005/P/L.2), qui ont été présentés par le Directeur régional.

145. Des délégations ont félicité l'UNICEF pour a) les analyses pertinentes, claires et concises de la situation qui étaient faites dans les projets de descriptif de programme de pays; b) des interventions au titre du programme qui reflétaient les priorités de l'UNICEF, la priorité accordée aux groupes et régions marginalisés, et le respect des priorités nationales; c) des descriptifs de programme de pays élaborés à l'aide de consultations élargies, reflétant la participation des diverses parties prenantes et la conformité avec les priorités et les moyens d'action des gouvernements et d'autres institutions du système des Nations Unies; et d) le haut niveau de compétences du personnel de l'UNICEF sur le terrain.

146. La représentante de la **Namibie** a relevé la détérioration rapide de la situation des femmes et des enfants dans le pays, imputable au fléau du VIH/sida, à l'insécurité alimentaire, à la baisse de la capacité de prestation des services et aux séquelles de l'apartheid, qui avaient entraîné d'importantes disparités entre les revenus. Signalant que l'aide publique au développement avait baissé dans son pays, elle a appelé à la communauté internationale à intensifier son assistance. D'autres délégations ont dit que l'UNICEF était bien placée pour faire face à ces menaces, mais qu'il lui fallait s'attacher plus au renforcement des capacités nationales et à la qualité de l'éducation, eu égard notamment au taux d'attrition élevé des enseignants en raison de la pandémie de VIH/sida.

147. Le représentant de l'**Ouganda** a fait une description des déplacements internes massifs de populations provoqués par le conflit opposant le Gouvernement à l'Armée de résistance du Seigneur au nord de l'Ouganda et rappelé les mesures que le Gouvernement avait prises pour atténuer les souffrances des victimes. Il a exhorté les bailleurs de fonds à augmenter leur assistance pour répondre aux besoins des enfants, en particulier les enfants rendus orphelins par le VIH/sida et victimes du conflit. Plusieurs délégations ont exhorté l'UNICEF à s'investir davantage en faveur des enfants et des femmes dans les districts du nord du pays, étant donné que les sévices et les atrocités y étaient répandus. L'UNICEF devrait veiller à disposer d'une capacité suffisante pour la mise en œuvre des programmes et jouer un rôle plus actif dans les activités visant à appuyer les ONG et les organisations communautaires, en particulier dans la réadaptation et la réintégration des enfants victimes d'enlèvements.

148. Le Directeur régional a expliqué que le soutien au renforcement des capacités demeurait le principal enjeu, mais l'UNICEF prenait des mesures à cet égard et s'employait également à faire participer davantage la société civile à la prestation de services à l'échelle infranationale. L'UNICEF était fermement engagé aux côtés des gouvernements en faveur de la protection des droits des enfants et défendait ces droits auprès des parties – étatiques ou non – en divulguant les cas de sévices et d'atrocités.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

149. Le Conseil d'administration était saisi des projets de descriptifs de programme du Burkina Faso, du Ghana et du Libéria (E/ICEF/2005/P/L.3-E/ICEF/2005/P/L.5), qui ont été présentés par le Directeur régional.

150. Les représentants du Burkina Faso et du Ghana ont indiqué que les programmes mis en œuvre dans leurs pays respectifs concordaient avec les politiques et priorités nationales et étaient notamment alignés sur les stratégies de lutte contre la pauvreté. Les deux délégations se sont dites satisfaites du travail de l'UNICEF dans leurs pays et ont réaffirmé l'engagement de leur gouvernement en faveur de la cause des enfants.

151. À propos du projet de descriptif de programme de pays du **Burkina Faso**, les intervenants ont souligné la qualité du programme de l'UNICEF, concernaient en particulier la survie de l'enfant, la protection de l'enfance et l'éducation des filles. Les intervenants ont souligné les résultats obtenus en ce qui concerne l'inscription scolaire des filles, la lutte contre le travail des enfants et contre la traite des enfants ainsi que de la lutte contre la pratique des mutilations génitales féminines. Une autre délégation a dit que l'UNICEF pourrait jouer un rôle plus actif en instaurant une concertation sur l'action à mener avec le Gouvernement et une collaboration plus étroite et harmonieuse avec d'autres institutions du système des Nations Unies et avec des bailleurs de fonds. Une autre a conseillé d'intégrer les « écoles satellites » dans le système éducatif général.

152. S'agissant du projet de descriptif de programme de pays du **Ghana**, des délégations ont accueilli favorablement l'approche fructueuse du programme accéléré de survie et de développement de l'enfant mis en œuvre dans la région du nord-est, qui avait contribué à réduire considérablement les taux de mortalité infantile et postinfantile, par rapport aux taux dans le pays, restés au même niveau. Certaines délégations ont dit souhaiter que cette stratégie soit appliquée à plus grande échelle dans tout le pays et notamment qu'elle soit totalement intégrée dans le programme de travail du Ministère de la santé. Les délégations ont également salué les efforts déployés par l'UNICEF pour aider le Gouvernement à élaborer une stratégie en matière de protection sociale. Elles ont également appuyé le travail effectué par l'UNICEF dans le domaine de l'éducation des filles, qui vise à réaliser l'égalité entre les sexes d'ici à la fin de 2005 ou en 2006.

153. Une délégation a félicité l'UNICEF pour le travail humanitaire qu'elle effectue au **Libéria**, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la protection de l'enfance, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et a encouragé l'UNICEF à collaborer plus étroitement avec d'autres institutions du système des Nations Unies.

Asie de l'Est et Pacifique

154. Le Conseil d'administration était saisi de cinq projets de descriptif de programme concernant le Cambodge, la Chine, le Myanmar, Timor-Leste et le Viet Nam (E/ICEF/2005/P/L.7-E/ICEF/2005/P/L.10 et Corr.1, et E/ICEF/2005/P/L.11), qui ont été présentés par le Directeur régional.

155. Le représentant du **Cambodge** a félicité l'UNICEF pour avoir associé toutes les parties prenantes au programme et a affirmé l'attachement de son gouvernement à la cause des enfants. D'autres délégations ont estimé que le programme correspondait aux besoins de développement du pays en ce qu'il intégrait une perspective fondée sur les droits; montrait comment la coopération instaurée par le passé donnait plus d'efficacité aux interventions actuelles, et appliquait des modèles axés sur les résultats et des modèles factuels. Il convenait toutefois d'accorder une plus grande attention aux questions de la protection de l'enfance, et en particulier de la traite des enfants. Il a été recommandé d'étendre le champ d'application du programme de pays au-delà des six provinces actuelles pour qu'il englobe les programmes nationaux; de traiter la question de la qualité des services, notamment par l'élaboration de plans de suivi et d'évaluation; de renforcer le partenariat avec le programme de lutte contre les troubles dus aux carences en iode, et d'étendre la portée du programme de lutte contre l'avitaminose A. Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF appuierait la mise en œuvre à l'échelle nationale des programmes essentiels consacrés à la survie de l'enfant. Le traitement prioritaire des six provinces était censé servir de modèle aux initiatives de décentralisation et de convergence intersectorielle. Le suivi était important et les enseignements tirés à l'échelle des provinces serviraient à élaborer la politique nationale et à établir des normes.

156. Le représentant du **Myanmar** s'est réjoui de la collaboration étroite que son pays entretenait avec l'UNICEF depuis plus de cinq décennies, et qui s'était manifestée plus récemment dans l'élaboration du nouveau programme de pays et dans la lutte contre la traite des enfants et le recrutement d'enfants soldats. D'autres délégations, constatant les taux élevés de mortalité infantile, se sont félicitées de l'importance primordiale donnée à la santé et à la nutrition. Toutefois, le descriptif de programme de pays n'abordait pas la question des droits des enfants appartenant à des minorités ethniques, y compris des enfants de personnes déplacées à l'intérieur du pays et vivant dans la région frontalière avec la Thaïlande, ni celle des enfants soldats. Des renseignements ont été demandés au sujet du travail accompli par l'UNICEF avec la société civile. Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF renforcerait sa présence dans les régions et provinces, en faisant porter son action sur les régions les plus vulnérables, tout en travaillant avec les collectivités locales, les organisations communautaires et la société civile, comme elle l'avait fait après le tsunami.

157. Le représentant de **Timor-Leste** a exprimé sa gratitude à l'UNICEF pour son assistance à son jeune pays, en l'aidant notamment à créer une commission nationale en faveur de l'enfance. Des délégations se sont félicitées des liens établis entre les programmes de pays et les objectifs du Millénaire pour le développement et le plan de développement national et de l'importance accordée au renforcement des capacités dans les domaines de la santé et de l'éducation. Interrogé sur les moyens susceptibles de renforcer la durabilité des programmes, le Directeur régional a dit que l'UNICEF continuerait d'appuyer le renforcement des capacités

de ses homologues nationaux, ainsi qu'elle l'avait démontré en détachant un conseiller en éducation auprès du Ministère de l'éducation.

158. Le représentant du **Viet Nam** s'est dit reconnaissant envers l'UNICEF – première institution du système des Nations Unies à venir en aide aux femmes et aux enfants du Viet Nam – pour le travail accompli au cours de 30 années de coopération. D'autres intervenants ont fait état des initiatives positives de l'UNICEF dans des domaines tels que le développement durable, la protection des droits des enfants, l'appui à la prévention des sévices à enfant, la lutte contre le VIH/sida, la coopération avec des ONG en matière de nutrition et de protection de l'enfance, l'élaboration des politiques et le dialogue avec le Gouvernement. La stratégie commune mise en œuvre par les institutions des Nations Unies dans le cadre du PNUAD a été saluée. Il a été suggéré de mentionner dans le descriptif de programme de pays les objectifs du Millénaire pour le développement, l'alignement sur les objectifs nationaux et la contribution au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Des précisions ont été demandées à propos des divergences existant entre les sources de données nationales et celles utilisées par l'UNICEF.

Asie du Sud

159. Le Conseil d'administration était saisi du projet de descriptif de programme du Bangladesh (E/ICEF/2005/P/L.12), qui a été présenté par le Directeur régional.

160. Le représentant du **Bangladesh** a dit qu'une série d'interventions, dont notamment, le développement de l'éducation des femmes, l'exécution de programmes de planification familiale efficaces incitant les femmes à retarder les grossesses et un programme élargi de vaccination permettraient d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement concernant la mortalité infantile. Les efforts pour lutter contre la contamination à l'arsenic de l'eau potable provenant des puits creusés avec l'aide de l'UNICEF devaient être intensifiés. L'intervenant a salué le partenariat instauré avec l'UNICEF dans le cadre des activités de plaidoyer et de communication sur le VIH/sida ciblant les adolescents, et a invité à mettre davantage l'accent sur le renforcement de la cellule familiale. D'autres délégations se sont félicitées de voir que le VIH/sida était traité comme une question intersectorielle et un intervenant a demandé des renseignements sur la coordination interinstitutions, notamment avec l'ONUSIDA. Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF continuerait de collaborer étroitement avec la société civile et avec d'autres institutions, en particulier dans le cadre de son action en faveur des adolescents.

161. Un intervenant a dit que l'UNICEF demeurait une source de financement distincte de l'approche sectorielle en matière de santé, s'est inquiété de ce que le soutien apporté par l'UNICEF au secteur de la santé se fasse en parallèle avec celui du plan stratégique du Programme pour la santé et la nutrition et a conseillé que les résultats obtenus grâce au programme de pays soient pris en compte dans le cadre global des résultats obtenus au moyen du plan stratégique précité. L'intervenant a demandé des précisions sur le suivi des programmes au titre du PNUAD, et a jugé qu'il était particulièrement pertinent de lancer des programmes communs avec l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans le domaine de la maternité sans risques, ainsi qu'avec le FNUAP dans le cadre des actions menées en direction des adolescents. Le Directeur régional a dit que l'équipe de pays des Nations Unies avait créé un cadre assorti d'indicateurs pour le suivi et

l'évaluation, mais la situation évoluait. La question des programmes communs dans des domaines d'intérêt mutuel tels que les populations marginalisées et les taudis urbains était à l'étude.

162. Interrogé sur l'action de l'UNICEF pour assurer la durabilité du programme en cours tout en renforçant les capacités nationales, le Directeur régional a répondu que l'UNICEF n'exécutait pas des projets spécifiques, mais apportait son soutien au Gouvernement à l'échelle nationale et locale.

Amérique et Caraïbes

163. Le Conseil d'administration était saisi du projet de descriptif de programme du Pérou (E/ICEF/2005/P/L.6), qui a été présenté par le Directeur régional.

164. Le représentant du **Pérou** a dit que le programme de pays proposé aiderait le Gouvernement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement; s'inscrivait dans le processus de décentralisation; était fondé sur les droits de l'homme; intégrait une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes et était axé sur les régions des Andes, de l'Amazonie et sur les zones urbaines marginales.

165. Divers intervenants ont signalé les progrès considérables accomplis en ce qui concerne la survie des enfants, la réduction de la mortalité infantile en particulier; se sont réjouis de l'adoption d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans le descriptif de programme du pays et du rôle de l'UNICEF dans la défense des droits des exclus; ont félicité l'UNICEF pour les efforts déployés en faveur d'une éducation bilingue et d'une éducation dans la région amazonienne; ont salué le fait que le programme s'aligne sur la décentralisation, le PNUAD, le plan national de réduction de la pauvreté et l'*Acuerdo Nacional* (accord national); se sont dits satisfaits de ce que l'équipe de pays des Nations Unies ait adopté *DevInfo* comme norme commune; se sont inquiétés de l'indice de pauvreté élevé; ont souligné la nécessité de prévenir le VIH/sida; ont mis en garde contre une trop grande dispersion des ressources, et ont souligné la nécessité de collaborer étroitement avec les collectivités touchées par la violence afin de promouvoir une culture de paix.

Europe centrale et orientale, Communauté des États indépendants et États baltes

166. Le Conseil d'administration était saisi des projets de descriptif de programme de pays relatifs à l'Albanie, au Bélarus, à la Bulgarie, à la Géorgie, à la Fédération de Russie, à la Turquie et à l'Ukraine (E/ICEF/2005/P/L.13, E/ICEF/2005/P/L.14 et Corr.1, et E/ICEF/2005/P/L.15-E/ICEF/2005/P/L.19), qui ont été présentés par le Directeur régional.

167. Le représentant de l'**Albanie** a souligné que son gouvernement attachait une grande importance à la protection des droits des enfants, qu'il était en voie de ratifier les deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant et qu'il était disposé à mettre au point un plan d'action national global en faveur de l'enfance. Un intervenant a dit qu'il fallait s'intéresser à la situation des enfants roms et s'attacher à renforcer le processus de décentralisation. Le Directeur régional a indiqué que l'UNICEF travaillerait avec d'autres institutions des Nations Unies à Kukes, dans le nord du pays, afin de renforcer les capacités locales dans les domaines de la planification, de la prestation des services et du suivi de la mise en

œuvre des droits, en accordant une attention particulière aux groupes les plus défavorisés.

168. Le représentant du **Bélarus** a dit que la coopération avec l'UNICEF pourrait être intensifiée si l'organisation renforçait sa présence dans le pays. Il a jugé nécessaire d'affiner les données statistiques du descriptif de programme de pays et d'accorder plus d'attention aux questions de la traite, de l'assistance aux enfants handicapés, de la prévention des sévices contre les enfants et de l'appui aux jeunes touchés par la catastrophe de Tchernobyl. Il a demandé que, pour le nouveau programme de pays, les ressources autres que les ressources de base soient augmentées. Un intervenant a encouragé le Gouvernement à appuyer les ONG, en particulier les organisations locales, notamment dans leurs actions visant à répondre aux besoins des enfants. Le Directeur régional a dit que des consultations avec des homologues nationaux avaient déjà commencé en vue de mettre au point le descriptif de programme de pays.

169. Le délégué de la **Bulgarie** s'est félicité du renforcement de la capacité de l'UNICEF dans le pays, estimant que le nouveau programme de pays permettrait d'améliorer la mise en œuvre à l'échelle nationale des politiques et programmes en faveur de l'enfance, en particulier dans des domaines tels que les services d'aide sociale, les activités de plaidoyer, le suivi des droits des enfants et le développement et la protection des jeunes. Répondant à un intervenant qui avait demandé des précisions sur la mise en œuvre du programme et sur la dotation budgétaire, le Directeur régional a suggéré qu'il y ait une discussion bilatérale sur le sujet.

170. S'agissant du projet de descriptif de programme de pays de la **Géorgie**, une délégation a félicité l'équipe de pays des Nations Unies, dont l'UNICEF, pour le professionnalisme dont elle avait fait preuve et pour le travail coordonné qu'elle avait accompli avec tous les partenaires du pays. Le projet de descriptif de programme de pays était réaliste et s'alignait totalement sur les priorités du PNUAD.

171. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit appuyer le projet de descriptif de programme de pays, soulignant qu'il était important que l'UNICEF poursuive ses efforts dans le nord du Caucase, en les axant sur l'éducation, la remise en état des écoles et la réinsertion psychosociale des enfants. Il a souligné la nécessité de renforcer la coopération avec l'UNICEF pour aider les enfants victimes de l'accident de Tchernobyl; de rassembler des données et d'améliorer les connaissances sur les événements ayant un effet sur les enfants à l'échelle nationale et infranationale; et de constituer des partenariats entre le bureau de pays et les ministères techniques, les autorités locales, les centres universitaires et le secteur privé afin de mobiliser davantage de ressources nationales en faveur des enfants. Il a salué l'initiative de l'UNICEF visant à mobiliser le secteur privé afin qu'il apporte son appui à la solution des questions concernant les enfants. Le Directeur régional a indiqué que tous les partenariats créés en vue de l'exécution du nouveau programme l'avaient été dans le cadre de la coopération décidée avec le Gouvernement. Elle a souligné que la décentralisation associée à la rigueur dans la programmation serait le meilleur gage d'efficacité et de rentabilité dans l'utilisation des ressources de l'UNICEF.

172. La représentante de la **Turquie** a exprimé sa gratitude à l'UNICEF pour ses efforts déployés sur le long terme en faveur des enfants turcs, depuis la distribution gratuite de lait dans les écoles au début des années 50 jusqu'à l'approche fondée sur

les droits actuellement mise en œuvre en faveur des femmes, des enfants et des jeunes. Elle a remercié le bureau de pays, les ministères techniques et les institutions pour leur coopération en vue de l'élaboration du projet de descriptif de programme de pays.

173. Affirmant le soutien de son gouvernement au projet de descriptif de programme de pays, le représentant de l'**Ukraine** a demandé des ressources suffisantes pour assurer la protection des enfants et des jeunes contre le VIH/sida. Il a jugé nécessaire de prendre en compte la question des enfants victimes de la tragédie de Tchernobyl dans le descriptif de programme de pays révisé, et de trouver des solutions à la question de la traite des enfants et des jeunes femmes dans le cadre d'efforts multilatéraux tant à l'échelle nationale qu'internationale. Le Directeur régional s'est dit persuadé que la question de Tchernobyl serait mieux prise en compte dans le descriptif de programme de pays révisé et que davantage de ressources seraient mobilisées pour la lutte contre le VIH/sida.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

174. Le Conseil d'administration était saisi du projet de descriptif de programme de zone relatif **aux femmes et aux enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans le territoire palestinien occupé** (E/ICEF/2005/P/L.20), qui a été présenté par le Directeur régional.

175. Plusieurs délégués ont félicité l'UNICEF pour avoir renforcé sa coopération avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et ont réaffirmé leur soutien au travail effectué par l'UNICEF dans la région, en particulier dans le cadre des programmes de développement du jeune enfant et de promotion de la santé psychosociale.

176. S'agissant du projet de descriptif de programme de zone, il a été suggéré : a) d'accorder davantage de ressources au territoire palestinien occupé et aux pays voisins; b) de préciser dans le document que le principal partenaire de l'UNICEF dans le travail avec les réfugiés palestiniens en République arabe syrienne est l'Administration générale pour les réfugiés arabes de Palestine et de prendre note des résultats obtenus dans le cadre de ce partenariat; c) de vérifier le taux de prévalence du VIH chez les adultes dans les camps de réfugiés palestiniens existant dans ce pays et d'en relever la source d'information, et de mettre l'accent sur les terrains de jeu et sur l'assainissement de l'environnement dans les camps; d) d'incorporer dans le document des données ventilées avec plus de précisions, concernant en particulier l'éducation des filles, ainsi qu'une analyse par sexe plus affinée; e) de souligner l'importance de l'universalité des droits de l'homme, indépendamment de l'appartenance ethnique de la personne; et f) de redoubler d'efforts en vue d'assurer la protection et la santé des jeunes enfants et des adolescents.

177. Des intervenants ont également demandé des renseignements sur : a) les incidences des programmes de microcrédit sur les revenus des femmes vivant dans des camps au Liban; b) l'étude sur dossier de la Cisjordanie et de Gaza par les Nations Unies; c) les modalités devant permettre de renforcer davantage la planification et le suivi du programme, compte tenu notamment des enseignements tirés du programme de zone pour 2004-2005; d) les moyens d'extraire de meilleures données des systèmes informatiques nationaux et infranationaux; e) les moyens d'accroître la capacité des ministères clefs à tenir compte des droits des enfants au

stade de l'élaboration de politiques, en particulier dans le cadre de leurs programmes et de leurs investissements sectoriels; et f) la possibilité de disposer de chiffres sur les revenus des réfugiés distincts des chiffres sur le revenu national brut par habitant.

178. Le Directeur régional a salué le Plan de développement à moyen terme conçu par le Ministère de la planification de l'Autorité palestinienne, le qualifiant de garant de progrès. L'UNICEF disposait de peu de ressources dans les pays voisins pour les programmes en faveur des réfugiés palestiniens. Il était délicat et difficile d'obtenir des chiffres sur les revenus des réfugiés, mais il serait possible de consulter l'Office de secours et de travaux, qui a publié ces chiffres dans deux pays.

179. Voir chapitre III, décision 2005/4 pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration sur les projets de descriptif de programme de pays.

Rapport du Directeur régional pour l'Europe

180. Le Directeur régional a dit qu'avec plus de 6 millions de bailleurs de fonds individuels, des alliances de poids dans le secteur privé et le soutien de dizaines de milliers de volontaires, les comités nationaux avaient contribué pour plus d'un tiers des recettes de l'UNICEF en menant des actions en faveur des droits des enfants. Certains comités nationaux avaient participé aux activités d'appui à la présentation des rapports nationaux au Comité des droits de l'enfant. La mobilisation de fonds du secteur privé est demeurée la principale activité des comités qui, en 2004, avaient versé 566 millions de dollars des États-Unis comme contributions à l'UNICEF, ce qui était 15 % de plus qu'en 2003 et constituait le montant le plus élevé jamais atteint. Les comités nationaux avaient été prompts, efficaces et essentiels dans l'action lancée par l'UNICEF suite au tsunami de l'océan Indien, mobilisant près des deux tiers des 500 millions de dollars reçus par l'UNICEF. À l'échelle mondiale, seule la Croix-Rouge avait recueilli plus de fonds du secteur privé.

Recommandations relatives à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires des programmes de pays approuvés

Recommandations relatives au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

181. Le Conseil d'administration était saisi d'une recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires des programmes de pays approuvés (E/ICEF/2005/P/L.21) et d'une recommandation relative au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés (E/ICEF/2005/P/L.22). L'une et l'autre recommandations ont été présentées par le Directeur de la Division des programmes et approuvées sans commentaire par le Conseil d'administration (voir chap. III, décisions 2005/5 et 2005/6).

D. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la décision 2002/4 concernant l'adoption des programmes de pays

182. Le rapport intérimaire (E/ICEF/2005/8) a été présenté par le chef du Groupe de la planification stratégique et de l'orientation des programmes de la Division des politiques et de la planification. Les intervenants ont exprimé leur appui constant aux procédures modifiées que le Conseil d'administration avait adoptées en 2002 en ce qui concerne l'examen et l'approbation des descriptifs de programme de pays. Une délégation a souligné qu'il était nécessaire que les programmes de pays fixent des résultats clairs fondés sur des stratégies à long terme, des cibles quantifiables et des objectifs assortis d'échéances précises et fassent apparaître la contribution de l'UNICEF à la réalisation des priorités nationales et des objectifs convenus à l'échelon international.

183. On a demandé au secrétariat s'il pouvait fournir, en même temps que le projet de descriptif de programme de pays, un projet de tableau récapitulatif des résultats, ainsi qu'un rapport sur les dépenses passées, y compris pour les interventions d'urgence, et les projets de budget par catégorie du PSMT. Le secrétariat a répondu qu'il serait difficile de fournir un tableau récapitulatif à la session annuelle; une présentation anticipée risquerait de compromettre la qualité et le processus de consultation à l'échelon national.

184. En réponse à une autre question, le secrétariat a indiqué que le calendrier de soumission des programmes de pays aux Conseils d'administration était examiné par les organismes siégeant au Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement. Si l'UNICEF jugeait le calendrier en vigueur acceptable, d'autres organismes préféreraient soumettre des projets de descriptif de programme de pays à la deuxième session ordinaire de septembre. Une délégation a demandé au secrétariat de poursuivre les consultations avec les autres organismes siégeant au Comité exécutif et d'établir des propositions communes pour toute modification du processus d'approbation et une plus grande harmonisation.

185. La décision adoptée par le Conseil d'administration (décision 2005/9) se trouve au chapitre III.

E. Rapport sur les activités de vérification interne des comptes menées en 2004

186. Le Conseil d'administration a été saisi du rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 2004 (E/ICEF/2005/AB/L.2), présenté par le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes. M. Toshiyuki Niwa, Directeur général adjoint, a pris la parole à ce sujet.

187. Les délégations ont salué le professionnalisme de l'organisation en matière d'audit interne, ainsi que la transparence et l'approche directe du rapport. Trois membres ont pris acte du travail mené par le Bureau de la vérification interne des comptes en collaboration avec les organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement sur l'harmonisation des politiques et procédures.

188. Répondant à un commentaire selon lequel le Bureau devait assurer une meilleure diffusion des résultats des audits afin que l'organisation puisse en tirer

profit, le Directeur a déclaré que des mécanismes de présentation des résultats dont les bureaux de pays et la direction pouvaient facilement se servir avaient été mis au point. Le Bureau avait également établi des rapports récapitulatifs qui aidaient à définir les causes structurelles de problèmes et signalaient les améliorations à apporter aux politiques et procédures. Un orateur a recommandé de favoriser le recours aux outils d'auto-évaluation établis par le Bureau, afin de contribuer à réduire le nombre de bureaux de pays ayant des appréciations « insatisfaisant ». Un autre orateur a demandé si l'approbation des directives d'audit par les directeurs de division compromettrait l'indépendance de la vérification des comptes et des enquêtes associées. Le Directeur a expliqué que les directives d'audit étaient élaborées en coopération avec les divisions du Siège de façon à veiller à ce que les auditeurs effectuent les bonnes vérifications fondées sur les procédures en vigueur. Les enquêtes s'effectuaient séparément.

189. Tout en prenant acte des appréciations « satisfaisant » dans l'ensemble, plusieurs membres se sont déclarés préoccupés par les carences des bureaux de pays en ce qui concerne la gestion financière et la gestion des programmes, l'assistance en espèces et les opérations d'approvisionnement. Certains orateurs ont estimé que le contrôle exercé par les bureaux régionaux et la connaissance des méthodes de programmation de base dans le monde pourraient être améliorés; ont demandé des renseignements sur les mesures prises par la direction; et ont demandé que l'on donne suite de façon urgente aux observations d'audit qui avaient été déjà formulées mais n'avaient pas été appliquées.

190. Le Directeur général adjoint a signalé que l'UNICEF s'était volontairement fixé des critères de performance draconiens et que son système de vérification des comptes était entièrement accessible au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Un rapport d'audit n'est pas une fiche de notation des pratiques de gestion. Il constitue plutôt un système d'alerte avancée permettant de détecter et d'évaluer certains risques. Une appréciation « insatisfaisant » n'est pas nécessairement synonyme d'échec, d'irrégularité de gestion ou de fraude.

191. Le taux d'application des recommandations d'audit est dans l'ensemble très élevé. La direction s'emploie à remédier aux causes profondes et souvent structurelles de problèmes, ce qui pourrait nécessiter une répartition plus claire des responsabilités et de meilleurs programmes de formation. La Division de la gestion financière et administrative a, par exemple, publié des documents financiers et administratifs de référence sur un site Web où l'on peut facilement effectuer des recherches; a intégré des questions financières à la formation à la programmation de base et a établi des programmes de formation sur l'Intranet. Le personnel de la Division participe de plus en plus aux séminaires régionaux et mondiaux organisés à l'intention du personnel chargé des opérations et aux visites dans les pays.

192. En outre, la Division des approvisionnements a publié de nouvelles directives relatives à la planification des approvisionnements, établi des principes directeurs visant à renforcer le suivi de l'utilisation finale et l'évaluation des approvisionnements et a contribué à améliorer le système ProMS en vue de faciliter encore plus la planification des approvisionnements. En ce qui concerne les mécanismes de contrôle de la gestion des programmes de base, 60 % environ des recommandations d'audit ont été classées et on s'est accordé sur la façon de mettre en pratique les recommandations qui restent à appliquer. La répartition des responsabilités est à l'examen et la présentation des résultats selon les principaux

indicateurs envisagés dans le cadre du PSMT 2006-2009, renforcerait encore les mécanismes de contrôle. La direction a entrepris un examen en vue de simplifier les procédures internes, qui sont parfois complexes, et a proposé de tenir compte, au moment de décider des réaffectations, de la façon dont les administrateurs avaient appliqué les conclusions d'audit.

193. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport.

F. Protection des enfants : rapport oral

194. Le rapport, présenté par le chef de la Division de la protection de l'enfant, a souligné l'importance que revêt la protection de l'enfance au regard des objectifs du Millénaire pour le développement et la nécessité de renforcer les systèmes nationaux de protection de l'enfance, la participation des communautés et les partenariats. Il explique la notion d'environnement protecteur et l'importance des investissements dans la protection de l'enfance dans le long terme.

195. Des délégations ont dit que le rôle moteur joué par l'UNICEF a contribué à faire prendre en compte les questions relatives à la protection de l'enfance, dans les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, les stratégies pour la réduction de la pauvreté et les approches sectorielles. D'autres délégations se sont inquiétées de l'allocation des ressources et ont recommandé de renforcer les capacités du personnel dans le domaine de la protection de l'enfance. On a demandé plus de précisions sur la notion d'environnement protecteur ainsi que des exemples d'application fructueuse de cette notion.

196. Les interventions des orateurs ont également porté sur l'importance de l'analyse des interventions, des enseignements tirés de l'expérience, des meilleures pratiques, des évaluations et de l'apprentissage organisationnel dans le domaine de la protection de l'enfance; la nécessité de mieux intégrer la question de la parité des sexes; le rôle décisif des partenariats, notamment avec les ONG et la société civile; l'importance de l'appui à apporter à l'Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants et aux consultations nationales; l'importance de la protection de l'enfance comme domaine d'action prioritaire; la nécessité de mieux faire connaître le point de vue des enfants; l'importance du soutien psychosocial à apporter aux enfants qui sont privés de la protection à laquelle ils ont droit, avec notamment un encadrement plus important à l'échelon opérationnel; la nécessité de faire de la protection de l'enfance une priorité dans les situations d'urgence; le rôle clef de la prévention; l'importance de l'éducation, y compris les questions de la qualité et du contenu des programmes; et la nécessité de remédier à la progression de la violence à l'encontre des enfants.

197. Pour illustrer le rang de priorité élevé donné à l'appui psychosocial dans les situations d'urgence et aux partenariats, le secrétariat a cité l'exemple de l'action menée à la suite du tsunami. Les principes directeurs communs concernant les enfants séparés de leur famille ou non accompagnés et les principes directeurs communs concernant l'action psychosociale, qui sont en cours d'élaboration avec le Comité permanent interorganisations, constituent de bons exemples de collaboration et de progrès. Prié de dire comment on pouvait adopter une approche plus stratégique de la protection de l'enfance, le chef de la Division a cité l'exemple d'une évaluation à mi-parcours effectuée récemment au Maroc, qui abordait la

protection de l'enfance sous l'angle de la notion d'environnement protecteur. Elle a débouché sur une réorientation du programme et à un examen systématique des bonnes approches. L'UNICEF prévoit également de réaliser une méta-évaluation de toutes les études internes et externes portant sur la protection de l'enfance.

G. VIH/sida : rapport oral

198. Le rapport, présenté par le Conseiller principal pour la lutte contre le VIH/sida, a mis l'accent sur l'évolution du rôle de l'UNICEF dans la lutte contre le VIH/sida, les défis en matière d'élaboration de programmes que doit relever l'organisation, notamment dans le cadre d'ONUSIDA, les stratégies de transposition à plus grande échelle des programmes et l'action menée en faveur des enfants touchés par la pandémie.

199. Des délégations ont exprimé leur appui à l'action que mène l'UNICEF dans ce domaine, notamment à la priorité accordée au VIH/sida et à ses principaux résultats, qui figurent dans le projet de plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009. En outre, les orateurs se sont félicités du fait qu'une attention plus grande est portée au principe de la « triade »; de la réalisation commune des 16 évaluations rapides et plans d'action nationaux concernant l'action à mener en faveur des enfants à l'échelon national; et du renforcement de la collaboration avec le HCR. La Campagne mondiale sur les enfants et le sida contribuerait pour beaucoup à plaider la cause des enfants et à mobiliser des ressources en leur faveur.

200. Une délégation a déclaré qu'on devrait mettre davantage l'accent sur l'abstinence tandis que d'autres ont estimé que la santé en matière de sexualité et de procréation devrait figurer plus explicitement dans le plan stratégique à moyen terme. D'après certains intervenants l'UNICEF devrait appuyer à la fois les stratégies à court et à long terme de lutte contre le VIH/sida; promouvoir l'intégration de la lutte contre le VIH/sida dans des outils de développement tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les approches sectorielles et les budgets nationaux; et accroître les budgets consacrés à la lutte contre le VIH/sida.

H. Stratégie de l'UNICEF concernant la santé et la nutrition : rapport oral

201. Les chefs des Sections de la santé et de la nutrition ont fait des exposés sur le bien-fondé, l'organisation, les principes directeurs et les résultats escomptés de la stratégie commune en matière de santé et de nutrition, qui serait présentée au Conseil d'administration pour approbation à la première session ordinaire de 2006. Les stratégies actuelles avaient été approuvées par le Conseil il y a plus de 10 ans.

202. La stratégie commune, qui définira la contribution de l'UNICEF à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé et à la nutrition, se fondera sur six principes : a) des partenariats axés sur les résultats et fondés sur la responsabilité, constitués autour d'objectifs communs reposant, le cas échéant, sur une élaboration de programmes et des politiques communes supervisées à l'échelon national; b) des interventions en matière de santé et de nutrition fondées sur des données vérifiées, adaptées à chaque situation et extrêmement efficaces;

c) l'établissement de liens entre la transposition à grande échelle d'interventions ayant fait leurs preuves et le renforcement des systèmes de santé et de nutrition, grâce à un renforcement plus efficace des capacités à l'échelon national; d) une approche fondée sur les droits visant à inclure ceux qui étaient jusque là exclus; e) l'établissement à tous les niveaux de liens adéquats entre l'action menée à l'échelle internationale et les politiques nationales; f) une approche axée sur le cycle de vie, mettant l'accent sur la nécessité de prodiguer des soins de façon continue, depuis la grossesse jusqu'à la fin de l'enfance.

203. Les délégations ont exprimé leur appui au projet de stratégie qui, à leur avis, donne à l'UNICEF l'occasion appréciable de réévaluer le rôle important qu'il joue depuis longtemps dans le domaine de la santé et de la nutrition. L'UNICEF a été instamment encouragé à être un pionnier dans le secteur de la nutrition, s'agissant notamment des évaluations nutritionnelles et de l'allaitement maternel. L'UNICEF a également été prié de veiller à ce que les pays concernés s'approprient les programmes et de porter son attention sur les questions du renforcement des capacités, de la mobilisation des ressources humaines et de la formation du personnel de l'UNICEF à l'échelle nationale. La stratégie devrait explicitement affirmer l'importance des partenariats et tenir compte de toutes les politiques, stratégies et résolutions internationales pertinentes ayant trait à la santé et à la nutrition. Elle devrait soutenir sans ambiguïté les plans nationaux, le renforcement des systèmes de santé et des capacités et des ressources locales. Il convient d'accorder toute l'attention qui se doit à la réduction de la mortalité maternelle, à la santé en matière de sexualité et de procréation et aux soins aux nouveau-nés, ainsi qu'aux enfants de plus de 5 ans et aux adolescents.

204. L'UNICEF a été instamment prié de transposer à plus grande échelle des interventions telles que le programme accéléré pour la survie et le développement de l'enfant et d'éviter les approches verticales. La vaccination ne devrait pas constituer un programme à part car cela risquerait de mener à une dispersion des efforts pour ce qui est des services. L'UNICEF a été prié de chercher à obtenir des ressources suffisantes à affecter à l'alimentation des jeunes enfants, en collaboration avec des organisations œuvrant dans ce domaine. Les orateurs ont exprimé la crainte que l'intégration des stratégies en matière de santé et de nutrition se traduise par une diminution des ressources affectées à ces deux domaines, auxquels il est impérieux d'allouer davantage de ressources ordinaires.

205. Le secrétariat a dit que ces questions importantes occuperaient une place de choix dans la stratégie finale. Le juste milieu entre des solutions rapides et efficaces et une approche plus systématique serait trouvé. L'UNICEF convient tout à fait de la nécessité d'appuyer les efforts menés par les pays et de recommander aux gouvernements d'accroître les allocations budgétaires.

I. Vision et stratégie de l'UNICEF et de l'OMS concernant la vaccination à l'échelle mondiale : rapport oral

206. Le Conseil d'administration était saisi d'une note du secrétariat (E/ICEF/2005/9) et d'un document qui avait été présenté à la cinquante-huitième Assemblée mondiale de la santé (document A58/12 de l'OMS). Les rapports ont été présentés par le Directeur de la Division des approvisionnements et le Chef de la Section de la santé.

207. Les délégations ont accueilli avec satisfaction la vision et la stratégie de l'UNICEF et de l'OMS concernant la vaccination à l'échelle mondiale, en particulier la priorité accordée aux populations mal desservies, l'approche plus cohérente adoptée pour le renforcement des systèmes de vaccination et les relations avec d'autres interventions menées dans le domaine de la santé. Les orateurs ont salué la collaboration instaurée entre l'UNICEF, l'OMS et leurs partenaires pour l'élaboration de la vision et de la stratégie. La difficulté sera de financer ces dernières et de les intégrer à d'autres initiatives. Plusieurs délégations ont demandé des éclaircissements sur les critères qu'appliquent l'OMS et l'UNICEF pour lancer de nouveaux vaccins et dit qu'il fallait absolument mettre les nouveaux vaccins à la disposition de tous les enfants à un prix abordable. Une délégation a recommandé de mettre à jour le plan stratégique à moyen terme de façon à ce qu'il tienne compte des objectifs énoncés dans la vision et la stratégie, dont l'efficacité tenait au fait qu'elles fixaient des objectifs concernant la couverture vaccinale et la réduction de certaines maladies.

208. Le secrétariat a expliqué que l'accent avait été mis, dans le cadre de la vision et de la stratégie, sur l'utilisation des systèmes existants, le renforcement des infrastructures établies dans le cadre de programmes accélérés de lutte contre les maladies et l'optimisation des liens avec d'autres interventions. La priorité serait également accordée au renforcement des systèmes de santé. Des intervenants ont signalé le rôle important de l'OMS en ce qui concerne les études d'efficacité et la présélection des nouveaux vaccins ainsi que le fait que c'étaient les pays qui prenaient la décision d'introduire de nouveaux vaccins. Si la demande et un financement à long terme existent, les fabricants seraient amenés à produire de nouveaux vaccins et à en réduire les coûts. Il est nécessaire d'investir davantage dans la vaccination, notamment au moyen de nouveaux mécanismes de financement.

209. La décision adoptée par le Conseil d'administration (décision 2005/7) se trouve au chapitre III.

J. L'UNICEF et la période de transition suivant les conflits : rapport oral

210. Le Directeur adjoint de la Division des programmes a rendu compte de l'action menée par l'UNICEF pendant les périodes de transition suivant les conflits et les catastrophes, depuis le dernier rapport oral présenté au Conseil à la première session ordinaire de 2004. La stratégie à moyen et à long terme de l'UNICEF concernant les pays en transition et les projets visant à intégrer l'action menée en période de transition dans les politiques et opérations de l'organisation seront décrits dans un document de travail qui sera présenté au Conseil à la première session ordinaire de 2006.

211. Les délégations se sont félicitées de l'importance attachée aux périodes de transition aussi bien dans les politiques opérationnelles que stratégiques concernant notamment le projet de plan stratégique à moyen terme. L'UNICEF est très bien placé pour intervenir en période de transition, car le Fonds a souvent été présent avant, pendant et après une situation de crise, comme cela a été le cas au Soudan et dans les pays touchés par le tsunami. L'avantage comparatif de l'UNICEF est sa capacité d'assurer l'appropriation par les pays eux-mêmes des programmes de reconstruction et de relèvement, grâce à des contacts préalablement établis avec les pouvoirs publics et la société civile. La réussite d'une transition dépend de la coordination de toutes les parties concernées, y compris les pouvoirs publics, les Nations Unies, les institutions financières internationales et les donateurs.

212. S'exprimant au nom d'un groupe régional, un orateur a déclaré que la gestion stratégique de la période de transition suivant un conflit était essentielle au relèvement. Le groupe en question soutient l'action que mène l'UNICEF en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation, la réadaptation et la réinsertion des enfants soldats et le soutien psychosocial à apporter à ces derniers. Dans le domaine de l'éducation, l'UNICEF devrait attacher plus d'importance à l'éducation informelle de divers types, notamment la formation professionnelle, qui constitue un facteur essentiel de réinsertion. Une autre délégation a recommandé que les partenariats avec des ONG auxquels on a de plus en plus recours lors des secours d'urgence soient également la règle dans les cas de reconstruction.

213. Des éclaircissements ont été demandés sur la compatibilité de l'action menée par l'UNICEF pendant les périodes de transition suivant les situations de crise avec le rôle de la Commission de la consolidation de la paix récemment proposée par le Secrétaire général. Le secrétariat a répondu que l'action de l'UNICEF dans ce domaine serait compatible avec toute nouvelle structure, quelle qu'elle soit.

214. Prié de faire le point sur le mécanisme de mobilisation des ressources destinées aux périodes de transition et de confirmer que la Banque mondiale participait bien à tous les stades des périodes de transition, le secrétariat a affirmé que des mécanismes comme le Plan d'action humanitaire commun et la procédure d'appel global ont contribué de façon décisive à l'obtention rapide de ressources destinées à l'élaboration de premiers programmes de relèvement pendant les périodes de transition. L'UNICEF coopère avec d'autres organismes en vue de définir une position commune en ce qui concerne la participation aux fonds d'affectation spéciale pluridonateurs gérés par la Banque mondiale. L'UNICEF continuera à renforcer sa coopération avec la Banque mondiale et a collaboré avec les institutions financières internationales dans toutes les situations de transition. Un chef d'équipe de la Banque mondiale a participé à tous les stades des évaluations communes de besoins réalisées à la suite de situations de crise.

215. En réponse à un commentaire portant sur le renforcement des rôles respectifs du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, du coordonnateur résident et des équipes de pays des Nations Unies, le secrétariat a indiqué que l'UNICEF était favorable à un rôle plus important du coordonnateur résident et à la participation active des équipes de pays et continuerait à collaborer avec les partenaires des Nations Unies. Un autre intervenant a souligné que le relèvement à la suite d'une catastrophe naturelle faisait également partie du passage de la phase des secours au relèvement.

K. Suite donnée par l'UNICEF à la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004, sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : rapport oral

216. Le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a appelé diverses mesures prises depuis l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale, ainsi que durant les travaux en cours. Il s'agit notamment du renforcement de l'appropriation des programmes par les pays et de la participation de ces derniers, du renforcement des partenariats et des capacités nationales; de la poursuite de la réforme du système des Nations Unies, notamment le renforcement du système de coordonnateurs résidents, l'élaboration de modèles de bureaux communs, de matrices de résultats et de responsabilités, et de mécanismes de financement novateurs; la poursuite de la simplification afin de compléter les efforts d'harmonisation; et l'établissement de principes directeurs, de cadres de référence et de cibles.

217. En collaboration avec le Comité exécutif du GNUD, l'UNICEF a établi son plan d'exécution, plus précis, axé sur les priorités suivantes : renforcement des capacités; réduction des coûts de transaction et accroissement de l'efficacité; amélioration de la cohérence des activités menées dans le cadre des bilans communs de pays et des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, du système de coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies; renforcement de la fonction Évaluation; l'importance accrue de l'intégration des questions d'égalité entre les sexes; et maintien de l'information et de la participation des partenaires du processus intergouvernemental. Le plan d'action du Groupe des Nations Unies pour le développement sera communiqué aux délégations qui assisteront à la prochaine session du Conseil économique et social dans le cadre du document de synthèse du Comité exécutif du Groupe.

218. Les délégations ont déclaré que le rapport témoignait de l'attachement de l'UNICEF à la réforme. Les orateurs ont manifesté leur soutien à l'équipe spéciale de haut niveau mise en place par l'UNICEF pour mobiliser un soutien interne aux activités dans le cadre de la réforme, et le secrétariat a été prié de faire régulièrement le point sur ses travaux.

219. Certaines délégations ont fait observer que le document de synthèse dont s'inspirait le rapport ne prenait pas en compte l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes. Les délégations ont exprimé leur appui à la contribution importante que l'UNICEF apporte à la collaboration en matière d'évaluation à l'échelle du système et espéré que cela conduise à des évaluations communes interorganisations des résultats des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, en coopération étroite avec les pays où sont exécutés des programmes.

220. L'UNICEF a été prié d'expliquer plus en détail ses projets visant à apporter un appui renforcé au système de coordonnateurs résidents, aux programmes communs exécutés à l'échelon national à la fois au sein du système des Nations Unies et en dehors, et au renforcement de capacités, notamment à la collaboration Sud-Sud. Les représentants de délégations ont souligné l'importance de l'appropriation par les pays des programmes de développement, du processus des bilans communs de pays et des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des activités

entreprises pendant le passage de la phase des secours aux activités de développement, ainsi que de la coordination de l'assistance externe par les gouvernements bénéficiaires. Lors de la mise en œuvre de l'examen triennal des activités opérationnelles, l'aide au développement apportée par le système des Nations Unies doit contribuer à la réalisation des priorités nationales, même si celles-ci diffèrent des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire pour le développement.

221. Le secrétariat a dit que les observations faites seraient intégralement prises en compte dans le prochain rapport du Directeur général au Conseil économique et social, qui sera présenté au Conseil à la première session ordinaire de 2006.

L. Rapports sur les visites sur le terrain

222. Le rapport de la visite de terrain effectuée par des membres du Conseil d'administration en Éthiopie (E/ICEF/2005/CRP.5) a été présenté par la Rapporteuse, M^{me} Jane Asani-Ndelemani, Première Secrétaire de la Mission permanente du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies. L'équipe a salué l'action menée par l'UNICEF face aux problèmes qui étaient, entre autres, les situations humanitaires d'urgence, le VIH/sida, l'insécurité alimentaire, l'inégalité entre les sexes et les taux élevés d'abandon dans l'enseignement secondaire. Elle a également félicité le Gouvernement d'avoir mis l'accent sur la prévention des situations d'urgence et sur le développement à long terme plutôt que sur les seules interventions d'urgence. Évoquant « le grand profit » qu'ont tiré les membres de cette visite, elle a recommandé que de telles visites se poursuivent.

223. Le représentant de l'Éthiopie a dit que son pays devait bénéficier d'une aide internationale plus importante à mesure qu'il passait de l'état d'urgence au développement à long terme. Le retard d'un mois accusé par le « programme de filet de sécurité » mentionné dans le rapport ne devrait pas dissuader la communauté internationale d'apporter son appui à cet important programme. Il a félicité l'UNICEF pour sa souplesse de plus en plus grande dans ses interventions ainsi que pour la mise en œuvre rapide des programmes.

224. Le rapport sur la visite commune en Azerbaïdjan (E/ICEF/2005/CRP.6) a été présenté par le Rapporteur, M. Carlos Enrique García González, Ministre Conseiller de la Mission permanente d'El Salvador. Il a indiqué que l'objectif de cette visite était de faire comprendre comment l'action commune des quatre organismes (PNUD, FNUAP, UNICEF et PAM) pouvait contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les compléter.

225. Pays en transition, l'Azerbaïdjan se heurte à des obstacles politiques, économiques et sociaux, qu'une action commune plus efficace du Gouvernement et de la société civile pourrait permettre de surmonter, avec l'appui de la communauté internationale. La participation des institutions de Bretton Woods, des partenaires bilatéraux et de la société civile à cette action pourrait également être renforcée. Ce pays a connu une forte croissance économique, due en grande partie à la vente de produits pétroliers, et il est important que ces profits bénéficient à l'ensemble de la société. Les membres de la mission ont constaté avec satisfaction que les objectifs du Millénaire pour le développement étaient complétés par des objectifs nationaux dans le domaine de la bonne gouvernance. L'Azerbaïdjan a une occasion unique de

vaincre la pauvreté et de réaliser les objectifs fixés d'ici à 2015, et l'équipe de pays pourrait jouer un rôle plus stratégique en ce qui concerne le dialogue politique et l'appui stratégique.

226. Le représentant de l'Azerbaïdjan s'est félicité de la visite commune, qui a été l'occasion pour les participants d'évaluer la situation sur le terrain, de déterminer les problèmes et obstacles et de recenser les besoins et priorités du pays. Il a salué le travail de l'équipe de pays et a notamment souligné la coopération fructueuse que le Gouvernement azerbaïdjanais entretenait avec l'UNICEF. Le Gouvernement azerbaïdjanais a approuvé l'importance accordée, dans le rapport, à la programmation commune, à la coordination et à la coopération interorganisations. Il a mis en lumière la principale conclusion dégagée par la mission : malgré certains signes encourageants, l'économie azerbaïdjanaise était dans une phase de transition et avait besoin de l'appui ininterrompu de la communauté internationale.

227. Un orateur a déclaré que pendant la visite commune sur le terrain, les participants avaient noté l'excellente coordination qui existait entre les personnels des divers organismes œuvrant sous la direction du coordonnateur résident, dont le rôle a été décisif dans le dialogue avec les dirigeants nationaux. L'Azerbaïdjan avait lancé un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, étalé sur 10 ans et aligné sur les objectifs du Millénaire pour le développement, et le système des Nations Unies lui apporte son soutien en fournissant une assistance technique et en renforçant les capacités nationales. Les Nations Unies et le Gouvernement pourraient s'employer entre autres à accélérer le processus de réforme social en cours, à réduire les taux de mortalité infantile et juvénile, à faire en sorte que les enfants ayant besoin d'être protégés ne soient plus pris en charge par les institutions mais par les parents eux-mêmes, à remédier aux difficultés que rencontrent les personnes déplacées à l'intérieur du pays et à sensibiliser encore plus la population au VIH.

228. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré espérer que les conclusions de la mission contribueraient non seulement à améliorer les relations entre le Gouvernement azerbaïdjanais et le système des Nations Unies dans son ensemble, mais également au développement économique et social du pays. Cependant, ayant participé à la mission, le Gouvernement azerbaïdjanais a déploré la procédure suivie pour l'établissement de la version définitive du rapport. Le processus n'avait été ni transparent ni constructif; les dates limites de soumission de commentaires n'avaient pas été communiquées et le processus qui a abouti à « l'accord tacite » avait laissé à désirer. Les dernières corrections avaient été apportées au projet sans l'accord des participants.

229. En sa qualité de Coprésidente du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Fédération de Russie reconnaît l'importance de la coopération politique constructive dont font preuve les Nations Unies dans le règlement du conflit du Haut-Karabakh, compte tenu du principe de l'intégrité territoriale et d'autres principes importants des Nations Unies et de l'OSCE. Il importe que les formulations approuvées soient employées dans les documents des Nations Unies ayant directement ou indirectement trait à la question. Malheureusement ce principe n'a pas été respecté à diverses reprises dans le rapport. Le secrétariat porte à cet égard une responsabilité particulière, car il est chargé de veiller à ce que seuls les documents dûment approuvés soient présentés au Conseil pour approbation.

230. La représentante de l'Arménie s'est déclarée très préoccupée par les termes employés dans le rapport, notamment au paragraphe 39, qui ne correspondent pas au langage acceptable à l'OSCE, instance directement chargée du règlement du conflit du Haut-Karabakh, ni à la terminologie des résolutions du Conseil de sécurité portant sur la question. L'emploi de termes politisés et incorrects dans des documents ne portant pas sur le règlement de conflits en tant que tel est dangereux et risque de nuire aux négociations. La délégation arménienne demande que le rapport soit modifié de façon à se conformer à la terminologie acceptée à l'ONU.

231. Le représentant de l'Azerbaïdjan a déclaré que l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP n'étaient pas des organes subsidiaires de l'OSCE et que tous les organismes des Nations Unies devaient employer les termes approuvés par le Conseil de sécurité. Il a invité les membres du Conseil à employer ces termes, ce qui a été approuvé par la Fédération de Russie.

232. Le représentant de la Fédération de Russie a dit que la résolution du Conseil de sécurité en question avait été adoptée avant la création du Groupe de Minsk. Le Conseil d'administration n'était pas le lieu approprié pour tenir ce débat de nature politique.

233. Plusieurs autres délégations ont insisté sur le fait que le Conseil d'administration n'était pas une tribune politique et ont fait savoir que ce débat de nature politique enlevait beaucoup à l'importance des visites sur le terrain.

234. Le Président a également rappelé aux délégations que le Conseil d'administration n'était pas une tribune politique. Le Bureau avait longuement débattu de la question et était convenu que le Conseil devait prendre note de tous les commentaires mais ne prendrait aucune décision en ce qui concerne les visites sur le terrain. Les rapports des visites sur le terrain étaient uniquement fournis à titre d'information. De toute évidence, les parties concernées avaient des points de vue différents qui apparaîtraient dans le compte rendu de la réunion. Le même rapport avait déjà été présenté au Conseil d'administration du PAM et avait été accepté à l'unanimité des membres.

M. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

235. Le nouveau Président de l'Association mondiale du personnel a souligné qu'il était le premier fonctionnaire recruté sur le plan national ayant travaillé sur le terrain à être élu Président de l'Association mondiale du personnel. Il a ensuite donné un compte rendu de la réunion de l'Association, au cours de laquelle les représentants du personnel avaient exposé les problèmes et suggéré des moyens de renforcer l'UNICEF. Il était important que des éclaircissements soient donnés sur la réforme de l'ONU et les fonctionnaires devaient être pleinement associés au processus de réforme. Les fonctionnaires, notamment ceux qui étaient recrutés sur le plan local et qui gagnaient beaucoup moins que leurs homologues dans d'autres organisations, devaient avoir un salaire conséquent. La procédure appliquée actuellement dans les bureaux extérieurs pour le remboursement des frais médicaux au titre de la police d'assurance médicale devrait être revue; on devrait confier à un organisme extérieur le soin de traiter les demandes afin de préserver la confidentialité des participants. L'UNICEF s'était engagé sur la bonne voie en collaborant avec le Médiateur pour examiner les doléances du personnel. Le

programme de formation « Développement personnel et professionnel » a certes permis au personnel de maîtriser son avenir mais l'UNICEF ne devrait pas pour autant abdiquer sa responsabilité qui est d'assurer le bien-être du personnel. Finalement, le mérite et la compétence devraient être les critères de recrutement et de promotion du personnel, y compris du personnel recruté sur le plan national qui bien souvent stagne dans sa carrière.

N. Questions diverses

Rapport sur les travaux du Centre de recherche Innocenti

236. Le Directeur du Centre de recherche Innocenti (CRI) a exposé le programme du Centre pour la période 2006-2008, qui serait présenté au Conseil d'administration en septembre. Ayant reçu mandat d'entreprendre essentiellement des activités sur le terrain et de mener une recherche pragmatique, le CRI a apporté sa contribution aux actions de mobilisation et de sensibilisation ainsi qu'à l'élaboration des politiques et du programme de l'UNICEF. Une évaluation récente a souligné combien le programme du Centre était important pour l'UNICEF et révélé que le Centre jouait également un rôle important dans la promotion du programme en faveur des enfants. Il y était également souligné à quel point les ressources étaient importantes pour la préservation de la liberté de l'enseignement et la liberté de pensée au Centre, pour la poursuite de la recherche et pour la consolidation de la culture de la recherche prônée par l'UNICEF, et contribuait à la mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009. Les principaux volets du prochain programme seraient la pauvreté chez les enfants; l'allocation des ressources en faveur de l'enfance; la migration et les enfants; l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant; et les mesures de protection spéciale, notamment contre la traite des enfants, la violence et les conflits armés.

O. Déclarations finales

237. La Directrice générale a remercié M. Joe Judd, Directeur de la Division des programmes qui allait prendre sa retraite après 29 ans de service à l'UNICEF. Elle s'est félicitée que le Conseil ait donné son accord pour les principaux éléments devant figurer dans le projet de plan stratégique à moyen terme et noté l'appel à une plus grande transparence lancé par les membres. L'UNICEF intensifierait ses efforts en ce qui concerne la mesure des résultats, l'appui au renforcement des capacités nationales, la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et la constitution de partenariats aux niveaux national, régional et mondial.

238. Le Président a salué l'esprit de coopération et de compromis qui avait présidé aux travaux de la session, et qui avait permis de prendre un certain nombre de décisions de grande portée.

Troisième partie

Deuxième session ordinaire de 2005

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 28 au 30 septembre 2005**

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

239. Le Président du Conseil d'administration a déclaré que la session avait lieu à un moment opportun, après le Sommet mondial de 2005, tenu du 14 au 16 septembre, au cours duquel les dirigeants mondiaux avaient réaffirmé leur attachement aux objectifs du Millénaire pour le développement et réfléchi à la façon d'atteindre ces objectifs, d'instaurer la paix et la sécurité, de garantir le respect des droits de l'homme, de réformer l'ONU et d'assurer le développement durable. Le Conseil allait profiter de cette réflexion, en particulier pour l'examen du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2006-2009, qui était l'aboutissement de débats entre le Conseil et le Secrétariat qui avaient duré des mois et qui avaient bénéficié d'une très large participation.

240. Le Président a rendu compte de la visite qu'il avait effectuée peu de temps auparavant au Cambodge et en Thaïlande. Au Cambodge, il avait été frappé par l'évolution positive des indicateurs sociaux et par le travail remarquable accompli par l'UNICEF dans les domaines de la santé et de l'éducation. Il avait également été impressionné par la participation active et très appréciée de l'UNICEF aux travaux de l'équipe de pays de l'ONU et aux initiatives sectorielles, en particulier dans le domaine de l'éducation, où le Fonds jouait le rôle de chef de file. Dans les deux pays, le Président avait rencontré les coordonnateurs résidents ainsi que des hauts fonctionnaires et d'autres responsables, et il avait constaté qu'une attention considérable était accordée aux objectifs du Millénaire pour le développement. Enfin, il a mentionné sa participation aux efforts très prometteurs déployés par l'UNICEF et ses partenaires pour mobiliser l'appui des dirigeants du monde islamique en faveur des enfants. Le 21 septembre, il avait participé au lancement du rapport interorganismes intitulé *Investing in the Children of the Islamic World*, qui avait été établi pour la première réunion ministérielle sur les enfants, prévue à Rabat du 7 au 9 novembre 2005.

241. La Directrice générale a présenté un certain nombre de faits nouveaux intervenus au cours des 150 jours écoulés depuis son arrivée à la tête de l'UNICEF. Depuis la session annuelle, en juin, elle s'était rendue à Sri Lanka pour y observer directement les travaux de relèvement en cours après le tsunami; elle avait assisté à une réunion du conseil de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, dont l'UNICEF allait prendre la présidence plus tard dans l'année; elle avait vu mettre en œuvre des solutions novatrices pour la fourniture intégrée de services lorsqu'elle s'était rendue au Kenya avec l'économiste Jeffrey Sachs; elle avait été témoin du phénomène des « migrations nocturnes » en Ouganda; et elle s'était rendue en Chine, où elle avait souligné les besoins des petites filles à la conférence Beijing+10 et assisté à une réunion régionale sur les droits de l'homme consacrée à la traite des êtres humains. Au cours des mois précédents, l'UNICEF était intervenu pour faire face à des situations de crise au Niger et dans la région côtière dévastée par le cyclone Katrina.

242. Comme le Secrétaire général l'avait déclaré, le cyclone Katrina était l'occasion pour l'ONU de répondre à la générosité dont les États-Unis avaient fait preuve dans le passé à l'occasion d'autres crises mondiales. L'UNICEF apportait une contribution dans ses principaux domaines de compétence, notamment en fournissant une assistance technique, un appui logistique et des fournitures

préemballées telles que des malles pédagogiques (School in a Box) et ludiques (Recreation in a Box). Le Fonds des États-Unis pour l'UNICEF avait également décidé de verser la moitié du produit de la collecte d'Halloween « Trick or Treat » de 2005 à la campagne de l'UNICEF en faveur des victimes du cyclone. Par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations, l'UNICEF assumait de nouveaux rôles lors des crises humanitaires, notamment en tant qu'organisme chef de file désigné pour la nutrition, l'eau et l'assainissement ainsi que pour les services de données communs. Ces nouveaux rôles s'ajoutaient aux fonctions qu'assumait déjà l'UNICEF pendant les situations de crise, en particulier pour ce qui est de l'éducation et de la protection des enfants.

243. Plus tôt dans le mois, pendant que se déroulait le Sommet mondial de 2005, l'UNICEF avait participé au lancement du partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile. La Déclaration du Sommet avait été l'occasion de réaffirmer les objectifs de développement pour le Millénaire, qui revêtaient tous une importance vitale pour les enfants du monde entier et qui continueraient à guider les travaux de l'UNICEF. La Déclaration du Sommet avait également donné lieu à une prise de position ferme en faveur des enfants, notamment pour ce qui est de promouvoir et de protéger leurs droits et leur bien-être lors des conflits armés. Ces droits fondamentaux des enfants, qui restent au centre de la mission de l'UNICEF, ont été soulignés dans le nouveau plan stratégique à moyen terme.

B. Adoption de l'ordre du jour

244. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2005/10), tels qu'ils avaient été amendés.

245. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 41 délégations dotées du statut d'observateur, trois organes des Nations Unies, six comités nationaux pour l'UNICEF, cinq ONG et le Comité des ONG pour l'UNICEF avaient présenté leurs pouvoirs.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Décisions prises par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2005 qui présentent un intérêt pour l'UNICEF : rapport oral

246. Le rapport oral a été présenté par le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures, qui a déclaré que la session de fond du Conseil de 2005 avait souligné l'importance de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement. Un deuxième aspect important de la session résidait dans l'attention accrue accordée aux liens entre les activités de l'ONU concernant le développement, les crises humanitaires, la paix et la sécurité, l'environnement et les droits de l'homme. Il est également apparu clairement pendant le débat consacré aux activités opérationnelles que le Conseil économique et social avait de plus en plus tendance à traiter les problèmes à un haut niveau sous l'angle des grandes orientations et s'en remettait aux conseils d'administration des divers organismes pour les aspects opérationnels.

247. Le débat de haut niveau, au cours duquel le Conseil a entendu les discours de chefs d'État et de gouvernement et les déclarations de plus de 100 délégations nationales, organisations internationales et membres de la société civile, a apporté une contribution importante aux préparatifs du Sommet mondial de 2005. Le débat a donné un bon aperçu du contexte mondial changeant dans lequel l'UNICEF travaillait. Le débat consacré aux questions de coordination a porté principalement sur la réalisation des objectifs internationaux de développement convenus et sur le rôle de l'ONU à l'échelon mondial et national, là encore en liaison étroite avec le Sommet mondial.

248. Pendant le débat consacré aux activités opérationnelles, la Directrice générale de l'UNICEF a participé à la réunion-débat annuelle du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) avec le PNUD, le FNUAP et le PAM. Les discussions ont porté sur plusieurs thèmes importants, à savoir le renforcement du mécanisme des coordonnateurs résidents; l'alignement des programmes; le rôle des structures régionales; et les programmes sectoriels et le renforcement des capacités nationales. Dans sa résolution sur les activités opérationnelles, le Conseil économique et social a pris note des travaux déjà réalisés par le Comité exécutif pour réaliser l'examen triennal des activités opérationnelles et mettre en œuvre son programme de travail. Le secrétariat de l'UNICEF continuait d'œuvrer dans le cadre du GNUD et des conseils des chefs de secrétariat et ferait rapport sur l'état d'avancement de l'examen triennal dans le rapport de la Directrice générale au Conseil en 2006.

249. Pendant le débat consacré aux affaires humanitaires, la Directrice générale et d'autres membres du secrétariat ont participé à des réunions-débats. Le secrétariat donnait suite à la résolution qui en avait résulté (E/2005/L.19), dans laquelle le Conseil économique et social lui avait demandé notamment de recenser et d'exploiter les ressources et les compétences disponibles dans les pays touchés et/ou les pays voisins; et de continuer à mettre en place des mécanismes mieux adaptés pour l'utilisation de moyens de réserve en cas d'urgence, y compris de moyens d'action humanitaire régionaux. Au cours de son débat général, le Conseil a adopté plusieurs résolutions et décisions intéressant l'UNICEF, en particulier les décisions concernant les groupes consultatifs spéciaux pour la Guinée-Bissau et le Burundi.

B. Plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2009, y compris le plan financier à moyen terme

250. Le Directeur général adjoint, M. Kul Gautam, a présenté le plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2005/11), soulignant que des modifications avaient été apportées depuis que le plan avait été présenté sous forme préliminaire à la session annuelle en juin. Ces modifications étaient les suivantes : a) informations plus claires concernant l'appui de l'UNICEF en matière de vaccination et de santé maternelle et néonatale, ainsi que l'éducation précoce, dans le cadre du domaine d'intervention « Survie et développement du jeune enfant »; b) indications supplémentaires concernant la façon dont l'UNICEF collaborera avec ses partenaires et par l'intermédiaire d'importants mécanismes de partenariat dans le domaine de l'éducation de base, y compris pour rétablir l'accès des enfants à l'éducation dans les situations d'urgence; c) améliorations et clarifications supplémentaires dans les domaines d'intervention concernant le VIH/sida, la protection de l'enfant et les activités de sensibilisation et les partenariats; et

d) renforcement des stratégies et des engagements en vue de l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans tous les domaines d'intervention.

251. De nombreuses délégations ont appuyé le plan d'une manière générale et se sont félicitées qu'il ait été élaboré dans le cadre d'un processus ouvert ayant bénéficié d'une large participation. Elles ont estimé que ses principaux points forts résidaient dans le fait qu'il était aligné sur les objectifs du Millénaire pour le développement et qu'il tenait compte des points de vue qu'elles avaient exprimés tout au long du processus d'élaboration. Plusieurs délégations ont demandé que l'on en établisse une version plus courte et plus facile à lire afin d'en faciliter la diffusion.

252. Plusieurs intervenants sont convenus de l'importance du plan en tant que cadre pour l'application d'une démarche de programmation fondée sur les droits de l'homme au niveau national. De nombreuses délégations ont déclaré que le plan constituait un cadre de référence qui mettait l'accent sur l'égalité entre les sexes en tant que question intersectorielle dans tous les domaines d'intervention. Certains représentants ont indiqué que les principes directeurs relatifs à la mise en œuvre devraient privilégier l'obtention de résultats concrets concernant l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, dont il serait rendu compte dans les futurs rapports annuels au Conseil d'administration. D'autres intervenants ont demandé que soient fixés des objectifs précis en ce qui concerne la réforme de l'ONU et les programmes conjoints. Certaines délégations se sont félicitées de l'accent mis sur les groupes marginalisés, les populations autochtones et les couches les plus pauvres de la société. Une délégation a déclaré que le plan plaçait la famille au centre de son dispositif et qu'il fallait tenir compte du rôle central des familles en aidant les parents et les autres personnes qui prennent soin des enfants.

253. Il a été déclaré que lors de la mise en œuvre du plan, l'UNICEF devrait veiller à donner suite aux recommandations de l'examen triennal des activités opérationnelles de 2004, à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et aux décisions du Sommet mondial de 2005.

254. Certains intervenants ont déclaré que le déséquilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources devrait être rectifié et ont à cet effet invité les donateurs à faire des annonces de contributions pluriannuelles prévisibles. Quelques délégations ont demandé à l'UNICEF de continuer à diversifier ses sources de financement et ont dit que le Fonds aurait pu mener une action plus audacieuse pour remédier au déséquilibre. On a émis l'opinion que le financement de l'UNICEF pourrait être rendu plus prévisible grâce à une participation accrue des donateurs au financement d'activités thématiques.

255. De nombreuses délégations ont déclaré que le plan constituait un cadre de référence souple pour fixer les priorités de l'action de l'UNICEF au niveau des pays, en se fondant sur une analyse de la situation des enfants et des femmes et sur les priorités nationales. Certains intervenants ont déclaré que leur gouvernement tenait déjà compte des domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme lors de l'élaboration de leurs programmes de pays et de la conduite des examens à mi-parcours.

256. Certaines délégations, notamment de pays africains, se sont félicitées de l'accent mis sur la vaccination dans les domaines d'intervention concernant la survie et le développement du jeune enfant, le VIH/sida, l'éducation de base et

l'égalité des sexes. Une délégation a déclaré que le paludisme était une importante cause de mortalité dans plusieurs pays en développement et que l'UNICEF devait faire plus. On a suggéré de renforcer, dans le domaine d'intervention relatif à la protection de l'enfant, la capacité de l'UNICEF à mieux faire face aux nouvelles priorités. Une délégation a invité l'UNICEF à jouer un rôle moteur dans la lutte contre l'esclavage et la traite des enfants et a proposé d'instaurer un partenariat mondial pour mettre fin à ces pratiques. Une autre délégation a demandé à l'UNICEF de jouer un rôle accru en faveur des enfants soldats dans le cadre des efforts interorganisations déployés au titre de la résolution du Conseil de sécurité 1612 (2005) sur les enfants et les conflits armés.

257. Certaines délégations se sont dites satisfaites que le plan prévoie un rôle renforcé pour l'UNICEF dans les activités décisionnelles « d'amont », notamment les stratégies de réduction de la pauvreté et les approches sectorielles. Il a été proposé que le Centre de recherche Innocenti joue un rôle majeur dans les activités de recherche prioritaires prévues par le plan. Une autre délégation a dit que les activités de sensibilisation devaient être soutenues par des projets solides appuyés par l'UNICEF sur le terrain.

258. Certaines délégations ont demandé que soit mis en place un mécanisme transparent de présentation d'informations chiffrées sur la réalisation des objectifs spécifiés dans le plan et que les rapports annuels sur la mise en œuvre du plan rendent compte de la réalisation de ces objectifs ainsi que des objectifs en matière de performance institutionnelle et des principales stratégies, y compris des partenariats, de la réforme de l'ONU et des programmes conjoints.

259. Le Directeur général adjoint a déclaré que nombre des observations qui avaient été faites seraient prises en considération dans les principes directeurs relatifs à la mise en œuvre qui seraient publiés lors du lancement du plan. La Directrice générale a déclaré que le plan soutenait les engagements que les gouvernements avaient réaffirmés au Sommet mondial de 2005. Elle a exprimé l'attachement de l'UNICEF aux objectifs du Millénaire pour le développement et à la réforme de l'ONU.

260. La décision 2005/18 adoptée par le Conseil d'administration est reproduite dans l'annexe.

C. Aperçu des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays

261. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur du Bureau de l'évaluation a souligné que c'était le caractère décentralisé du système d'évaluation de l'UNICEF qui en faisait l'originalité et la force, et que les examens à mi-parcours et les principaux rapports d'évaluation traduisaient les réalités régionales dans leur diversité. Cette année on avait davantage mis l'accent sur les examens à mi-parcours étant donné le nombre de pays où de nouvelles stratégies et de nouveaux programmes étaient en cours d'élaboration en 2004. En outre, le nombre d'évaluations conjointes avait beaucoup augmenté.

262. La métaévaluation de la qualité des évaluations appuyées par l'UNICEF avait montré qu'il était nécessaire de prendre des mesures énergiques pour renforcer l'évaluation au niveau des pays. La priorité au cours des deux années à venir serait d'améliorer la qualité des évaluations commandées par les bureaux de pays et des

services d'appui à l'évaluation fournis par les bureaux régionaux. Ce faisant, l'UNICEF s'efforcera de renforcer les capacités d'évaluation des partenaires nationaux. Les bureaux régionaux avaient accordé un degré de priorité élevé à l'évaluation dans leur plans biennaux de gestion. En outre, le Bureau de l'évaluation avait effectué une autoévaluation en se fondant sur les nouvelles normes et règles d'évaluation du système des Nations Unies. Un groupe externe indépendant allait procéder à un examen de la fonction d'évaluation dont les résultats seraient présentés dans le rapport intérimaire sur l'évaluation à l'UNICEF dont le Conseil d'administration serait saisi à sa session annuelle de 2006.

263. Une délégation a proposé d'établir un modèle de présentation standard qui permette de comparer les informations qui seront fournies dans les futurs rapports, et le Directeur général a pris note de cette proposition.

Afrique australe et Afrique de l'Est

264. Le Directeur régional a présenté le rapport pour cette région (E/ICEF/2005/P/L.23). Certains orateurs ont accueilli avec satisfaction le fait que les examens à mi-parcours avaient été axés sur les points forts de l'appui de l'UNICEF, les progrès réalisés, les enseignements tirés et les problèmes, et les ajustements à apporter aux programmes de pays. Quelques intervenants se sont félicités que les partenaires, et notamment les donateurs bilatéraux, aient largement participé aux examens. D'autres ont noté que la situation en ce qui concerne le VIH/sida, les orphelins et les enfants vulnérables allait en s'aggravant et qu'il était nécessaire que l'UNICEF renforce son action de sensibilisation en faveur des droits des enfants et mette moins l'accent sur l'exécution des projets et la fourniture de services. Le Directeur régional a réaffirmé que l'UNICEF était déterminé à intensifier son action en ce qui concerne la prévention du VIH/sida, la prévention de la transmission materno-fœtale du VIH, le sida pédiatrique et la protection des orphelins et des enfants vulnérables, et à recourir davantage à des approches interorganisations communes telles que les plans d'action conjointe « trois fois un ».

265. En ce qui concerne **l'examen à mi-parcours pour l'Érythrée**, une intervenante, prenant également la parole au nom d'une autre délégation, a dit que son pays était satisfait des progrès d'ensemble réalisés, mais que l'UNICEF, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, devrait consacrer davantage d'efforts au renforcement des capacités. Elle a demandé que l'on réexamine les modalités de l'assistance et que l'on mette à nouveau l'accent sur l'assistance d'urgence aux personnes déplacées et aux autres groupes menacés par la faim et la malnutrition ainsi que sur l'éducation primaire des enfants déplacés. Le Directeur régional a réaffirmé que les interventions en cas d'urgence et le renforcement des capacités avaient la priorité. Un autre intervenant a suggéré que les résultats concrets devant être atteints dans le domaine de la santé, de la nutrition et de l'éducation soient mentionnés dans le projet de descriptif de programme de pays.

266. En ce qui concerne **l'examen à mi-parcours du programme de pays pour le Malawi**, deux délégations se sont félicitées de concert de la qualité de l'aperçu de l'examen ainsi que de la coopération entre l'UNICEF et les partenaires tant nationaux qu'internationaux, mais elles ont signalé que la partie concernant l'éducation ne donnait pas d'informations sur la question de l'égalité entre les sexes. Il conviendrait de mettre en lumière la situation difficile des filles en fin de scolarité

primaire ainsi que les pourcentages de garçons et de filles qui achèvent leur scolarité et qui restent scolarisés. Le projet relatif à la protection des droits de l'enfant gagnerait à être simplifié et harmonisé avec les programmes et stratégies nationaux. Le Directeur régional a expliqué que le Malawi avait un plan relatif aux orphelins et enfants vulnérables à la mise en œuvre duquel l'UNICEF avait participé. Ce plan était financé à hauteur de 60 % par le mécanisme DSRP (Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté) et de 40 % par les fonds d'action générale, ce qui montrait clairement que le plan national pour les orphelins était déjà ancré dans les priorités nationales, conformément aux nouvelles modalités d'aide au pays.

267. S'agissant de **l'examen à mi-parcours du programme de pays pour le Mozambique**, deux représentants ont jugé l'action de l'UNICEF très satisfaisante, mais se sont déclarés préoccupés par le grand nombre d'organismes des Nations Unies qui intervenaient et le chevauchement des activités. Bien que des progrès aient été réalisés sur le plan de l'efficacité de l'aide, ils ont estimé que certains organismes des Nations Unies pourraient veiller plus activement au respect des principes d'harmonisation et de simplification. Ils ont engagé l'UNICEF à renforcer son travail de sensibilisation tout en limitant sa participation directe à l'exécution des projets au niveau local. Ils ont également reconnu qu'il appartenait à l'UNICEF d'intensifier la coopération dans la lutte contre le VIH/sida au sein du système des Nations Unies. Le Directeur régional a reconnu qu'il était important de veiller à l'efficacité de l'aide et a déclaré que l'UNICEF soutenait sans réserve le rapport Scanteam (établi à la demande de la Norvège), qui mettait clairement en lumière toutes les questions liées à la participation du système des Nations Unies aux nouvelles modalités d'aide au Mozambique. Un autre intervenant s'est félicité que des donateurs bilatéraux aient participé à l'examen à mi-parcours et a exprimé l'espoir que cet exemple ferait école.

268. En ce qui concerne **l'examen à mi-parcours pour la Zambie**, deux intervenants ont appuyé conjointement la recommandation de l'examen tendant à ce que l'UNICEF renforce son rôle de sensibilisation au lieu de mettre l'accent sur la fourniture de services. Les conclusions de l'examen concernant les secteurs de la santé et de l'éducation ne mentionnaient que les interventions de l'UNICEF en passant sous silence leurs liens avec les initiatives nationales, ce qui donnait une image quelque peu déformée de l'impact d'ensemble du programme. Les contributions de l'UNICEF dans ces secteurs étaient très restreintes et reposaient principalement sur des projets. L'aperçu de l'examen à mi-parcours ne rendait pas pleinement compte de la gêne résultant de l'embargo décrété par l'UNICEF sur les avances de fonds, en particulier dans le secteur de l'éducation. L'UNICEF avait signé un mémorandum d'accord et participait au suivi de l'ensemble du programme sectoriel, mais ne contribuait pas à la mise en commun de fonds pour ce secteur. Dans sa réponse, le Directeur régional a affirmé que l'UNICEF souscrivait pleinement au rapport Scanteam, où il était dit que le système des Nations Unies devrait peut-être éviter de participer à la mise en commun de fonds. L'UNICEF continuerait de fournir un appui technique et à participer à la stratégie d'évaluation commune de la Zambie qui était appuyée par tous les organismes bilatéraux, le Gouvernement et le système des Nations Unies.

269. En ce qui concerne **l'examen à mi-parcours pour l'Afrique du Sud**, un intervenant a demandé des précisions au sujet du chiffre de 174 % des autres ressources prévues indiqué pour les allocations de crédits pour le VIH/sida. Une

autre délégation a remercié l'UNICEF de son importante contribution à la lutte contre le VIH/sida dans son pays.

270. En ce qui concerne **l'examen à mi-parcours pour le Lesotho**, une délégation a déclaré que son ambassade avait réagi positivement à cet examen, estimant qu'il était équilibré et qu'il définissait correctement les priorités. Toutefois, le rapport était muet au sujet de la mise en œuvre du programme dans les régions reculées du pays, et il conviendrait de rectifier cet oubli. Le Directeur régional a expliqué que l'UNICEF intervenait dans 6 des 11 districts du pays et que le programme de pays était dans une large mesure axé sur des interventions au niveau sous-national.

271. Le représentant de **l'Éthiopie**, prenant la parole au sujet de l'examen à mi-parcours pour son pays, a déclaré qu'il souscrivait aux conclusions du rapport, en particulier en ce qui concerne les résultats obtenus, les enseignements tirés et la nécessité de procéder à des ajustements. Il s'est félicité de la souplesse de l'UNICEF, qui avait accepté d'instaurer un nouveau partenariat avec le Ministère de l'agriculture et du développement rural. Il a souligné l'importance des recommandations de l'examen à mi-parcours et il a insisté sur le fait que l'UNICEF devait veiller à ce que son assistance technique soit conforme à la stratégie nationale de renforcement des capacités. Il a également attiré l'attention sur le fait que l'on était convenu de la nécessité de tenir une réunion trimestrielle entre l'UNICEF et le Gouvernement pour examiner l'affectation des autres ressources obtenues, l'objectif étant de réduire au minimum les problèmes d'utilisation de ces ressources dus à leur préaffectation à des organismes locaux.

Afrique de l'Ouest et du Centre

239. Le Directeur régional a présenté le rapport régional (E/ICEF/2005/P/L.24).

240. En ce qui concerne l'examen à mi-parcours pour le Togo, une délégation a fait part des préoccupations de son ambassade au sujet de la coordination insuffisante entre les divers partenaires participant au programme national contre le VIH/sida. Le Directeur régional a dit qu'il partageait ces préoccupations et il a confirmé que l'UNICEF était déterminé à renforcer la coordination au cours des mois suivants.

274. En ce qui concerne **l'examen à mi-parcours du programme pour le Gabon**, une délégation s'est déclarée satisfaite que la traite des enfants soit maintenant considérée comme une infraction pénale au Gabon et a souscrit à la suggestion de l'examen tendant à ce que le Gouvernement tienne compte des recommandations du Comité des droits de l'enfant.

275. S'agissant de **l'examen à mi-parcours du programme pour le Nigéria**, un intervenant a remercié l'UNICEF de son soutien à l'élaboration des politiques et au renforcement des capacités et de ses prestations de services accrues et a engagé le Fonds à persévérer dans son approche fondée sur les droits, car cela était essentiel pour la protection et le développement de l'enfant à long terme. Il a demandé quelle orientation l'UNICEF donnerait à la formation à l'intention des partenaires sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dont il était fait mention dans le rapport. Il a également déclaré que le rapport ne présentait pas de données financières sur le VIH/sida et a demandé quelle serait la stratégie de l'UNICEF dans ce domaine au cours des prochaines années, étant donné le niveau de prévalence du sida, le nombre d'orphelins du sida et les risques liés aux migrations et à la traite des êtres humains. Le Directeur régional a déclaré que le

Président était très attaché à une action de grande ampleur en faveur de la survie des enfants et que l'ONU appuyait les efforts du Gouvernement. L'UNICEF était fermement résolu à lutter contre le VIH/sida, par exemple grâce à un programme de prévention organisé à l'intention des jeunes pendant le service obligatoire qu'ils doivent accomplir après la fin de leur scolarité secondaire avant d'entrer à l'université.

Amérique latine et Caraïbes

276. Présentant le rapport régional (E/ICEF/2005/P/L.25), le Directeur régional a souligné l'importance d'intégrer les objectifs du Millénaire pour le développement dans les cycles de programmation et de recueillir des données désagrégées concernant la réalisation de ces objectifs.

277. En ce qui concerne **l'examen à mi-parcours du programme de pays pour le Brésil**, une délégation a déclaré que cet examen était remarquable en raison de sa nature autocritique, de son honnêteté et de sa sincérité. Nombre des problèmes qui y étaient mentionnés, semblaient avoir été dans une large mesure surmontés et la plus grande partie des ressources étaient mobilisées grâce à des activités menées dans le pays, ce qui était rarement le cas dans les autres pays bénéficiaires. Un autre intervenant a déclaré que la concertation nationale était essentielle, car c'était aux gouvernements que devait incomber la responsabilité finale, et il a demandé si d'autres organismes des Nations Unies avaient participé à cette concertation. Le Directeur régional a répondu que le document de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur les objectifs de développement du Millénaire constituait un point de départ pour la concertation avec les autres organismes des Nations Unies. Au niveau du pays, de plus en plus d'activités de programmation étaient menées avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier dans le domaine du VIH/sida, mais des efforts supplémentaires étaient nécessaires aux niveaux inférieurs. Dans le cadre des réunions que l'équipe de gestion régionale a tenues à Rome et à Genève plus tôt dans l'année, des entretiens ont eu lieu avec l'OIT, ONUSIDA, le HCR, le PAM et l'OMS. Le Directeur régional a proposé que lors des futures sessions du Conseil d'administration, on consacre du temps à un aperçu plus général des faits nouveaux à l'échelle régionale au lieu de se contenter de passer en revue les différents examens à mi-parcours.

Asie de l'Est et Pacifique

278. Le Directeur régional a présenté le rapport régional (E/ICEF/2005/P/L.26), qui rendait compte de façon succincte des examens à mi-parcours des programmes de pays pour la Thaïlande et la Mongolie et des importantes évaluations effectuées en République démocratique populaire lao, en Mongolie et au Viet Nam. Les deux examens à mi-parcours ont recommandé que l'on mette davantage l'accent sur la réduction des disparités. Dans le cas de la Mongolie, l'appui de l'UNICEF aux secteurs sociaux essentiels ne constituera plus seulement un projet mais un programme. Les résultats des trois évaluations ont fourni des renseignements supplémentaires sur l'impact de la décentralisation et sur son effet pour ce qui est de promouvoir l'équité et de réduire les disparités dans la région.

Asie du Sud

279. Le Directeur régional a présenté le rapport régional (E/ICEF/2005/P/L.27).

280. En ce qui concerne l'**examen à mi-parcours pour Sri Lanka**, certaines délégations ont félicité l'UNICEF du travail qu'il accomplissait auprès des populations vulnérables, en particulier les enfants soldats, ainsi qu'en matière de sensibilisation aux mines dans les zones touchées par les conflits. En tant que centre de liaison des Nations Unies pour l'éducation, l'eau et l'assainissement et la protection de l'enfant, l'UNICEF est bien placé pour faire face aux nouveaux problèmes qui se posent et tirer parti des nouvelles possibilités qui s'offrent à Sri Lanka. Un intervenant a demandé à l'UNICEF de renforcer son rôle de sensibilisation au niveau national afin d'exercer une influence sur les décideurs et d'assurer la coordination et la prise de contrôle par les intéressés des interventions psychosociales en faveur des enfants. Un autre représentant a demandé comment l'UNICEF coopérait avec l'Office national de protection de l'enfance et renforçait ses capacités, en particulier pour combattre la violence contre les enfants et les femmes et les agressions sexuelles contre les enfants. Plusieurs intervenants se sont enquis de l'impact du tsunami et de l'afflux considérable de fonds supplémentaires sur les programmes de l'UNICEF. Une délégation a demandé si de nouveaux domaines de travail avaient été inclus dans le plan national d'action pour les enfants sri-lankais (2004-2008), étant donné l'importance des fonds reçus à la suite du tsunami. Un autre intervenant s'est déclaré satisfait du rôle moteur que jouait l'UNICEF dans les efforts de relèvement après le tsunami mais a fait part de ses préoccupations au sujet des projets d'alimentation en eau et d'assainissement appuyés par l'UNICEF, en particulier dans les zones où des logements temporaires venaient juste d'être construits.

281. Le représentant du **Bangladesh** a salué l'évaluation du projet d'hygiène, d'assainissement et d'approvisionnement en eau en milieu rural exécuté dans son pays, qui mettait en lumière l'attention constante accordée par l'UNICEF à l'infrastructure nécessaire dans ces domaines. Il a remercié au nom de son gouvernement le Department for International Development (DFID) (Royaume-Uni) de la contribution qu'il avait apportée au projet. Toutefois, en raison de la grave contamination de l'eau par l'arsenic, qui touche ou menace 35 millions de personnes, seulement 72 % de la population a encore accès à l'eau potable à l'heure actuelle contre près de 100 % en 1993. L'UNICEF poursuit son action en vue d'améliorer l'accès à l'eau potable, mais des efforts et des ressources supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre la contamination par l'arsenic. Un autre intervenant a déclaré que l'UNICEF devrait élaborer une stratégie de sortie qui aide le Gouvernement à assurer la pérennité du programme. Il a également été suggéré que cette évaluation de projet, qui était rédigée de façon claire, serve de modèle pour l'établissement des autres rapports d'évaluation. À propos de l'enquête sur la santé et les accidents au Bangladesh, une délégation a noté l'évaluation bien documentée dont avait fait l'objet cette enquête très approfondie ainsi que ses conclusions importantes pour les pays en développement connaissant des problèmes similaires. Elle a également accueilli avec satisfaction l'enquête proprement dite et ses recommandations concernant la conception des stratégies et des programmes.

282. Prenant la parole au sujet de l'évaluation du programme biennal de déparasitage préscolaire au **Népal**, une délégation a déclaré que ce programme constituait un modèle de coopération très fructueuse entre le Gouvernement, l'UNICEF, le FNUAP, l'OMS, l'Agence australienne pour le développement international et USAID. Elle a déclaré que son gouvernement était heureux de la réussite de cette initiative commune.

283. Le Directeur régional a répondu que les conclusions des évaluations seraient largement diffusées en tant que pratiques de référence et que les observations qui avaient été faites seraient transmises aux bureaux régionaux compétents pour qu'ils y donnent suite.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

284. Le rapport (E/ICEF/2005/P/L.28) a été présenté par le Directeur régional.

285. Un intervenant, prenant également la parole au nom d'une autre délégation, a souligné le bon travail qu'effectuait l'UNICEF dans la région, en particulier en ce qui concerne la santé maternelle et infantile, la satisfaction des besoins sociaux des enfants et les enfants handicapés. Il a souligné la nécessité de prendre des mesures concrètes pour encourager les jeunes à adopter un style de vie sain afin d'empêcher la propagation du VIH/sida. Il a invité l'UNICEF à continuer de tenir compte des priorités des gouvernements lors de l'exécution des programmes de pays.

286. Une autre intervenante s'est félicitée de l'étude conjointe sur les enfants handicapés, qui présentait des stratégies pour encourager et faciliter l'intégration et la participation des enfants handicapés. Elle a demandé des précisions sur la façon dont la stratégie en cinq points serait effectivement intégrée dans les programmes des pays de la région.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

287. Avant de présenter le rapport (E/ICEF/2005/P/L.29), le Directeur régional a présenté les faits nouveaux importants intervenus dans la région depuis la dernière réunion du Conseil en juin 2005, à savoir le retrait des forces de défense israéliennes de Gaza, bien que l'intervention militaire récente à Gaza montrait que de sérieuses difficultés subsistaient; la constitution du Gouvernement d'unité nationale au Soudan, qui était un signe extrêmement encourageant; et la poursuite de la violence en Iraq, qui était une tragédie notamment pour les enfants irakiens.

288. Prenant la parole au sujet de l'examen à moyen terme pour son pays, le représentant de l'**Algérie** a déclaré que le programme était trop ambitieux et que les besoins nationaux étaient trop grands pour être satisfaits au moyen des maigres ressources disponibles, compte tenu en particulier du tremblement de terre dévastateur qui avait eu lieu en 2003. L'Algérie a réalisé des progrès satisfaisants dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, par exemple en étendant un programme préscolaire à l'ensemble du territoire. L'intervenant a demandé que l'on donne une définition claire du mot « réfugiés ». Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF avait achevé récemment une évaluation des mesures d'urgence prises après les tremblements de terre en Algérie, en République islamique d'Iran et au Maroc dont les résultats seraient présentés au Conseil en 2006. En ce qui concerne la définition du mot « réfugiés », il a déclaré que l'UNICEF était en train d'élaborer une démarche plus vaste qui place la population sahraouie dans un contexte sous-régional.

289. En ce qui concerne l'**examen à mi-parcours pour le Soudan**, une intervenante a déclaré que l'UNICEF avait réalisé des progrès mesurables dans des domaines importants tels que l'éducation et la protection, et avait collaboré de façon satisfaisante avec d'autres organismes des Nations Unies et des ONG, par exemple

avec l'OMS dans le cadre de diverses campagnes de vaccination. L'initiative « communauté amie des enfants » avait représenté une contribution précieuse. L'évaluation conjointe UNICEF/DFID sur l'intervention d'urgence de l'UNICEF au Darfour avait montré la faiblesse de la coordination sectorielle de l'UNICEF en cas d'urgence. Toutefois, elle a salué la contribution de l'UNICEF au retour, au rapatriement et à la réintégration des personnes déplacées et des réfugiés, tout en notant que l'UNICEF devrait envisager de venir en aide aux personnes déplacées qui ne souhaitent pas encore rentrer chez elles. Un autre intervenant a demandé des précisions au sujet du programme de l'UNICEF relatif à la démobilisation, au désarmement et à la réintégration des enfants soldats.

290. Se référant à **l'examen à mi-parcours du programme de pays pour l'Égypte**, une délégation a félicité l'UNICEF de ses efforts visant à améliorer la situation des femmes et des enfants mais s'est enquis de la situation en ce qui concerne le VIH/sida. Son ambassade en Égypte était préoccupée par l'absence de système institutionnalisé de surveillance du VIH/sida et le manque de données fiables qui en résultait. Le Directeur régional a déclaré qu'il éprouvait lui aussi le même sentiment d'impuissance devant l'absence de données fiables sur le VIH/sida en Égypte, en particulier en ce qui concerne les jeunes vulnérables, en faveur desquels l'UNICEF n'avait pas encore été en mesure de mettre sur pied un programme national efficace. L'UNICEF considérait que l'Égypte était l'un des pays où il était nécessaire de déployer des efforts plus importants pour mettre en place un programme sur le VIH/sida.

291. Le représentant de la **République arabe syrienne**, prenant la parole au sujet de l'examen à mi-parcours concernant son pays, a remercié l'UNICEF des efforts inlassables qu'il déployait, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation, et a noté que le pays était dans l'impossibilité d'accomplir seul ce travail.

292. La délégation de la **Tunisie** a déclaré qu'un certain nombre de modifications législatives dont il n'avait pas été rendu compte dans le rapport étaient intervenues dans le pays.

D. Propositions en faveur de la coopération au titre des programmes de l'UNICEF

Projets de descriptif de programmes de pays

293. Dans ses remarques liminaires, le Directeur de la Division des programmes a déclaré que les cycles des sept projets de programmes de pays avaient été alignés avec les cycles respectifs des pays concernés et étaient aussi le résultat d'une harmonisation des cycles entre les différents membres des équipes de pays des Nations Unies, en particulier les fonds et les programmes. Les projets de descriptifs étaient aussi alignés sur le nouveau plan stratégique à moyen terme et, de ce fait, avec les objectifs du Millénaire pour le développement. On observait d'importants écarts entre les sept pays en ce qui concerne un indicateur clef, à savoir la mortalité des enfants de moins de 5 ans, qui allait de 35 décès pour 1 000 naissances vivantes au Cap-Vert, à 257 en Afghanistan. Cela étant, chaque pays devait relever les défis et saisir les opportunités qui lui étaient propres pour atteindre, voire dépasser les objectifs fixés et progresser à un rythme accéléré et soutenu dans la réalisation des droits des enfants. Bien que chaque descriptif de programme fût différent, un certain

nombre de similitudes méritaient d'être notées, notamment l'accent mis sur la réduction de la pauvreté des enfants et des inégalités entre les enfants, par exemple dans les régions et les populations désavantagées et en particulier certains groupes ethniques.

Afrique de l'Est et Afrique australe

294. Le Conseil d'administration était saisi du projet de descriptif de programme pour le **Swaziland** (E/ICEF/2005/P/L.30 et Corr.1), qui a été présenté par le Directeur régional.

295. Un intervenant a accueilli avec satisfaction l'accent mis dans le descriptif de programme sur les objectifs du Millénaire pour le développement et l'action de l'UNICEF visant à inciter le Gouvernement à accorder la priorité aux secteurs sociaux, mais a noté qu'il n'était fait mention d'aucun lien direct avec le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Il a pris acte de la participation active de l'UNICEF aux efforts en cours pour renforcer la collaboration au sein du système des Nations Unies. Le document signalait en particulier la participation effective de l'équipe des directeurs régionaux de l'Afrique australe aux mesures de coordination visant à réduire le coût des opérations et les demandes indues adressées aux homologues nationaux, mais il ne rendait pas suffisamment compte de la contribution de l'UNICEF aux efforts d'harmonisation. L'intervenant s'est également félicité de l'accent mis par l'UNICEF sur le VIH/sida et a demandé qu'il soit fait mention, dans le descriptif de programme de pays révisé, des conclusions de l'équipe mondiale chargée d'améliorer la coordination antisida. Le Directeur régional a expliqué que l'équipe des directeurs régionaux avait travaillé activement avec l'équipe de pays des Nations Unies au partage des responsabilités dans le cadre du plan d'intervention des Nations Unies pour la mise en œuvre du plan national sur le VIH/sida. Le descriptif du programme de pays était totalement lié au Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et était dans une large mesure financé par le mécanisme DSRP. Les activités en faveur des orphelins et des enfants vulnérables et les programmes de protection des enfants, en particulier, faisaient également partie de ce mécanisme.

296. Un autre intervenant a déclaré que des progrès importants avaient été enregistrés au Swaziland au cours des cinq années précédentes, en partie grâce aux programmes appuyés par l'UNICEF, tels que les points d'appui de quartier, qui avaient été mis en place à plus grande échelle, mais étant donné la persistance d'un fort taux de prévalence du VIH et le nombre croissant d'orphelins et d'enfants vulnérables, il restait encore beaucoup à faire. Notant que l'UNICEF était souvent l'organisation chef de file dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, l'intervenant lui a demandé de continuer à assumer ce rôle et d'assurer un approvisionnement en eau salubre aux ménages de plus en plus nombreux qui en étaient privés dans le pays.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

297. Le Conseil d'administration était saisi de trois projets de descriptif de programme de pays pour le Cap-Vert, le Tchad et la République démocratique du Congo (E/ICEF/2005/P/L.31 à E/ICEF/2005/P/L.33), qui ont été présentés par le Directeur régional.

298. Le Directeur régional a souligné l'importance que revêtait le projet de descriptif de **programme commun pour le Cap-Vert**, qui a été élaboré dans le cadre plus large du modèle de bureau commun établi par le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM. Il a remercié le Gouvernement du Cap-Vert de son rôle de premier plan et de l'appui donné à cette initiative dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies.

299. Les délégations ont estimé que le descriptif de programme de pays commun constituait une étape importante et un pas dans la bonne direction et ont espéré que cela permettrait au Gouvernement de réduire ses coûts de transaction. Un représentant a souhaité être informé en temps utile des enseignements tirés de l'expérience s'agissant du rapport coût-efficacité, de la gestion et des questions touchant les ressources humaines. Un autre intervenant a noté l'absence de cadres logiques normalisés, qui représentent pourtant de précieux outils d'évaluation. Abordant les questions de procédure, un intervenant a relevé que les Conseils d'administration des différents organismes intéressés examinaient et approuvaient les descriptifs chacun de leur côté et a proposé que l'on trouve un moyen d'examiner ces documents à l'occasion de sessions conjointes des Conseils d'administration. Le Directeur régional a remercié les délégations de leurs observations encourageantes concernant les descriptifs de programme de pays commun, lesquels ont été jugés novateurs. Il a également dit qu'il avait abordé la question des cadres logiques avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'UNICEF à l'occasion de sa récente visite dans le pays et que les documents correspondants étaient en cours d'établissement.

300. Un intervenant a fait part des observations flatteuses qui lui avaient été communiquées concernant la bonne coordination des activités de l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre du projet de descriptif de programme pour le **Tchad**. Il a également noté que le niveau global du développement régressait, notamment pour les enfants, et que le document n'insistait pas suffisamment sur le fait que tous les partenaires devaient s'atteler ensemble à régler les problèmes que posait le développement durable. Le Directeur régional a dit que l'UNICEF partageait les mêmes préoccupations au sujet des indicateurs de développement, notamment la détérioration de la situation alimentaire dans le sud.

301. Se tournant vers le projet de descriptif de programme pour la **République démocratique du Congo**, de nombreuses délégations ont évoqué le long chemin à parcourir pour que la paix et la stabilité règnent dans le pays. Les intervenants ont remercié l'UNICEF d'avoir élaboré un programme qui insiste sur l'élargissement de l'appui et qui garantisse que cet appui ait un effet immédiat sur le terrain. Ils ont accueilli favorablement la multiplication des échanges de vues en amont aux fins de l'établissement de politiques nationales propices au développement à long terme. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devrait donner au Fonds la possibilité d'intensifier ses consultations et sa coordination avec un groupe élargi de partenaires. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur le rôle précieux joué par le réseau de coordonnateurs résidents dans le pays.

302. Une délégation a demandé des précisions concernant la coordination des activités prévues dans le programme de pays de l'UNICEF et celles du plan d'action humanitaire consolidé. Elle a également demandé si le Fonds participerait au financement commun du plan d'action avec les autres organismes des Nations Unies. Concernant l'augmentation du budget pour la période 2006-2007, des

intervenants ont souhaité savoir quels étaient les moyens dont le Fonds disposait pour élargir les programmes à brefs délais, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation. On a proposé que le Fonds mette au point des stratégies afin de se reposer davantage sur les organisations non gouvernementales et d'améliorer la fourniture de services au vu des difficultés que rencontrent toujours les institutions nationales pour toucher les enfants et qu'il continue à lancer des campagnes sanitaires et à s'occuper des soins de santé primaire.

303. Le Directeur régional a répondu que le pays accueillait la première mission intégrée des Nations Unies, qui est aussi la plus importante. Cette mission constituait un bon cadre de coopération entre tous les organismes. L'UNICEF était favorable au financement commun, mais à ce jour les organismes des Nations Unies n'avaient guère eu l'occasion de se familiariser avec les modalités de financement commun dans le pays. Le Directeur régional a estimé qu'il fallait mettre l'accent sur les campagnes sanitaires, qui ont donné de bons résultats dans le pays, et sur les soins de santé primaire.

Amériques et Caraïbes

304. Le Directeur régional a présenté le projet de descriptif de programme pour le **Guyana** (E/ICEF/2005/P/L.34). La représentante du Guyana a dit que son pays s'attachait à aider les enfants à accéder à l'éducation, aux soins de santé et à la protection sociale et avait augmenté le budget consacré à l'éducation et à la santé, malgré sa situation socioéconomique. Le Guyana a présenté un rapport initial au Comité des droits de l'enfant en janvier 2003, dans lequel il mettait en évidence les progrès réalisés et les activités auxquelles il entendait donner la priorité. La représentante a réaffirmé la valeur du partenariat avec le Fonds et dit que le programme de pays aiderait le Gouvernement à atteindre les objectifs relatifs aux enfants. Elle a souligné l'importance que revêtait la transparence si l'on voulait que les activités soient prises en main au niveau national et exécutées de façon viable.

Asie de l'Est et Pacifique

305. Le Directeur régional a présenté le projet de descriptif de programme pour l'**Indonésie** (E/ICEF/2005/P/L.35) et a dit que celui-ci cadrerait avec les priorités de développement du pays et les priorités de l'Indonésie au plan régional et avec les besoins provoqués par l'une des catastrophes humanitaires les plus graves du siècle.

306. Concernant le tsunami et la catastrophe de Nias, les délégations ont exprimé leur préoccupation devant la lenteur de la reconstruction des établissements scolaires et le relèvement d'Aceh et du nord de Sumatra. Le représentant de l'Indonésie a remercié l'UNICEF de l'aide apportée à la reconstruction et à la modernisation des écoles et du rôle crucial qu'il joue dans les domaines de la santé et de l'alimentation, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation, de la lutte contre le VIH/sida et de la protection des enfants, de l'approvisionnement en fournitures médicales et en eau potable et de la formation dispensée aux enseignants à Aceh. Le pays était encore aux prises à des difficultés et comptait 67 000 personnes installées dans des abris de fortune érigés sur le sable. Reconstruire des bâtiments conçus pour durer ne pourrait se faire qu'après des consultations entre les pays touchés et la communauté des donateurs. Le Directeur régional a dit que le Fonds avait pu s'appuyer sur ses ressources humaines et autres pour faire face à la crise provoquée par le tsunami sans compromettre le programme de pays. En fait,

l'exécution simultanée a favorisé l'échange d'idées, comme l'illustre l'excellent travail de contrôle du paludisme réalisé à Aceh en partenariat avec l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) immédiatement après le tsunami.

307. En réponse à une question concernant la façon dont le Fonds avait fait face à une récente épidémie de poliomyélite, le Directeur régional a déclaré que l'UNICEF n'avait pas ménagé sa peine pour déterminer où le virus allait se propager et avait appuyé à titre préventif des campagnes de vaccination nationales dans les pays voisins tels que les Philippines et la Malaisie. En Indonésie, le Fonds coopérait avec l'OMS pour accélérer l'exécution des campagnes de vaccination spéciales. Le représentant de l'Indonésie a dit que les campagnes de vaccination nationales appuyées par le Fonds et l'OMS avaient touché presque 24 millions d'enfants dans le pays. Le Gouvernement s'était aussi doté d'un programme de prévention en six temps afin de prévenir et d'endiguer toute épidémie de grippe aviaire.

308. En réponse à des questions portant sur l'étendue des partenariats avec ONUSIDA et le FNUAP dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida, le Directeur régional a dit qu'une étroite collaboration s'était établie aux échelons national et régional, ainsi qu'en témoignait la réunion des directeurs régionaux des organismes parrainant ONUSIDA. Cette réunion, qui devrait se tenir prochainement, serait consacrée à une évaluation des qualifications existantes en vue d'accélérer la mise en œuvre de mesures préventives.

309. Un intervenant a soutenu les initiatives prises par l'UNICEF pour améliorer la qualité de l'éducation et proposé un renforcement de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture afin d'atteindre l'objectif de l'éducation primaire pour tous. Une autre délégation a dit qu'il était prématuré de la part du Fonds de vouloir incorporer le programme relatif à la création de communautés d'apprentissage pour les enfants dans le programme d'éducation puisque l'on n'en avait pas encore évalué les résultats.

310. S'agissant de la protection des enfants, un intervenant a fait observer qu'il fallait redoubler d'efforts pour prévenir le travail des enfants et notamment empêcher que les filles ne soient obligées de travailler comme employées de maison. Il fallait aussi insister davantage sur la lutte contre la mortalité maternelle, en s'attachant à prévenir les avortements clandestins parmi les adolescentes célibataires et à proposer des services de santé de la procréation à toutes les femmes.

Asie du Sud

311. Le Conseil d'administration était saisi du projet de descriptif de programme pour la **République islamique d'Afghanistan** (E/ICEF/2005/P/L.36), qui a été présenté par la Directrice régionale. Certains intervenants ont pris note de la collaboration qui s'était établie lors de l'élaboration du projet de descriptif, lequel correspondait aux structures et plans nationaux. Ils ont également fait référence au rôle crucial joué par le Fonds lors de l'élaboration du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

312. Le représentant de la **République islamique d'Afghanistan** a accueilli favorablement l'ajout d'un plan national de préparation aux situations d'urgence et d'un mécanisme de suivi et d'évaluation dans le descriptif de programme. Il a

souligné l'importance du renforcement des capacités nationales, en particulier dans les domaines de la formulation des politiques, de la fourniture de services et de la création d'institutions et de mécanismes de protection, afin de permettre aux femmes et aux enfants d'exercer leurs droits. Il a souhaité que des ressources suffisantes soient mobilisées afin que l'on puisse atteindre les objectifs fixés dans le programme.

313. Une délégation a demandé un complément d'information sur l'éducation de base, l'égalité entre les sexes et le rôle de l'UNICEF dans le secteur éducatif. Un autre intervenant a constaté que les enfants, les femmes et d'autres groupes vulnérables, comme les réfugiés et les déplacés, qui étaient tout particulièrement touchés par les catastrophes naturelles, n'avaient pas encore perçu les dividendes de la paix et a demandé comment le Fonds comptait s'associer aux mesures de préparation à l'hiver prises par le Gouvernement. D'autres questions ont porté sur : a) les activités envisageables dans les provinces où règne une forte insécurité, comme dans le sud et le sud-est du pays; b) le succès remporté dans la réinsertion des enfants soldats; c) les stratégies visant à faciliter la scolarisation des enfants handicapés; d) le manque d'information dans le descriptif de programme sur le partage des aiguilles et le recours à des vitamines et médicaments injectables pour prévenir le VIH/sida.

314. La Directrice régionale a répondu qu'il n'était pas encore possible d'être présent dans certaines parties du pays, mais que l'UNICEF agirait dans les lieux où son action pouvait faire une différence au niveau national. Elle a émis le souhait que le pays puisse surmonter les difficultés financières qui accompagnent les situations de transition. S'agissant des questions soulevées, la Directrice régionale a prévu d'organiser des réunions bilatérales et de transmettre les questions au bureau de pays pour obtenir un complément d'information.

315. Voir annexe, décision 2005/11, pour la décision adoptée par le Conseil d'administration concernant les projets de descriptif de programme de pays.

**Poursuite de la coopération avec Rotary International
en vue de l'éradication de la poliomyélite et reconduction
de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins**

316. La Directrice générale a présenté le rapport (E/ICEF/2005/P/L.37) dans lequel le Conseil a été invité à reconduire, pour une période de cinq ans, la coopération avec le programme PolioPlus de Rotary International et à proroger pour la période allant de 2006 à 2010 l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins. Dans ses observations liminaires, elle a remercié Rotary de l'appui inlassable qu'il manifeste en finançant les programmes du Fonds et en incitant les gouvernements donateurs et les pays touchés à se mobiliser. Le représentant de Rotary International a dit combien il appréciait le soutien sans relâche que l'UNICEF apportait à l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite et a déclaré que Rotary était prêt à appuyer d'autres initiatives visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. De nombreuses délégations représentant aussi bien les pays donateurs que les pays de programme ont dit que leurs pays étaient déterminés à continuer à appuyer la lutte contre la polio, d'autant que l'on entrait dans la phase finale, la plus cruciale.

317. Voir annexe, décision 2005/12, pour la décision adoptée par le Conseil d'administration.

Recommandations relatives aux fonds requis pour couvrir les excédents de dépenses dus à des passations par pertes et profits, des remboursements, des annulations, des réévaluations et d'autres imputations, enregistrés au titre de projets achevés financés par des ressources autres que les ressources ordinaires

318. Le Contrôleur a présenté une recommandation (E/ICEF/2005/P/L.38) et celle-ci a été approuvée sans commentaires (voir annexe, décision 2005/13).

E. Centre de recherche Innocenti : rapport intérimaire et activités proposées pour 2006-2008

319. Le Conseil d'administration était saisi du rapport intérimaire et des propositions concernant les activités du Centre de recherche Innocenti pour 2006-2008 (E/ICEF/2005/13), qui a été présenté par le Directeur du Centre.

320. Plusieurs délégations représentant des pays de programme et des pays donateurs et le Groupe permanent des Comités nationaux pour l'UNICEF ont fait des déclarations. Les délégations ont exprimé un soutien énergique au Centre et souligné la valeur et la pertinence que ses recherches avaient pour la promotion des droits de l'enfant, les objectifs du Millénaire pour le développement et la Déclaration du Millénaire, notamment par l'intermédiaire de l'action de l'UNICEF et d'autres organismes au niveau des pays et par l'intermédiaire du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009. Le Gouvernement italien a confirmé la prorogation de son accord avec le Fonds concernant les activités du Centre pour 2006-2008 et s'est dit disposé à élaborer un accord afin de prendre en compte de nouvelles modalités de coopération.

321. Les délégations ont encouragé le Centre à consacrer une attention plus soutenue à des questions telles que la protection des enfants, notamment des enfants touchés par les conflits armés, la violence, le trafic et les pratiques traditionnelles dommageables, les questions d'égalité, la situation des jeunes, et des questions concernant les objectifs du Millénaire pour le développement. On a proposé que les enfants soient associés aux recherches. D'autres délégations ont souligné qu'il fallait intensifier la recherche dans les pays en développement, resserrer les liens du Centre avec l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies, veiller à ce que les travaux du Centre facilitent les activités de sensibilisation dans les pays industrialisés, et diffuser les résultats des recherches tout en étoffant la capacité du Centre de relayer les connaissances. Plusieurs délégations ont souhaité une augmentation du financement mis à disposition du Centre, notamment au moyen des ressources ordinaires. En réponse, le secrétariat a affirmé que le Fonds continuait à appuyer les activités du Centre et décrit les mesures prises pour renforcer son financement. Le Conseil a autorisé la reconduction du programme de travail du Centre pour une période de trois ans allant de 2006 à 2008. (Voir annexe, décision 2005/14, pour le texte de la décision.)

F. Suite donnée par l'UNICEF aux récentes réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

322. Le Chef de la Section de la lutte contre le VIH/sida (Division des programmes) a présenté le rapport (E/ICEF/2005/12). Le Directeur du Département de l'appui aux pays et aux régions d'ONUSIDA a fait une déclaration et décrit les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale et la matrice de répartition des tâches présentées dans le rapport. Il a souligné l'action collective entreprise par les organismes qui parrainent ONUSIDA afin d'intensifier rapidement la lutte contre le sida, en accord avec la réforme du système des Nations Unies.

323. Les délégations ont exprimé leur appui aux recommandations de l'Équipe spéciale, à la matrice de répartition des tâches et aux décisions prises par le Conseil de coordination du programme à sa 17^e séance en juin 2005. Les intervenants ont demandé à l'UNICEF d'élaborer des plans d'action dans les délais prescrits, en collaboration avec le secrétariat d'ONUSIDA et les autres organismes, et de maintenir la dynamique créée par l'Équipe spéciale. Ils ont invité le Fonds à coopérer avec le secrétariat d'ONUSIDA afin d'intensifier l'action en faveur de la prévention du VIH en mettant au point un plan d'action fondé sur le document directif d'ONUSIDA consacré à ce sujet.

324. Des intervenants ont demandé au Fonds, à ONUSIDA et aux partenaires de développement compétents de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale à l'occasion de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM en janvier 2006 et de la session extraordinaire qui se tiendra lors de la réunion du Conseil de coordination du programme en juin 2006. (Voir annexe, décision 2005/19, pour le texte de la décision relative à la suite à donner par l'UNICEF aux recommandations de l'Équipe spéciale mondiale consacrées à l'amélioration de la coordination de la lutte contre le sida.)

G. Ouverture d'un crédit additionnel au budget d'appui biennal de l'exercice 2004-2005 au titre des dépenses de sécurité

325. Le Conseil d'administration était saisi d'une proposition concernant l'ouverture d'un crédit additionnel au budget d'appui biennal de l'exercice 2004-2005 (E/ICEF/2005/AB/L.7), qui a été présenté par le Contrôleur, et d'une note du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2005/AB/L.8). La proposition a été adoptée sans commentaires. (Voir annexe, décision 2005/15, pour le texte de la décision du Conseil.)

326. Après l'adoption de la décision, une délégation a demandé un complément d'information concernant l'ouverture du crédit additionnel. Selon elle, la décision d'approuver l'ouverture d'un crédit de 3 millions de dollars était conforme à la recommandation du Comité consultatif; par conséquent, les montants prévus au titre de la sécurité qui ne seraient pas utilisés seraient mis en réserve et utilisés pendant l'exercice biennal suivant pour le financement des dépenses de sécurité. Le Contrôleur a expliqué que la décision concernant l'approbation du crédit n'était valable que jusqu'au 31 décembre 2005 et qu'il n'y avait pas de mécanisme pour reporter à l'exercice suivant les fonds qui n'auraient pas été utilisés à cette date. Les

prévisions budgétaires concernant la sécurité pour l'exercice 2006-2007 seraient présentées dans le cadre du budget d'appui qui serait soumis au Conseil d'administration à la première session ordinaire de 2006. Après un nouvel échange de vues, le secrétariat a dit qu'il communiquerait des éléments d'information au Conseil d'administration sur la part du crédit qui n'aurait pas été utilisée à la première session ordinaire, en janvier 2006.

H. Allocation de crédits par anticipation au titre du budget d'appui pour janvier 2006

327. Le Conseil d'administration était saisi du projet d'allocation de crédits par anticipation au titre du budget d'appui pour janvier 2006 (E/ICEF/2005/AB/L.3), dans l'attente de l'approbation du budget d'appui biennal pour 2006-2007 par le Conseil. Le projet était présenté par le Contrôleur et la recommandation a été approuvée sans commentaires. (Voir annexe, décision 2005/16, pour le texte de la décision du Conseil.)

I. Rapport financier et comptes de la Division du secteur privé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004

328. Le Directeur par intérim de la Division du secteur privé a présenté le rapport et les comptes de la Division (E/ICEF/2005/AB/L.5). Une délégation a félicité l'UNICEF et les Comités nationaux des résultats record obtenus. Les intervenants ont constaté avec satisfaction l'augmentation du produit brut provenant des ventes de cartes et autres articles et ont souhaité savoir si la raison principale en était une progression en volume ou une hausse des prix. Ils ont demandé à la Division de leur faire connaître le volume effectif des ventes en 2004 et de faire figurer les tendances concernant les ventes et les activités de collecte de fonds dans les futurs rapports financiers. Le Directeur par intérim a expliqué que l'augmentation du produit brut provenant des ventes s'expliquait à la fois par la progression des ventes de cartes et autres articles et des prix plus élevés. Il a dit que 11 millions de cartes avaient été vendues en 2004 et que les tendances concernant les ventes seraient désormais décrites dans les futurs rapports.

329. Les délégations ont également félicité les Comités nationaux et la Division du secteur privé de la forte augmentation des revenus provenant des collectes de fonds et leur ont demandé de fournir des éléments d'information plus détaillés sur le rendement des placements. Le Directeur par intérim a dit que ces éléments d'information figureraient désormais dans les futurs rapports. À la question de savoir pourquoi le rapport financier ne faisait état que de résultats provisoires, le Directeur par intérim a répondu que les résultats étaient fondés sur les états des dépenses et des recettes provisoires reçus des Comités nationaux et que le rapport financier qui paraîtrait l'année prochaine rendrait compte des résultats de 2004 ajustés sur la base des états définitifs.

330. Le Conseil d'administration a pris note du rapport.

J. Rapport et états financiers intérimaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, première année de l'exercice biennal 2004-2005

331. Le Contrôleur a présenté le rapport (E/ICEF/2005/AB/L.4) et le Conseil d'administration en a pris note sans faire d'observations.

K. Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

332. Le Directeur général adjoint, M. Toshiyuki Niwa, a présenté le rapport (E/ICEF/2005/AB/L.6) et a réaffirmé l'importance que l'UNICEF attache à l'exercice de ses responsabilités et aux fonctions de contrôle. Il a expliqué que les recommandations issues des audits constituaient des signes avant-coureurs de risques potentiels qui appelaient des mesures de la part de l'administration. Il a dit que le Fonds continuerait de donner suite de façon énergique aux recommandations issues des audits.

333. Il a également expliqué que le document dont le Conseil d'administration était saisi faisait le point de la mise en œuvre des recommandations issues d'audits externes relatives à l'exercice biennal 2002-2003. Les recommandations ont été transmises à l'UNICEF en août 2004 et le rapport porte sur l'état de la mise en œuvre au 31 mars 2005.

334. Vingt-cinq des 56 recommandations (46 %) ont été intégralement appliquées et 27 (48 %) étaient en cours de mise en œuvre. Cela représente un progrès par rapport à l'exercice précédent. S'agissant des quatre recommandations qui n'ont pas encore été appliquées, le Fonds est en pourparlers avec les commissaires aux comptes et doit coordonner son action avec d'autres organisations. Le Directeur général adjoint a déclaré que le Fonds était favorable à une discussion franche et ouverte des conclusions et recommandations et il a garanti au Conseil d'administration que tout était fait pour contrôler et améliorer la mise en œuvre des recommandations.

335. Plusieurs intervenants ont accueilli favorablement les progrès accomplis mais ont noté que des améliorations étaient encore possibles. S'agissant de la recommandation 173, ils ont dit que le Fonds devait s'abstenir de s'écarter du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Le Directeur général adjoint a fait observer que le Comité des commissaires aux comptes faisait référence à des pratiques suivies par l'UNICEF, le PNUD et le PAM. Il s'agissait donc d'une question qui devait être réglée au niveau interinstitutionnel.

L. Programme de travail pour les sessions de 2006 du Conseil d'administration

336. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté le programme de travail (E/ICEF/2005/14) et le Conseil l'a adopté sans faire d'observations (voir annexe, décision 2005/17).

M. Rapport de la mission effectuée au Maroc

337. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur une visite effectuée au Maroc par les membres du Bureau du 18 au 25 juin 2005 (E/ICEF/2005/CRP.11), qui a été présenté par le Président. Celui-ci a déclaré que le voyage avait été très fructueux et a remercié le personnel du bureau de l'UNICEF au Maroc et le Gouvernement. La projection d'une vidéo a précédé la présentation du rapport. Le Conseil d'administration a pris note du rapport.

N. Questions diverses

338. La Directrice générale adjointe, M^{me} Rima Salah, a rendu compte du rapport du Secrétaire général sur l'étude consacrée à la violence à l'égard des enfants. L'étude, qui porte sur les violences physiques, sexuelles et psychologiques, est une initiative commune directement appuyée par le Haut Commissariat aux droits de l'homme, l'UNICEF et l'OMS. En mars 2004, M. Paolo Sérgio Pinheiro, l'expert indépendant chargé de l'étude par le Secrétaire général, a transmis un questionnaire aux États Membres et a reçu plus de 120 réponses. Il a organisé neuf consultations régionales, trois consultations sous-régionales et des consultations nationales et s'est également rendu sur le terrain. Il a aussi lancé un appel afin de recevoir des contributions à l'étude et a obtenu de très nombreuses réponses. Les deux principales conclusions qui ont été tirées pour l'heure portent sur la nécessité de disposer de données systématiques et de qualité et le renforcement des capacités.

339. L'étude a été très bien reçue par tous les acteurs clefs, notamment les organisations non gouvernementales, la société civile, les universités et surtout les enfants, qui se sont associés étroitement aux consultations régionales et nationales et aux autres manifestations. Dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique, par exemple, les enfants ont souhaité que les enseignants soient mieux formés afin de mettre un terme à la violence. Les consultations ont dans certains cas été suivies d'effets, comme en témoignent la toute première campagne nationale de lutte contre la violence à l'égard des enfants en Chine et la mise sur pied par la femme du Président égyptien d'un service d'assistance téléphonique ouvert aux enfants qui, dans ses 12 premiers jours d'existence, a reçu 15 000 appels.

340. Concernant la question des projets de décision examinés par le Conseil, plusieurs délégations ont souhaité que des consultations informelles soient organisées à l'avenir dans le cadre des sessions du Conseil afin de laisser aux délégations et aux groupes régionaux suffisamment de temps pour examiner les projets de décision. Le secrétariat est convenu de ménager du temps pour la tenue de consultations officielles dans le cadre de la prochaine session.

O. Clôture de la session

341. La Directrice générale a estimé que la session avait été fructueuse et a remercié les représentants et les participants. Elle a appelé l'attention sur plusieurs initiatives dans les domaines prioritaires dont s'occupe le Fonds et a constaté avec satisfaction que l'UNICEF contribuait à faire des objectifs du Millénaire pour le développement une réalité quotidienne.

342. Le Président a lui aussi remercié les participants de leur apport, notamment s'agissant de l'examen et adoption du plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2009 et a noté les progrès accomplis par l'UNICEF pour renforcer les partenariats avec les autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations dans des domaines clés tels que la lutte contre le VIH/sida, la vaccination contre la polio et d'autres maladies, la réforme du système des Nations Unies et la mise en commun des connaissances.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2005

2005/1 Rapport annuel au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du « Rapport du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance : rapport annuel au Conseil économique et social » (E/ICEF/2005/3) et prie le secrétariat de le transmettre pour examen au Conseil économique et social, accompagné d'un résumé des observations faites au cours des débats de sa session de fond de 2005.

*Première session ordinaire
17 janvier 2005*

2005/2 Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2005

A. Prévisions de dépenses de la Division du secteur privé pour la campagne 2005

Le Conseil d'administration,

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, un budget de dépenses d'un montant de 96,9 millions de dollars, réparti comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2005/AB/L.1) :

	<i>Millions de dollars É.-U.</i>
Commissions – bureaux extérieurs	1,2
Coût des marchandises livrées	34,3
Dépenses de commercialisation	25,2
Dépenses d'appui	19,1
Fonds d'investissement	17,1
Total des dépenses, consolidé	96,9

2. *Autorise* la Directrice générale :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2005/AB/L.1; à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le produit net des ventes et des collectes de fonds atteint les niveaux indiqués dans cette colonne; inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

- b) À effectuer des virements entre les diverses rubriques visées au paragraphe I ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;
- c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2005, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 2005

Le Conseil d'administration,

Note que, pour l'exercice compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2005, les prévisions de recettes nettes s'élèvent à 403 millions de dollars (ressources ordinaires), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2005/AB/L.1.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration,

1. *Proroge* les fonds d'investissement, avec une dotation de 17,1 millions de dollars pour 2005;

2. *Autorise* la Directrice générale à engager, pendant l'exercice budgétaire 2005, des dépenses liées au coût des marchandises livrées (production/achat de matières premières, cartes et autres articles) en prévision de l'exercice 2006, à concurrence de 35 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme de la Division du secteur privé (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2005/AB/L.1).

D. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration,

Approuve le plan à moyen terme de la Division du secteur privé tel qu'il figure au tableau 6 du document E/ICEF/2005/AB/L.1.

*Première session ordinaire
18 janvier 2005*

2005/3 Programmation commune

Le Conseil d'administration,

1. *Rappelle* la résolution 59/250 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2004 relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui décrit le cadre d'action fixé par l'Assemblée générale en vue de poursuivre le renforcement du processus de programmation commune;

2. *Affirme à nouveau* qu'il est nécessaire de préserver l'intégrité institutionnelle et le mandat de chaque organisme des Nations Unies engagé dans le processus de programmation commune;

3. *Prend note* du rapport sur l'évaluation de l'expérience de l'UNICEF en matière de programmation commune contenue dans le document E/ICEF/2004/10;

4. *Se félicite* des mesures prises jusqu'ici par l'UNICEF dans le cadre de sa collaboration avec les pays de programme pour assurer une utilité maximale aux compétences particulières du Fonds dans le renforcement de la programmation commune, visant à renforcer la cohérence du système des Nations Unies sur le terrain, à rendre plus efficace la programmation, à éviter les chevauchements et à réduire les coûts de transaction pour les pays où sont exécutés les programmes, et à contribuer ainsi à l'obtention de meilleurs résultats globaux, et encourage la Directrice générale à continuer de collaborer à cette fin avec les gouvernements et les autres partenaires;

5. *Souligne* l'importance qu'il attache à l'utilisation de la programmation commune par l'UNICEF, en tant qu'instrument propice à la mise en œuvre des plans nationaux de développement, notamment des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, lorsqu'ils existent, grâce à une approche plus concertée dans le cadre du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en vue de parvenir aux objectifs en matière de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

6. *Demande* en conséquence que la Directrice générale, en coopération avec les autres entités du Groupe des Nations Unies pour le développement, veille à ce que la programmation commune, y compris les programmes communs lorsque cela est pertinent, ait des effets accrus en terme de développement, y compris, s'il y a lieu, pour :

a) Harmoniser davantage l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de pays, et améliorer la communication entre les institutions des Nations Unies tout au long du cycle de programmation;

b) Parvenir effectivement aux objectifs du programme et contribuer à la réduction des coûts de transaction;

c) Promouvoir des systèmes communs de suivi et d'établissement des rapports et des approches conjointes des évaluations;

7. *Prend note* des efforts engagés par l'UNICEF pour promouvoir la poursuite de l'élaboration par le Groupe des Nations Unies pour le développement d'un cadre commun, incluant la présentation des rapports, en vue de définir des programmes communs qui renforcent l'utilité et l'efficacité des mesures que prennent les institutions des Nations Unies pour appuyer les autorités nationales, notamment de celles prises par l'UNICEF pour déterminer les situations dans lesquelles il convient de recourir aux programmes communs et quelles améliorations seraient possibles afin d'avoir un effet plus marqué sur le développement grâce à ces programmes communs;

8. *Souligne* le mandat de l'UNICEF et ses responsabilités en matière de budget, de rapports financiers et d'évaluation, notamment en ce qui concerne les programmes communs;

9. *Prie* la Directrice générale de lui rendre compte de la participation de l'UNICEF à la programmation commune et aux programmes communs dans le rapport annuel qu'elle lui présentera à sa session annuelle de 2005, et de lui présenter en vue de son examen à la session annuelle de 2006 un rapport détaillé sur la mise en œuvre de la programmation commune telle qu'elle est exposée dans la présente décision et sur la poursuite de l'élaboration des directives pour la programmation commune, y compris des données d'expérience et une analyse des ressources allouées aux trois possibilités de financement liées à la programmation commune, et les avantages qui en résultent en termes de développement ou de gains d'efficacité.

*Première session ordinaire
19 janvier 2005*

2005/4 Projets de descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration,

Approuve les budgets indicatifs globaux proposés pour les programmes de pays suivants au titre de la coopération :

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2005/</i>
Afrique de l'Est et Afrique australe				
Namibie	2006-2010	3 335 000	21 665 000	P/L.1 et Corr.1
Ouganda	2006-2010	42 880 000	40 000 000	P/L.2
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Burkina Faso	2006-2010	33 745 000	40 500 000	P/L.3
Ghana	2006-2010	18 600 000	56 400 000	P/L.4
Libéria	2006	2 826 000	5 820 000	P/L.5
Amérique latine et Caraïbes				
Pérou	2006-2010	4 500 000	18 700 000	P/L.6
Asie de l'Est et Pacifique				
Cambodge	2006-2010	23 550 000	68 970 000	P/L.7
Chine	2006-2010	61 035 000	40 000 000	P/L.8
Myanmar	2006-2010	41 130 000	65 000 000	P/L.9
Timor-Leste	2006-2007	2 044 000	13 000 000	P/L.10 et Corr.1
Viet Nam	2006-2010	20 000 000	63 800 000	P/L.11
Asie du Sud				
Bangladesh	2006-2010	60 490 000	210 000 000	P/L.12
Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes				
Albanie	2006-2010	3 375 000	12 000 000	P/L.13

Région/pays	Période	Ressources ordinaires	Autres ressources	Document E/ICEF/2005/
Bélarus	2006-2010	3 260 000	2 140 000	P/L.14 et Corr.1
Bulgarie	2006-2009	2 464 000	2 500 000	P/L.15
Fédération de Russie	2006-2010	4 805 000	21 000 000	P/L.17
Géorgie	2006-2010	3 370 000	6 000 000	P/L.16
Turquie	2006-2010	5 045 000	25 000 000	P/L.18
Ukraine	2006-2010	4 775 000	7 520 000	P/L.19
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Femmes et enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, dans le territoire palestinien occupé et en République arabe syrienne	2006-2007	4 000 000	24 240 000	P/L.20

Session annuelle
9 juin 2005

2005/5 Fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour les programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration,

Approuve pour 2005 et 2006 un montant total de 80 397 731 dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les programmes approuvés de 54 pays (repris dans les tableaux 1 et 2 ci-après) dont les niveaux de planification, calculés sur la base du système révisé de répartition et des estimations des niveaux globaux des ressources ordinaires programmables, sont supérieurs au solde des fonds approuvés pour ces pays :

Tableau 1
Ressources supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour 2005

(En dollars des États-Unis)

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme	Niveau de planification RO 2005 A	Solde RO 2005 B	Fonds supplémentaires RO à approuver (A-B)
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Burkina Faso	2000/P/L.4/Add.1	2001-2005	6 749 000	2 759 165	3 989 835
Cap-Vert	2004/P/L.5	2005	660 000	611 000	49 000
Ghana	2000/P/L.6/Add.1	2001-2005	3 718 000	3 467 258	250 742
Libéria	2002/P/L.27	2003-2005	2 826 000	1 096 536	1 729 464
République démocratique du Congo	2002/P/L.26	2003-2005	21 929 000	14 597 211	7 331 789
Tchad	2000/P/L.5/Add.1	2001-2005	3 689 000	2 636 914	1 052 086

<i>Région/pays</i>	<i>Document E/ICEF/</i>	<i>Durée du programme</i>	<i>Niveau de planification RO 2005 A</i>	<i>Solde RO 2005 B</i>	<i>Fonds supplémentaires RO à approuver (A-B)</i>
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Namibie	2001/P/L.6/Add.1	2002-2005	667 000	634 010	32 990
Ouganda	2000/P/L.3/Add.1	2001-2005	8 576 000	4 242 969	4 333 031
Rwanda ¹	2000/P/L.1/Add.1	2001-2006	4 499 000	3 834 098	664 902
Swaziland	2000/P/L.2/Add.1	2001-2005	751 000	599 574	151 426
Asie du Sud					
Afganistan	2002/P/L.31	2003-2005	13 799 000	7 322 176	6 476 824
Asie de l'Est et Pacifique					
Cambodge	2000/P/L.9/Add.1	2001-2005	4 710 000	3 375 893	1 334 107
Chine	2000/P/L.10/Add.1	2001-2005	12 207 000	11 949 373	257 627
Indonésie	2000/P/L.11/Add.1	2001-2005	5 300 000	4 490 042	809 958
Myanmar	2000/P/L.12/Add.1	2001-2005	8 226 000	6 497 360	1 728 640
Timor-Leste	2002/P/L.30	2003-2005	1 022 000	720 543	301 457
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Femmes et enfants palestiniens en Jordanie	2003/P/L.13	2004-2005	225 000	200 000	25 000
Femmes et enfants palestiniens au Liban	2003/P/L.13	2004-2005	400 000	350 000	50 000
Territoire palestinien occupé	2003/P/L.13	2004-2005	950 000	850 000	100 000
Femmes et enfants palestiniens en République arabe syrienne	2003/P/L.13	2004-2005	225 000	200 000	25 000
Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes					
Bélarus	2002/P/L.33	2003-2005	652 000	595 576	56 424
Fédération de Russie	2002/P/L.33	2003-2005	961 000	694 000	267 000
Turquie	2000/P/L.17/Add.1	2001-2005	1 009 000	846 000	163 000
Total			103 750 000	72 569 699	31 180 301

¹ Le Rwanda demande l'allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour 2005 et 2006 (664 902 et 4 499 000 dollars, respectivement) et figure donc dans les deux tableaux.

Tableau 2
Fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour 2006
(En dollars des États-Unis)

<i>Région/pays</i>	<i>Document E/ICEF/</i>	<i>Durée du programme</i>	<i>Niveau de planification RO 2006 A</i>	<i>Solde RO 2006 B</i>	<i>Fonds supplémentaires RO 2006 à approuver (A-B)</i>
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Gambie	2001/P/L.13/Add.1	2002-2006	971 000	330 165	640 835
Guinée	2001/P/L.14/Add.1	2002-2006	3 201 000	1 160 321	2 040 679
Guinée équatoriale	2001/P/L.11/Add.1	2002-2006	736 000	520 000	216 000
Guinée-Bissau ²	2002/P/L.5/Add.1	2003-2007	1 495 000	1 354 000	1 636 000
République centrafricaine	2001/P/L.10/Add.1	2002-2006	2 156 000	619 367	1 536 633
Sao Tomé-et-Principe	2001/P/L.16/Add.1	2002-2006	660 000	569 000	91 000
Sénégal	2001/P/L.17/Add.1	2002-2006	3 009 000	733 269	2 275 731
Togo	2001/P/L.18/Add.1	2002-2006	2 063 000	1 233 664	829 336
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Afrique du Sud	2001/P/L.7/Add.1 et Corr.1	2002-2006	997 000	694 251	302 749
Érythrée	2001/P/L.1/Add.1	2002-2006	1 785 000	611 470	1 173 530
Éthiopie	2001/P/L.2/Add.1	2002-2006	21 772 000	10 867 569	10 904 431
Malawi	2001/P/L.4/Add.1	2002-2006	5 945 000	4 207 012	1 737 988
République-Unie de Tanzanie	2001/P/L.8/Add.1	2002-2006	11 733 000	1 827 574	9 905 426
Rwanda	2000/P/L.1/Add.1	2001-2006	4 499 000	0	4 499 000
Zambie	2001/P/L.9/Add.1	2002-2006	4 686 000	2 835 422	1 850 578
Zimbabwe	2004/P/L.4	2005-2006	2 021 000	1 829 000	192 000
Asie du Sud					
Bhoutan	2001/P/L.38/Add.1	2002-2006	966 000	877 775	88 225
Népal	2001/P/L.39/Add.1	2002-2006	5 000 000	4 389 205	610 795
Asie de l'Est et Pacifique					
Mongolie	2001/P/L.36/Add.1	2002-2006	907 000	707 602	199 398
République démocratique populaire lao	2001/P/L.35/Add.1	2002-2006	1 787 000	1 388 558	398 442
Thaïlande	2001/P/L.37/Add.1	2002-2006	1 000 000	956 000	44 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Égypte	2001/P/L.43/Add.1	2002-2006	2 639 000	397 329	2 241 671
Iraq	2001/P/L.71	2005-2006	2 014 000	1 858 000	156 000
Soudan	2001/P/L.46/Add.1	2002-2006	6 169 000	3 455 306	2 713 694
Yémen	2001/P/L.49/Add.1	2002-2006	4 651 000	3 962 213	688 787

<i>Région/pays</i>	<i>Document E/ICEF/</i>	<i>Durée du programme</i>	<i>Niveau de planification RO 2006 A</i>	<i>Solde RO 2006 B</i>	<i>Fonds supplémentaires RO 2006 à approuver (A-B)</i>
Amérique latine et Caraïbes					
Belize	2001/P/L.19/Add.1	2002-2006	612 000	594 176	17 824
Brésil	2001/P/L.20/Add.1	2002-2006	840 000	576 000	264 000
Cuba	2001/P/L.23/Add.1	2002-2006	632 000	581 000	51 000
Haïti	2001/P/L.27/Add.1	2002-2006	2 749 000	1 221 725	1 527 275
Jamaïque	2001/P/L.29/Add.1	2002-2006	633 000	587 758	45 242
Panama	2001/P/L.32/Add.1	2002-2006	400 000	213 492	186 508
Paraguay	2001/P/L.33/Add.1	2002-2006	746 000	593 347	152 653
Total			99 474 000	51 751 570	49 217 430
Total général pour 2005 et 2006 (tableau 1 + tableau 2)			203 224 000	124 321 269	80 397 731

² Le cycle de programmation de la Guinée-Bissau va de 2003 à 2007. Une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires s'élevant à 1 495 000 dollars pour 2007 est incluse dans le total. L'allocation demandée au titre des ressources ordinaires pour 2006 est de 141 000 dollars. En y ajoutant le montant requis pour 2007 (1 495 000 dollars), on obtient un montant total à allouer de 1 636 000 dollars, comme indiqué dans le tableau.

*Session annuelle
9 juin 2005*

2005/6 Fonds supplémentaires au titre des autres ressources pour les programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration,

Approuve un montant total de 371 031 000 dollars au titre des autres ressources pour financer les programmes approuvés des 20 pays énumérés ci-dessous pour la durée des programmes restant à courir, sous réserve que des contributions à des fins spéciales soient disponibles.

Tableau
Montants proposés pour le relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

(En dollars des États-Unis)

<i>Région/pays</i>	<i>Document E/ICEF/</i>	<i>Durée du programme</i>	<i>Plafond approuvé pour les autres ressources A</i>	<i>Montant supplémentaire proposé B</i>	<i>Montant total du plafond des autres ressources (A + B)</i>
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Burkina Faso	2000/P/L.4	2001-2005	19 867	6 551	26 418
Cameroun	2002/P/L.3/Add.1	2003-2007	8 000	6 000	14 000
Côte d'Ivoire	2002/P/L.4/Add.1	2003-2007	8 000	15 000	23 000
Libéria	2002/P/L.27	2003-2005	11 700	2 280	13 980
Mauritanie	2000/P/L.7/Add.11	2003-2008	12 000	3 000	15 000
Nigéria	2001/P/L.15/Add.1	2002-2007	72 000	116 400	188 400
Sierra Leone	2003/P/L.8/Rev.1	2004-2007	16 000	4 000	20 000
Togo	2001/P/L.18/Add.1	2002-2006	4 000	2 000	6 000
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Botswana	2002/P/L.1/Add.1	2003-2007	7 900	3 500	11 400
Comores	2002/P/L.2/Add.1	2003-2007	1 500	1 000	2 500
Éthiopie	2001/P/L.2/Add.1	2002-2006	60 000	10 000	70 000
Malawi	2001/P/L.4/Add.1	2002-2006	52 200	21 000	73 200
Zimbabwe	2004/P/L.4	2005-2006	14 000	29 600	43 600
Asie du Sud					
Inde	2002/P/L.12/Add.1	2003-2007	250 000	100 000	350 000
Asie de l'Est et Pacifique					
Timor-Leste	2002/P/L.30	2003-2005	9 000	8 000	17 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Égypte	2001/P/L.43/Add.1	2002-2006	25 000	27 500	52 500
Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes					
Moldova	2001/P/L.41/Add.1	2002-2006	7 500	2 500	10 000
Amérique latine et Caraïbes					
Haïti	2001/P/L.27	2002-2006	17 500	11 500	29 000
Panama	2001/P/L.32/Add.1	2002-2006	2 250	600	2 850
Paraguay	2001/P/L.33/Add.1	2002-2006	3 025	600	3 625
Augmentation totale				371 031	

*Session annuelle
9 juin 2005*

2005/7 La vaccination dans le monde : vision et stratégie (projet conjoint de l'OMS et de l'UNICEF)

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport sur le projet de stratégie de vaccination (E/ICEF/2005/9 et WHO A58/12),

Notant avec inquiétude qu'au niveau mondial et dans certaines régions, la couverture vaccinale n'a que peu augmenté depuis le début des années 90 et qu'en 2003, plus de 27 millions d'enfants dans le monde n'avaient pas été vaccinés pendant l'année suivant leur naissance,

Constatant que chaque année 1,4 million d'enfants de moins de 5 ans meurent de maladies qui pourraient être prévenues grâce aux vaccins existants,

Constatant en outre qu'il y a de plus chaque année 2,6 millions d'enfants de moins de 5 ans qui meurent de maladies que de nouveaux vaccins pourraient prévenir,

Se félicitant que l'intensification des initiatives de lutte contre la poliomyélite, la rougeole et le tétanos maternel et néonatal ait permis de vacciner des populations qui ne l'étaient pas jusqu'alors, et notant que ces initiatives ont créé de vastes réseaux sur lesquels fonder ou grâce auxquels élargir la surveillance d'autres maladies et tendances sanitaires,

Notant avec préoccupation que des obstacles financiers, structurels et/ou gestionnaires empêchent les programmes nationaux de vaccination de vacciner tous les enfants et toutes les femmes qui devraient l'être, d'utiliser autant qu'ils le pourraient nombre de vaccins existants et de recourir largement aux nouveaux vaccins,

Soulignant que tous les pays doivent s'employer à atteindre l'objectif de développement convenu au niveau international que l'Assemblée générale des Nations Unies a fixé dans la Déclaration du Millénaire et qui consiste à réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans,

Rappelant qu'à sa vingt-septième session extraordinaire consacrée aux enfants (2002), l'Assemblée générale des Nations Unies a fixé pour objectif la vaccination complète des enfants de moins de 1 an, soit une couverture d'au moins 90 % au niveau national et d'au moins 80 % dans toutes les circonscriptions ou entités administratives équivalentes,

Ayant examiné le projet de stratégie intitulé « La vaccination dans le monde : vision et stratégie »,

1. *Accueille favorablement* le projet de stratégie intitulé « La vaccination dans le monde : vision et stratégie »;
2. *Invite instamment* les pays :
 - a) À atteindre les cibles concernant la vaccination définies à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants;
 - b) À utiliser le cadre défini par le document « La vaccination dans le monde : vision et stratégie » pour renforcer leur programme national de vaccination entre 2006 et 2015, afin d'assurer un accès plus équitable à la vaccination, d'élargir

l'accès aux vaccins actuels et futurs et de faire profiter d'autres classes d'âge que les nourrissons des avantages de la vaccination conjuguée à d'autres interventions sanitaires;

c) À faire en sorte que la vaccination demeure une priorité des programmes de santé nationaux et soit soutenue par des processus systématiques de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, et par un engagement financier à long terme;

3. *Demande* à la Directrice générale :

a) De collaborer étroitement avec l'Organisation mondiale de la santé, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et d'autres partenaires pour soutenir les États membres dans la réalisation du projet « La vaccination dans le monde : vision et stratégie »;

b) De resserrer les relations avec l'Organisation mondiale de la santé, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et d'autres partenaires aux niveaux mondial, régional et sous-régional afin de mobiliser les ressources dont les pays ont besoin pour réaliser le projet « La vaccination dans le monde : vision et stratégie »;

c) De rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de la progression vers les cibles mondiales concernant la vaccination.

*Session annuelle
9 juin 2005*

2005/8 Rapport annuel de la Directrice générale

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport de la Directrice générale intitulé « Résultats obtenus pour les enfants, en 2004, dans le cadre du plan stratégique à moyen terme pour 2002-2005 », qui fait l'objet du document E/ICEF/2005/6;

2. *Rappelle* sa décision 2004/9 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF, dans laquelle il demande que les principales conclusions des évaluations des domaines thématiques du plan stratégique à moyen terme lui soient présentées pour examen dès qu'elles seront disponibles, et demande en outre que ces conclusions soient pleinement intégrées au rapport annuel de la Directrice générale;

3. *Estime* que la gestion axée sur les résultats est importante pour assurer l'exécution du mandat de l'UNICEF et pour concevoir et surveiller la contribution de l'UNICEF à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et à la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants;

4. *Prie* la Directrice générale de renforcer le contenu analytique des rapports annuels qu'elle lui présente de manière à y faire figurer des mesures à la fois qualitatives et quantitatives des progrès réalisés par rapport aux objectifs du plan stratégique à moyen terme, assorties d'une analyse de ces progrès, des problèmes et obstacles rencontrés, des enseignements tirés de l'expérience et des

questions appelant un examen et des recommandations, tout en gardant à l'esprit les limites officielles fixées pour la longueur du rapport.

*Session annuelle
10 juin 2005*

2005/9 Mise en œuvre de la décision 2002/4 du Conseil d'administration concernant l'approbation des programmes de pays

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 59/250 de l'Assemblée générale du 22 décembre 2004 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et soulignant que de nouvelles mesures doivent être prises pour harmoniser les cycles de programmation et les synchroniser dans toute la mesure possible avec les instruments nationaux de programmation, en particulier les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, y compris les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté lorsqu'ils existent,

1. *Prend note* de l'étude des procédures modifiées d'examen et d'approbation des propositions relatives aux programmes de coopération avec les pays (E/ICEF/2005/8);

2. *Constate* les progrès accomplis dans la mise en œuvre de sa décision 2002/4 concernant l'approbation des programmes de pays et, en conséquence, confirme la validité de la procédure d'approbation actuelle;

3. *Souligne* la nécessité d'assurer la qualité des descriptifs de programme de pays et leur orientation vers les résultats ainsi que leur conformité avec les priorités nationales dans les domaines de compétence de tous les organismes concernés;

4. *Accueille avec satisfaction* l'introduction d'un tableau de résultats dans les descriptifs de programmes de pays de l'UNICEF, et demande que, si possible, des projets de tableau de résultats accompagnent, pour information, les projets de descriptifs de programme de pays qui lui sont soumis pour examen;

5. *Prie* la Directrice générale de l'UNICEF de lui présenter à sa session annuelle de 2006 un rapport établi conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population sur des moyens de nature à améliorer et à rationaliser davantage la procédure d'approbation harmonisée actuelle des programmes de pays de manière à réduire les délais dans lesquels ces programmes sont élaborés et approuvés et à mieux les synchroniser avec la durée du cycle des différents instruments de programmation nationaux, en ayant à l'esprit la nécessité de préserver l'intégrité institutionnelle et le mandat de chaque organisme.

*Session annuelle
10 juin 2005*

2005/10 Vers l'élimination de la violence à l'égard des enfants et des adolescents

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 59/250 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2004, intitulée « Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies »,

Rappelant également la Déclaration et le Plan d'action adoptés le 10 mai 2002 à l'occasion de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Un monde digne des enfants », lesquels définissent le cadre de la protection des enfants contre la violence et l'exploitation,

Prenant note des résultats de toutes les consultations régionales tenues dans le cadre de l'étude du Secrétaire général sur la violence à l'égard des enfants,

Sachant que la violence à l'égard des enfants et des adolescents est un phénomène mondial qui touche toutes les sociétés, notamment la violence liée aux activités des gangs,

1. *Prie* la Directrice générale de continuer d'appuyer les efforts accomplis par les États Membres pour combattre la violence à l'égard des enfants et des adolescents;

2. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de la session annuelle de 2006 la présentation d'un rapport oral sur l'action menée par l'UNICEF contre la violence liée aux enfants et aux adolescents en conflit avec la loi, y compris les activités des gangs.

Session annuelle
10 juin 2005

2005/11 Projets de descriptif de programme de pays

Le Conseil d'administration,

a) Approuve l'ensemble des budgets indicatifs des programmes de pays pour la coopération :

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2005/</i>
Swaziland	2006-2010	3 755 000	21 250 000	P/L.30
Cap-Vert*	2006-2010	3 300 000	2 150 000	P/L.31 et Add.1
Tchad	2006-2010	18 445 000	30 000 000	P/L.32
République démocratique du Congo	2006-2007	43 858 000	50 000 000	P/L.33
Guyana	2006-2010	3 345 000	2 000 000	P/L.34
Indonésie	2006-2010	26 500 000	100 000 000	P/L.35

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2005/</i>
République islamique d'Afghanistan	2006-2008	41 397 000	126 000 000	P/L.36

* Pour ce programme de pays commun, le Conseil approuve la part du budget indicatif qui revient à l'UNICEF.

*Deuxième session ordinaire
29 septembre 2005*

2005/12 Poursuite de la coopération avec Rotary International en vue de l'éradication de la poliomyélite et reconduction de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins

Le Conseil d'administration,

a) *Approuve* la prolongation, pour la période de cinq ans allant de 2006 à 2010, du programme de coopération avec l'initiative PolioPlus de Rotary International, conformément aux dispositions du document original du Conseil (E/ICEF/1990/P/L.35), et l'accroissement de 10 millions de dollars des autres ressources nécessaires au programme, sous réserve du versement par Rotary International de contributions à des fins spéciales;

b) *Approuve* la reconduction, pour une période de cinq ans allant de 2006 à 2010, de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins, conformément aux dispositions du document original du Conseil (E/ICEF/1991/P/L.41).

*Deuxième session ordinaire
29 septembre 2005*

2005/13 Fonds requis pour couvrir les excédents de dépenses de 22 programmes

Le Conseil d'administration,

Approuve le financement sur les ressources ordinaires destiné à couvrir les excédents de dépenses concernant les programmes suivants, comme exposé dans le document E/ICEF/2005/P/L.38 :

<i>Programme/fonds</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Angola	83 368,10
Appui régional pour la préparation, la promotion et l'évaluation des programmes	50 619,41
Arménie	1 442,99
Burundi	244 603,52
Caraïbes orientales (programme multinational)	351,22

<i>Programme/fonds</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Chili	54 482,92
Croatie	348,91
Enfants et mères palestiniennes (Liban)	5 770,60
Ex-République yougoslave de Macédoine	36 841,14
Fonds de programmation pour les objectifs des années 90.	14 307,87
Fonds interrégional pour la préparation, la promotion et l'évaluation des programmes	14 544,03
Jordanie	6 490,00
Kenya	24 240,33
Kosovo, Serbie-et-Monténégro	23 815,55
Liban	35 558,68
Mozambique	4 801,54
Paraguay	18 183,89
Pays insulaires du Pacifique	215 470,40
République démocratique du Congo	5 053,87
Somalie	189 895,72
Tadjikistan	389,90
Yémen	30 616,04
Total	1 061 196,63

*Deuxième session ordinaire
29 septembre 2005*

2005/14 Centre de recherche Innocenti : activités proposées pour 2006-2008

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport intérimaire du Centre de recherche Innocenti et les activités proposées pour 2006-2008 (E/ICEF/2005/13),

1. *Se félicite* des recherches, activités de sensibilisation et études générales que le Centre a menées dans le cadre du programme en cours et fait sien le programme de travail proposé pour la période à venir indiqué dans le document E/ICEF/2005/13;

2. *Autorise* la prorogation du programme du Centre pour la période 2006-2008 avec une allocation totale de 17 millions de dollars au titre des autres ressources, montant sur lequel le Gouvernement italien s'est engagé à fournir au minimum 5 430 000 euros (environ 6,5 millions de dollars) pour financer les activités de base;

3. *Invite* tous les donateurs à contribuer au financement de activités du Centre afin de couvrir le montant total des dépenses que le Centre engagera afin d'exécuter son programme pendant la période 2006-2008.

Deuxième session ordinaire
29 septembre 2005

2005/15 Ouverture d'un crédit additionnel au budget d'appui biennal pour 2005 au titre des dépenses de sécurité

Le Conseil d'administration,

Approuve l'ouverture d'un crédit additionnel d'un montant de 3 millions de dollars au budget d'appui biennal de l'exercice 2004-2005 afin de couvrir l'augmentation des dépenses de sécurité (E/ICEF/2005/AB/L.7), qui passeront ainsi de 14 millions de dollars à 17 millions de dollars pour la période considérée.

Deuxième session ordinaire
29 septembre 2005

2005/16 Allocation de crédits par anticipation au titre du budget d'appui pour janvier 2006

Le Conseil d'administration,

Prenant note de sa décision 2004/7 (E/ICEF/2004/7/Rev.1 et E/ICEF/2004/AB/L.2) relative à la date d'approbation du budget d'appui biennal de l'UNICEF,

1. *Approuve* une allocation de crédits par anticipation pour janvier 2006 d'un montant de 25,6 millions de dollars (E/ICEF/2005/AB/L.3), dans l'attente de l'approbation définitive du budget d'appui biennal pour 2006-2007;

2. *Note* que cette allocation ne tient pas compte des modifications qui pourraient être proposées dans le projet de budget d'appui biennal pour 2006-2007;

3. *Décide* que cette allocation sera intégrée dans le budget d'appui biennal pour 2006-2007.

Deuxième session ordinaire
29 septembre 2005

2005/17 Programme de travail pour les sessions de 2006 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration,

Adopte le programme de travail suivant pour les sessions de 2006, sous réserve des révisions appropriées en cours d'année :

2006

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Première session ordinaire | <ul style="list-style-type: none">• Élection des membres du Conseil d'administration de l'UNICEF pour 2006* |
| 16-19 janvier | <ul style="list-style-type: none">• Rapport annuel du Directeur général au Conseil économique et social*• Rapport du Corps commun d'inspection présentant un intérêt pour l'UNICEF*• Adoption des descriptifs de programme de pays révisés*• Budget d'appui biennal pour 2006-2007*• Programmes multinationaux*• Rapport sur le financement des activités thématiques permettant la mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2005/5 (Part II), par. 11)• Stratégie de l'UNICEF concernant la santé et la nutrition**• Stratégie de l'UNICEF en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène pour 2006-2015**• Stratégie de l'UNICEF pour l'éducation : rapport oral**• Stratégie de l'UNICEF pour la période de transition suivant les crises**• Plan du travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2006*• Réunion d'annonces de contributions* |
| 20-23 janvier | <ul style="list-style-type: none">• Réunion commune des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP, avec la participation du PAM |
| Session annuelle | <ul style="list-style-type: none">• Rapport annuel du Directeur général : progrès et réalisations dans le cadre du plan stratégique à moyen terme* |
| 5-9 juin | <ul style="list-style-type: none">• Projets de descriptif de programme de pays*• Rapport sur les options permettant d'améliorer le processus d'approbation harmonisé des programmes de pays, établi en collaboration avec le PNUD et le FNUAP (2005/9)• Mise en œuvre de la programmation commune (2005/3)• Adoption par l'UNICEF d'approches sectorielles (E/ICEF/2003/9/Rev.1, par. 31)• Rapport intérimaire sur la fonction d'évaluation de l'UNICEF (2004/9)• Violence à l'égard des enfants : rapport oral (2005/10)• Prix Maurice Pate de l'UNICEF* |

2006

- | | |
|-----------------------------------|---|
| Deuxième session ordinaire | <ul style="list-style-type: none">• Rapport sur les visites sur le terrain de membres du Conseil d'administration* |
| 5-8 septembre | <ul style="list-style-type: none">• Décisions prises par le Conseil économique et social : rapport oral*• Projets de descriptif de programme de pays (2002/4)*• Aperçu des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays*• Recommandations concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires, l'allocation d'autres ressources hors programme, ressources ordinaires supplémentaires, etc.)*• Suivi de l'action du Conseil de coordination du programme ONUSIDA*• Stratégie de l'UNICEF en matière d'éducation**• Plan financier à moyen terme pour 2007-2010*• Examen de la politique de recouvrement de l'UNICEF (2003/9, reporté lors de la deuxième session ordinaire de 2005)• Rapport et états financiers de la Division du secteur privé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005*• Rapport au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires*• Rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 2005*• Programme de travail des sessions du Conseil d'administration en 2007-2008* |

* Prescription statutaire.

** Proposition du secrétariat.

*Deuxième session ordinaire
30 septembre 2005*

2005/18 Plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2009, y compris le plan financier à moyen terme

Le Conseil d'administration,

1. *Accueille avec satisfaction* le plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2005/11), y compris le plan financier à moyen terme, qui offre un cadre directeur flexible pour l'action de l'UNICEF pendant la période 2006-2009 et réaffirme la place centrale de la programmation par pays des Nations Unies, tout en

reconnaissant l'initiative qui revient aux pays dans le processus, et qui contribuera à la mise en œuvre des textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, à une application plus large de la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et des objectifs de développement internationalement convenus;

2. *Approuve* les domaines d'intervention fixés dans le plan, compte tenu des particularités de la situation de chaque pays;

3. *Approuve* le plan stratégique à moyen terme et son plan financier en tant que cadre directeur flexible pour les projections pour la période 2005-2009 (récapitulées au tableau 3 de l'annexe III), y compris l'établissement d'un budget de 697 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à imputer sur les ressources ordinaires, qui doit lui être soumis en 2006. Ce montant est fixé sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans le plan demeurent valables;

4. *Approuve* le versement à la réserve constituée au titre de l'assurance maladie après la cessation de service de 20 millions de dollars par an pour 2005 et 2006 et de 10 millions de dollars par an pour la période 2007-2009, sous réserve des ajustements à opérer en fonction des projections financières;

5. *Prie* la Directrice générale de faire une évaluation, dans le rapport qu'elle soumet annuellement au Conseil d'administration, des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs clefs fixés dans le plan stratégique à moyen terme, en prenant en considération la décision 2005/8 du Conseil d'administration [E/ICEF/2005/5 (Part II)] et, au besoin, de proposer au Conseil d'administration, pour approbation, des ajustements au plan stratégique à moyen terme.

*Deuxième session ordinaire
30 septembre 2005*

2005/19 Suite donnée par l'UNICEF aux récentes réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du document E/ICEF/2005/12 sur la suite donnée par l'UNICEF aux récentes réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONU/DISA);

2. *Approuve* les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale chargée d'améliorer la coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans le domaine de la lutte contre le sida, et approuve également toutes les décisions connexes du Conseil de coordination;

3. *Demande* au Fonds, en collaboration avec le secrétariat d'ONUSIDA et les autres entités parrainant le programme, d'élaborer des plans d'action judicieux et de prolonger l'impulsion donnée par l'Équipe spéciale mondiale, dans les délais prévus;

4. *Demande* au Fonds, avec ONUSIDA et les autres partenaires de développement compétents, de rendre compte des progrès réalisés dans l'application des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale à la réunion commune des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial, en janvier 2006, et lors d'une session extraordinaire qui aura lieu pendant la réunion de juin 2006 du Conseil de coordination du Programme;

5. *Rappelle* la priorité à donner à l'appui aux mesures à l'échelon national et au renforcement des interventions nationales, et encourage le Fonds à assurer un appui technique efficace aux gouvernements, et à centrer l'appui sur les domaines dans lesquels ils sont les mieux placés;

6. *Demande* au Fonds de travailler avec le secrétariat d'ONUSIDA à intensifier la prévention de l'infection à VIH en mettant au point un plan d'action fondé sur le document d'orientation d'ONUSIDA intitulé « Intensification de la prévention du VIH »;

7. *Note* qu'il faudra coordonner et harmoniser les efforts, et répartir clairement les responsabilités avec le secrétariat d'ONUSIDA et les autres entités parrainant le programme, et coordonner l'action avec les parties prenantes nationales et mondiales.

*Deuxième session ordinaire
30 septembre 2005*

2005/20 Réunions conjointes des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM

Le Conseil d'administration,

Encourage les Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement/du Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme alimentaire mondial à tenir des réunions conjointes pour examiner et commenter le cas d'un pays, et donner ainsi un exemple concret de ce qu'est l'action commune du système des Nations Unies sur le terrain et invite les organes, organismes, fonds et programmes des Nations Unies à participer au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin de s'associer à cet effort conjoint.

*Deuxième session ordinaire
30 septembre 2005*

